

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



Publication autorisée

COTE D'IVOIRE

**DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS (DSP 2018-
2022) COMBINE AVEC LA REVUE DE LA
PERFORMANCE DU PORTFEUILLE PAYS 2018**

Publication autorisée

**DEPARTEMENT ECONOMIES PAYS - ECCE
DIRECTION GENERALE AFRIQUE DE L'OUEST - RDGW**

Septembre 2018

TABLE DES MATIERES

CALENDRIER INDICATIF D'ELABORATION DU DSP 2018-2022	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
RESUME ANALYTIQUE	v
I. INTRODUCTION	1
II. CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES	2
2.1 CONTEXTE POLITIQUE-SECURITAIRE, FRAGILITE, ECONOMIQUE, SOCIAL ET ASPECTS TRAVERSAUX.....	2
2.2 OPTIONS STRATEGIQUES DU PAYS	9
2.3 COORDINATION DE L' AIDE ET POSITIONNEMENT DE LA BAD	11
III. REVUE DU PORTEFEUILLE PAYS ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	12
3.1 APERÇU ET PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE DE LA BANQUE EN COTE D'IVOIRE	12
3.2 PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT BDEV SUR LA GESTION DU PORTEFEUILLE.....	13
IV. STRATEGIE 2013-2017 ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	14
4.1 MISE EN ŒUVRE DU DSP 2013-2017 ET RESULTATS ATTEINTS.....	14
4.2 PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE DSP 2018-2022.....	14
V. STRATEGIE 2018-2022 DE LA BANQUE EN COTE D'IVOIRE	15
5.1 JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE DE LA BANQUE ET PILIERS	18
5.2 RESULTATS ATTENDUS ET CIBLES	18
5.3 INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DU DSP	20
5.4 SUIVI-EVALUATION.....	20
5.5 QUESTIONS COUVERTES PAR LE DIALOGUE.....	20
5.6 RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION.....	20
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATION	21
6.1 CONCLUSION.....	21
6.2 RECOMMANDATIONS	21

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe 1 :</i>	<i>Principaux indicateurs macroéconomiques</i>
<i>Annexe 2 :</i>	<i>Indicateurs socio-économiques comparatifs</i>
<i>Annexe 3 :</i>	<i>Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable ODD</i>
<i>Annexe 4 :</i>	<i>Portefeuille de projets de la Banque en Côte d'Ivoire au 30 mai 2018</i>
<i>Annexe 5 :</i>	<i>Plan d'amélioration de la performance du portefeuille 2018</i>
<i>Annexe 6 :</i>	<i>Programme indicatif d'opérations, d'études économiques et sectorielles sur la période 2018-2022</i>
<i>Annexe 7 :</i>	<i>Stratégie fiduciaire de la Banque en Côte d'Ivoire</i>
<i>Annexe 8 :</i>	<i>Enjeux en relation avec l'environnement, le changement climatique et la croissance verte</i>
<i>Annexe 9 :</i>	<i>Principaux défis et stratégie de promotion des PME ivoiriennes</i>
<i>Annexe 10 :</i>	<i>Analyse de la fragilité et de la résilience</i>
<i>Annexe 11 :</i>	<i>Défis liés au foncier rural en Côte d'Ivoire</i>
<i>Annexe 12 :</i>	<i>Domaines d'intervention des Partenaires techniques et financiers</i>
<i>Annexe 13 :</i>	<i>Cadre de résultats indicatif du DSP de la Côte d'Ivoire</i>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Indice de la gouvernance Mo Ibrahim.....	5
--------------------	---	----------

LISTE DES GRAPHIQUES

	<u>Page</u>
<i>Graphique 1 : Contexte Politique, 2016</i>	2
<i>Graphique 2 : Taux de croissance réel du PIB (%)</i>	3
<i>Graphique 3 : Solde budgétaire en % du PIB (2010-2018)</i>	4
<i>Graphique 4 : Evolution de la dette en % du PIB (2012-2018)</i>	4
<i>Graphique 5 : Solde commercial global sur la période 2000-2014 (millions USD)</i>	9
<i>Graphique 6 : Indice sur les infrastructures en Côte d'Ivoire 2014</i>	10

LISTE DES ENCADRES

	<u>Page</u>
<i>Encadré 1 : Principales recommandations de CODE sur le DSP 2018-2022</i>	1
<i>Encadré 2 : Faiblesses structurelles du système bancaire ivoirien</i>	7

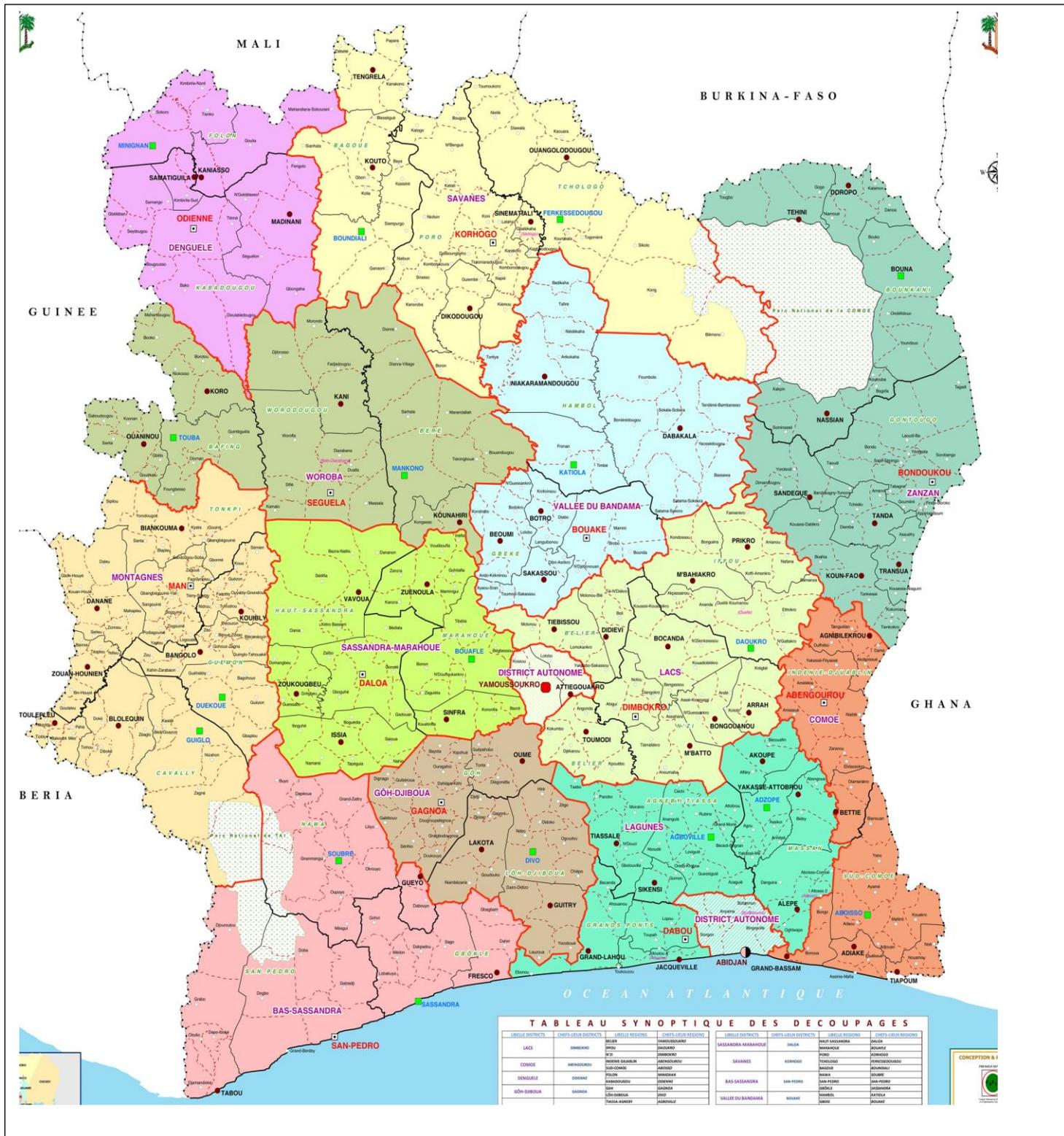
EQUIVALENCES MONETAIRES (septembre 2018)

1 UC		
EUR	USD	FCFA (XOF)
1,19935	1,40228	786,72203

CALENDRIER INDICATIF D'ELABORATION DU DSP 2018-2022

Principales étapes de préparation du DSP 2018-2022	Dates
Mission de préparation du DSP en Côte d'Ivoire	13 au 25 avril 2018
Revue du projet de rapport du DSP par les pairs évaluateurs	12 juin 2018
Revue du projet de rapport du DSP par l'équipe pays Côte d'Ivoire	16 juillet 2018
Soumission du projet de Rapport du DSP au Directeur Général pour Visa	24 juillet 2018
Soumission du projet de Rapport du DSP au Vice-président ECVP	25 juillet 2018
Examen du DSP par OPSCOM	2 août 2018
Mission de dialogue en Côte d'Ivoire	3 septembre 2018
Soumission du projet de Rapport du DSP au Vice-président ECVP	3 septembre 2018
Traduction du DSP en Anglais	4 septembre 2018
Transfert du DSP au Secrétariat du Conseil	4 septembre 2018
Examen par les Conseils	25 septembre 2018

Carte de la Côte d'Ivoire



SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABP	:	Allocation basée sur la performance
ACA-ATIA	:	Programme d'adhésion à l'assurance du commerce en Afrique
ADDR	:	Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration
AGT	:	Africa Growing Together
AOO	:	Appel d'offres ouvert ¹
BAD	:	Banque africaine de développement
BDEV	:	Département de l'Evaluation indépendante du Groupe de la BAD
CDVR	:	Commission dialogue, vérité et réconciliation
CGECI	:	Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire
CEPICI	:	Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire
CIPREL	:	Compagnie ivoirienne de production d'électricité
CLSG	:	Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone et Guinée
CMU	:	Couverture maladie universelle
CNAM	:	Caisse nationale d'assurance maladie
CNC	:	Coalition nationale pour le changement
CODE	:	Comité d'évaluation des opérations et de l'efficacité du développement
COMOREX	:	Comité de mobilisation des ressources extérieures
COP 21	:	21 ^{ème} conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
DAON	:	Documents d'appel d'offre national
DDR	:	Désarmement, démobilisation et réintégration
DSP	:	Document de stratégie pays
FAD	:	Fonds africain de développement
FAE	:	Facilité africaine de l'eau
FCFA	:	Franc de la Communauté financière africaine
FEF	:	Facilité en faveur des Etats fragiles
FIF	:	Programme d'investissement forestier
FMI	:	Fonds monétaire international
FSN	:	Fonds spécial du Nigéria
HTA	:	Haute tension A
IDA	:	Association internationale de développement
IDE	:	Investissement direct étranger
INPME	:	Initiative en faveur des petites et moyennes entreprises
kV	:	Kilovolt
MPD	:	Ministère du Plan et du Développement
MW	:	Mégawatt
ODD	:	Objectifs de développement durable
ONAD	:	Office national de l'assainissement et du drainage
ONEG	:	Observatoire national de l'équité et du genre
P2RS	:	Programme multinational de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnel au Sahel
PAAEIJ	:	Programme d'appui à l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion des jeunes
PAC-ID	:	Projet d'appui aux chaînes de valeur dans la région de l'Indénié Djuablin

¹ Cela inclut les appels d'offres nationaux et internationaux.

PAD	:	Partenaire au développement
PAGEFI	:	Projet d'appui à la gestion économique et financière
PAIA-ID	:	Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin
PAIMSC	:	Projet d'appui institutionnel multisectoriel à la sortie de crise
PAPP	:	Plan d'amélioration de la performance du portefeuille
PARAC	:	Projet d'appui au renforcement de l'administration communicante
PAR-FT/UFM	:	Programme d'aménagement de routes et de facilitation du transport au sein de l'Union du fleuve Mano
PARICS	:	Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociale
PARCSI	:	Projet d'appui au renforcement de la compétitivité du secteur industriel de la Côte d'Ivoire
PASP	:	Port autonome de San-Pedro
PCJ	:	Postes de contrôle juxtaposés
PDSFI	:	Programme de développement du secteur financier
PIB	:	Produit intérieur brut
PIF	:	Plan d'investissement des forêts
PME/PMI	:	Petites et moyennes entreprises / Petites et moyennes industries
PMR	:	Pays membre régionaux
PNCS	:	Programme national de cohésion sociale
PND	:	Plan national de développement
PNIA	:	Programme national d'investissement agricole
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le développement
PPF	:	Project Preparation Facility (Facilité de préparation de projet)
PPP	:	Partenariat public-privé
PPTE	:	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
PSAL	:	Plateforme de services transactionnels administratifs en ligne
PTF	:	Partenaires techniques et financiers
PURSSAB	:	Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base
REDD+	:	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (Initiative internationale de réduction des émissions résultant de la dégradation forestière et la déforestation)
SDRGFP	:	Schéma directeur de la réforme de la gestion des finances publiques
SDTUGA	:	Schéma directeur des transports urbains du Grand Abidjan
SIGIEP	:	Système intégré de gestion de l'identification électronique de la personne
SMDT	:	Stratégie de gestion de la dette à moyen terme
TIC	:	Technologies de l'information et de la communication
TOP 5	:	Les cinq objectifs prioritaires de la Banque à savoir : (i) Eclairer et fournir de l'énergie à l'Afrique ; (ii) Nourrir l'Afrique ; (iii) Industrialiser l'Afrique ; (iv) Intégrer l'Afrique et (v) Améliorer la qualité de vie des populations de l'Afrique.
UC	:	Unité de compte
UEMOA	:	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest
USD	:	Dollar des Etats-Unis d'Amérique

RESUME ANALYTIQUE

1. **Introduction.** Le présent document propose une nouvelle stratégie du Groupe de la Banque pour la Côte d'Ivoire, sur la période 2018-2022. Cette stratégie est combinée avec la revue de la performance du portefeuille pays (RPPP) 2018. Ce document a été préparé suivant un processus participatif avec les parties prenantes nationales. Le rapport combiné d'achèvement du DSP 2013-2017 et la RPPP 2017 ainsi que le rapport du Département l'évaluation indépendante (BDEV) couvrant la décennie 2006-2016 ont permis de tirer des enseignements très utiles et guider l'élaboration du DSP 2018-2022, dont l'esquisse des piliers a été examinée et jugée pertinente par le Comité d'évaluation des opérations et de l'efficacité du développement (CODE) le 30 avril 2018. Les membres du CODE ont salué la sélectivité et les choix stratégiques proposés, l'interdépendance entre les piliers et l'approche programmatique proposée pour les interventions de la Banque. Ils ont toutefois demandé qu'un accent soit mis sur les problématiques d'inclusivité de la croissance, de création d'emplois, et de prise en compte du genre dans l'élaboration du DSP et des opérations.

2. **Contexte politique et sécuritaire.** Les efforts conjugués du Gouvernement et de la communauté internationale ont permis de pacifier le pays et de le remettre sur une trajectoire vertueuse. La situation politique et sécuritaire reste stable, malgré les tentatives de reconfiguration du cadre politique et de positionnement des acteurs, au gré d'alliances et de rapports de force. La signature d'une ordonnance présidentielle le 6 août 2018 portant amnistie de détenus poursuivis pour des crimes en lien avec la crise post-électorale de 2010-2011 et des infractions contre la sûreté de l'État commises après le 21 mai 2011 est un signe positif dans le processus de normalisation. La conduite d'élections présidentielles apaisées en 2020 constitue le défi majeur pour une stabilité durable.

3. **Performance économique et sociale.** Malgré un environnement mondial peu favorable, l'économie ivoirienne continue d'enregistrer une forte croissance avec un sentier de 8% à 10% depuis 2012, dans un contexte marqué par une contraction des cours mondiaux des produits agricoles. La croissance est soutenue par une demande extérieure de produits agricoles d'exportation, et par une demande intérieure d'investissements publics et privés, ainsi que par la robustesse de la consommation. Le cadre macroéconomique est sain et les perspectives économiques à moyen terme restent favorables. Le pays dispose d'atouts pour maintenir son sentier de croissance actuel et atténuer l'effet des chocs externes sur le cours des matières premières. Pour ce faire, le processus de diversification de l'économie engagé doit être consolidé, à travers le développement de chaînes de valeurs agro-industrielles. Dans cette perspective, et en vue d'attirer les investissements directs étrangers et nationaux, le pays doit enclencher la seconde génération de réformes économiques et sectorielles. Celles-ci devraient viser à rendre le cadre des affaires plus incitatif, renforcer le cadre de gestion financière et, continuer de garantir la viabilité de la dette. Il convient de noter que les performances économiques enregistrées par le pays n'ont pas eu un effet substantiel sur la baisse du taux de pauvreté qui reste encore élevé².

4. **Le portefeuille de la Banque.** A fin mai 2018, le portefeuille actif comporte 23 opérations totalisant des engagements nets de 930,5 MUC majoritairement orientés vers les infrastructures de transport et d'énergie. La répartition sectorielle du portefeuille, met en exergue le transport (56,3%) et l'énergie (28,8%), suivis des autres secteurs que sont, l'agriculture (11,8%), la gouvernance (2,8%), la finance (0,2%) et l'eau/assainissement (0,1%). L'orientation du portefeuille est cohérente avec les priorités du Gouvernement déclinées dans le Plan national de développement (PND 2016-2020), ainsi qu'avec les cinq grandes priorités stratégiques de la Banque (Top 5). La revue du portefeuille conduite en avril 2018 a conclu que la performance du portefeuille est satisfaisante, avec une note de 3 sur une échelle de 1 à 4. Les indicateurs de la performance indiquent le rajeunissement du portefeuille dont l'âge moyen est passé à 2,5 ans en 2018 contre 6,6 ans en 2011, le relèvement du taux de décaissement du portefeuille à 23% à fin mai 2018 ainsi que l'absence de projet à risque. Cependant, le rapport mensuel Flaslight de mai 2018 a indiqué que 32,4% des projets sont épinglés. Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre des opérations, un nouveau Plan d'amélioration de la performance du portefeuille (PAPP

² L'incidence de la pauvreté s'est établie à 46,3% en 2015, en baisse de 2,6 points contre 48,9% en 2008.

2018) a été élaboré. Ce plan a recensé les principales difficultés rencontrées par les projets, tant au niveau institutionnel, que fiduciaire. Il comprend les mesures à réaliser suivant un calendrier précis, dont la mise en œuvre devrait lever les entraves à la bonne exécution des opérations.

5. **Stratégie pays sur la période 2018-2022.** Pour permettre à la Côte d'Ivoire de tirer profit de ses opportunités, de relever ses défis majeurs, et d'atteindre les objectifs du PND 2016-2020, tout en restant sélective, la stratégie de la Banque reposera sur deux piliers : **(i) renforcer les infrastructures structurantes et la gouvernance, pour la compétitivité de l'économie et l'efficacité des investissements ; et (ii) développer les chaînes de valeurs agro-industrielles, pour une croissance inclusive et durable.**

6. **Le premier pilier** soutient les trois axes stratégiques (1, 4 et 5) du PND 2016-2020. L'objectif recherché consiste à développer les infrastructures de transport-TIC, de développement urbain et d'énergie, au plan national et régional.

7. **Le second pilier** soutient quant à lui les deux axes stratégiques (2 et 3) du PND 2016-2020. Ce pilier vise une montée en gamme dans les processus de transformations agro-industrielles des filières porteuses, en vue de diversifier les sources de croissance de l'économie ivoirienne et la rendre plus inclusive et moins vulnérable aux chocs externes résultant des fluctuations des cours des matières premières et d'aléas climatiques.

8. **Les aspects transversaux** seront systématiquement pris en compte par la Banque en vue de faciliter la mise en œuvre de la stratégie et la préparation des opérations. Il s'agira de favoriser une meilleure prise en compte de manière sélective, dans l'ensemble des opérations de la Banque, des aspects liés à la fragilité, au changement climatique, à la croissance verte, au genre, à la protection sociale, à la santé, à la nutrition, à l'emploi des jeunes. Pour ce faire, la Banque va renforcer sa coopération avec certaines agences spécialisées du système des Nations Unies (ONUFEMMES, BIT, ONUDI, FNUAP, OMS UNICEF et HCR), les organismes publics nationaux (ANAFOR, Agence CI-PME, AGEPE) et les organisations de la société civile.

9. **Opérations régionales.** Le DSP 2018-2022 continuera à mettre l'accent sur les opérations à caractère régional dans les domaines du transport (réseau routier frontalier, postes de contrôles juxtaposés), des TIC (développement de la fibre optique régional) et de l'énergie (interconnexions des réseaux électriques). Dans cette optique, la Banque va renforcer les capacités des Communautés économiques régionales (CER) dans la coordination des projets régionaux.

10. **Le dialogue avec le Gouvernement** va se poursuivre et se renforcer autour de certaines thématiques. Celles-ci incluent de manière non exhaustive, le cadre de gestion et de régulation des secteurs agricole et des infrastructures (transport/TIC et énergie), la mise en œuvre du plan de modernisation des finances publiques, le recours aux procédures concurrentielles d'appels d'offres notamment dans les Partenariats publics-privés (PPP), l'amélioration du climat des affaires dans le cadre du Compact G20 with Africa, l'AGO, et l'amélioration de la performance du portefeuille pays.

11. **Ressources disponibles pour le financement du DSP.** Outre les ressources du FAD, au titre des Allocations basées sur la performance (APB), le DSP bénéficiera également des ressources du guichet BAD, au cas par cas, pour les prêts souverains. L'inclusion dans le DSP de projets à fort potentiel intégrateur permettra de mobiliser par effet de levier, des fonds additionnels sur l'enveloppe FAD régionale. Ces ressources seront complétées par celles provenant de fonds fiduciaires et/ou mobilisables par le recours aux instruments de garanties partielles. L'ensemble de ces ressources permettraient d'attirer des co-financements des partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que la participation du secteur privé via les PPP. En outre, la Banque étudie de manière concertée avec les autres partenaires, notamment la Banque mondiale et le FMI, la requête des autorités ivoiriennes pour une reclassification au statut de « Pays mixte ». Il importe donc que les perspectives macroéconomiques restent favorables et que les choix stratégiques et de politique économique n'obèrent pas la viabilité de la dette.

I. INTRODUCTION

1.1 **Le présent document propose une nouvelle stratégie du Groupe de la Banque pour la Côte d'Ivoire sur la période 2018-2022 ainsi que des axes d'amélioration de la performance du portefeuille pays.** Ce document a été préparé suivant un processus participatif, incluant une consultation préalable en amont avec le Comité des opérations et de l'efficacité du développement (CODE)³.

1.2 **Le DSP 2018-2022 intervient à une période charnière du développement de la Côte d'Ivoire.** Les progrès économiques du quinquennat précédent doivent être consolidés. Concomitamment, le pays doit franchir un nouveau palier dans son ambition de bâtir une économie émergente, plus diversifiée, inclusive et résiliente aux chocs économiques. La réalisation de ces objectifs requiert une plus grande efficacité et efficience des investissements structurants, une montée en gamme dans le développement des chaînes de valeurs agro-industrielles par le secteur privé, le renforcement de la gouvernance sectorielle, une mobilisation plus accrue de recettes intérieures et une rationalisation des choix budgétaires, et un accès plus approprié à des financements innovants.

1.3 **Le précédent DSP couvrant la période 2013-2017 (ADB/BD/WP/2013/156 - ADF/BD/WP/2013/129), a été approuvé par les Conseils le 4 décembre 2013.** Cette stratégie qui était alignée sur les priorités nationales du Gouvernement déclinées dans le Plan national de développement PND 2012-2015 et le PND 2016-2020, reposait sur deux piliers, à savoir : (i) le renforcement de la gouvernance et de la redevabilité et (ii) le développement des infrastructures en soutien à la relance économique.

1.4 **Le 30 avril 2018, le Comité des opérations et de l'efficacité du développement avait examiné le rapport combiné d'achèvement du DSP 2013-2017 et de la RPPP 2017, et les propositions de la Direction relatives aux piliers de la nouvelle stratégie 2018-2022 ainsi que l'évaluation rétrospective de BDEV sur les interventions de la Banque en**

Côte d'Ivoire sur la période 2006-2016. A cette occasion, CODE avait noté le rôle positif joué par la Banque dans la sortie de la crise post-électorale et la relance économique post-crise, et soutenu les orientations stratégiques proposées pour la période 2018-2022. Tenant compte de ces progrès, mais aussi des défis qui restent à relever, notamment la nécessité de rendre la croissance plus inclusive, afin de réduire la pauvreté qui reste élevée (46,3% en 2015), quoiqu'en baisse par rapport à 2008 (48,9%), CODE avait aussi formulé des recommandations visant à renforcer davantage l'impact positif des opérations de la Banque en Côte d'Ivoire (voir Encadré 1). Ces recommandations ont été prises en compte dans l'élaboration de la présente stratégie.

Encadré 1 : Principales recommandations de CODE

- ✚ Un point sur la mise en œuvre des réformes doit être intégré, notamment en termes de gestion macroéconomique, de réduction de la pauvreté et de création d'emplois pour les jeunes et les femmes
- ✚ Les piliers proposés doivent tenir compte de la question du genre et de l'impératif d'une croissance inclusive
- ✚ Les interventions de la Banque doivent être sélectives.
- ✚ La Direction doit inclure une cartographie des domaines d'intervention des PTF dans le prochain DSP.

1.5 **Le DSP 2018-2022 est structuré en six sections.** Après l'introduction, la section II présente le contexte du pays sur les plans politique, sécuritaire, économique, social, met en exergue les thématiques transversales, et dégage les perspectives à moyen terme. La section III traite des résultats de la RPPP réalisée en 2018, et dégage les principaux enseignements au plan opérationnel. La section IV fait un bilan de la mise en œuvre du DSP 2013-2017 au plan stratégique et tire les enseignements pour le DSP 2018-2022. La section V propose les orientations de la stratégie de la Banque sur la période 2018-2022. La section VI présente la conclusion et la recommandation à l'attention des Conseils.

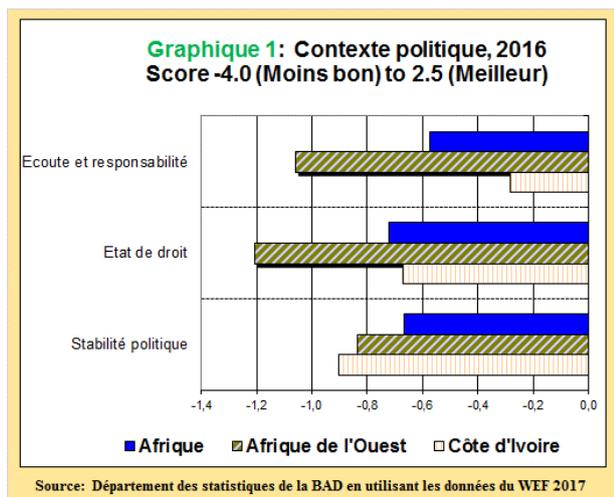
³ Lors de la présentation du rapport combiné d'achèvement du DSP 2013-2017 et de la revue de la performance pays 2017, l'esquisse des piliers du nouveau DSP 2018-2022 a été présentée à CODE qui l'a approuvée.

II. CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES

2.1 Contexte politique-sécuritaire, fragilité, économique, social et aspects transversaux

2.1.1 Contexte politique et sécuritaire

2.1.1.1 L'environnement politique s'est apaisé après une décennie de crise sociopolitique, mais reste fragile comparativement à la moyenne du continent et de la sous-région (cf. graphique 1).



Les efforts conjugués du Gouvernement et de la communauté internationale ont permis de pacifier le pays et de le remettre sur une trajectoire vertueuse, malgré les tentatives de reconfiguration du cadre politique et de positionnement des acteurs, au gré d'alliances, à l'aune des élections présidentielles de 2020. Des événements politiques majeurs ont eu lieu : (i) l'adoption en octobre 2016 par referendum, à 93,4% des suffrages exprimés, d'une nouvelle constitution qui sanctuarise l'éducation obligatoire, l'égalité entre hommes et femmes, la création d'un poste de Vice-président, l'instauration d'un Sénat ; et (ii) des élections législatives sans incidents majeurs, remportées par la coalition au pouvoir⁴ ; (iii) la signature d'une ordonnance présidentielle le 6 août 2018 portant amnistie de détenus poursuivis pour des crimes en lien avec la crise post-électorale de 2010-2011 et des infractions contre la sûreté de l'État commises après le 21 mai 2011. Toutefois, le faible taux de participation aux scrutins présidentiels de 2015 et aux élections sénatoriales de 2018, et leurs boycotts par une partie de l'opposition sont des défis. La

⁴ Le « Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) » a remporté 167 sièges sur 255 au Parlement (65,49%). L'opposition, divisée et mal organisée, n'a recueilli que 12 sièges sur 255.

bonne tenue des élections présidentielles de 2020 constituerait une étape cruciale pour l'approfondissement du processus démocratique et l'amorce d'une paix durable en Côte d'Ivoire.

2.1.1.2 Au plan sécuritaire, la situation s'est substantiellement améliorée, mais de nombreux défis persistent. L'atténuation des menaces sécuritaires asymétriques des groupes terroristes et des mutineries d'ex-combattants, constituent des priorités, de même que le contrôle de la violence juvénile. La réactivation et la reconfiguration du Conseil national de sécurité (CNS), doté de missions opérationnelles, et la réforme du secteur de la sécurité sont de bons augures.

2.1.2 Situation de la fragilité

2.1.2.1 L'amélioration des indicateurs de la fragilité a induit la fin du mandat des casques bleus de l'ONU dans le pays depuis juin 2017. Cette amélioration est le fruit d'une croissance robuste et soutenue, l'évolution positive de la situation politique et surtout des progrès remarquables dans le cadre des exercices annuels d'Evaluation des politiques et des institutions du pays (EPIP). Ces progrès ont conduit la Banque en 2016 à retirer la Côte d'Ivoire des pays éligibles au guichet I de la Facilité d'appui à la transition (FAT). D'autres problématiques, dont la question du foncier rural⁵ (cf. annexe 11), le manque de ressources en eau, les inondations répétées, causant des conflits et des pertes en vies humaines, sont des facteurs de fragilité (cf. annexe 10).

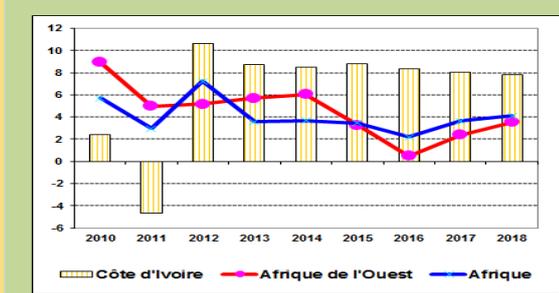
2.1.3 Contexte économique et perspectives Croissance et leviers de croissance

2.1.3.1 L'économie ivoirienne continue d'enregistrer une forte croissance malgré la tendance baissière des cours des principaux produits d'exportation du pays. Depuis, la sortie de crise, le dynamisme des trois secteurs de l'économie a impulsé la croissance avec un taux moyen de 9,0% sur la période 2012-2015. En 2016 et 2017, nonobstant un contexte économique difficile marqué par l'effondrement des cours internationaux du cacao, la Côte d'Ivoire a enregistré de nouveau, une forte croissance respectivement de 7,8% et 8,0% du PIB (voir graphique 2). Cette croissance est soutenue par une

⁵ Malgré certains progrès au niveau du cadre institutionnel, cette question qui est pourtant au cœur du conflit n'a pas encore été traitée de front. Les conflits fonciers sporadiques dans les régions de l'ouest sont des risques aux efforts de réconciliation et au retour des déplacés intérieurs estimés à 700 000 personnes.

demande extérieure de produits agricoles d'exportation et à l'intérieur, par l'accélération des

Graphique 2 : Taux de croissance réel du PIB en % (2010–2018)



Source: Département des statistiques de la BAD, PEA, janvier 2018

investissements publics et privés, de même que la robustesse de la consommation induite par l'amélioration progressive du pouvoir d'achat.

2.1.3.2 Du côté de l'offre, avec une contribution d'environ 24% à la formation du PIB, le secteur primaire a enregistré en 2017 une croissance de 9,9% contre 0,8% en 2016, grâce au rebond de l'agriculture d'exportation (+14,3%) et à la consolidation de l'agriculture vivrière (+7,4%). La croissance de l'agriculture d'exportation est soutenue par la hausse des productions de cacao (+21,4%), d'ananas (+25,7%), de banane (+15,7%), de coton graine (+5,3%) grâce à une bonne pluviométrie sur l'année et à un meilleur traitement phytosanitaire des plantations. La production vivrière bénéficierait de la mise en œuvre du Plan d'urgence d'appui à la production vivrière⁶.

2.1.3.3 Le secteur secondaire qui représentait 25% du PIB en 2016 connaît une hausse de 7,3% après la performance de 15,2% enregistrée en 2016. Le ralentissement du secteur secondaire s'explique principalement par la baisse de la production de l'industrie extractive (-3,6%) après les performances de 2016 (+18,1%) et, le ralentissement de l'industrie des BTP (+12,1%) après plus de 29,2% de hausse en moyenne annuelle sur la période 2012-2016. Ce ralentissement est le fait des retards accusés dans plusieurs projets. Par ailleurs, l'énergie et les autres industries manufacturières restent dynamiques. L'énergie (+9,7%) qui a accru ses capacités de production reste toujours l'un des secteurs les plus actifs

soutenant l'activité économique, avec une capacité de production renforcée par la mise en production du barrage de Soubré en 2017 (+275 MW). Les industries manufacturières (+6,2%) connaissent une bonne progression, grâce à l'augmentation des capacités des industries de production de biens de consommation et intermédiaires.

2.1.3.4 Le secteur tertiaire qui contribuait à 51% à la formation du PIB, emploie 22% de la population active. Les services ont bénéficié des bonnes performances des secteurs primaire et secondaire ainsi que des retombées de l'organisation des jeux de la francophonie et du sommet UA-UE. Ainsi, ils évoluent de 9,1% grâce au transport (+8,7%) avec la reprise du compartiment maritime, et du commerce (+9,6%), bénéficiant du regain du volume des marges de commerce extérieur. Le secteur des télécommunications comme celui des autres services poursuivent leur dynamisme pour s'afficher respectivement à +9,4% et +8,8%.

2.1.3.5 Au niveau de la demande, la croissance est tirée par l'affermissement des investissements (+11,3%), la consolidation de la consommation finale (+7,1%) et la reprise des exportations (+7,4%). Les investissements sont soutenus par le renforcement des capacités industrielles, la construction immobilière et des routes. Le taux d'investissement global ressort à 21,3% du PIB, dont 6,8% pour le public. La consommation finale augmente de 7,1%, portée par la consommation publique (+14,1%) et la consommation des ménages (+6,0%) dont les revenus continuent de progresser. Les exportations sont en hausse de 7,4% en lien avec l'augmentation des exportations de cacao et de produits pétroliers. Quant aux importations, elles progressent de 6,1%.

Gestion macroéconomique

2.1.3.6 Les paramètres de la politique monétaire restent à des niveaux appropriés. Toutefois, la difficulté d'accès aux ressources longues reste un des principaux freins au développement de l'économie. L'inflation connaît une hausse depuis 2016 mais reste en deçà de 2% et du seuil de convergence de 3% en zone UEMOA. Les réserves extérieures se sont

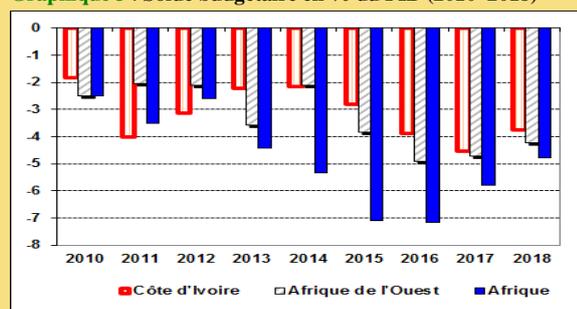
⁶ Le riz paddy dont la production est passée de 1 934 154 tonnes en 2013 à 2 152 935 tonnes en 2016 (11,3%) poursuit sa forte croissance.

améliorées. L'on note aussi une consolidation de la position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire et une hausse des crédits à court terme au secteur privé. En revanche, les crédits à long terme représentent 5% du total des crédits contre 60% et 35% respectivement à court et à moyen termes. Le crédit au secteur agricole représente 4,4 % du crédit total alors que ce secteur représente plus de 24% du PIB.

2.1.3.7 Le cadre macroéconomique soutenu par un programme triennal conclu avec le FMI est resté stable en 2017 et 2018, avec une politique budgétaire saine dont le déficit progresse graduellement vers la norme communautaire de 3%. Toutefois, la loi des finances rectificatives de 2017 a consacré des baisses au niveau des dépenses. Celles-ci ont davantage porté sur les dépenses en investissement. Les dépenses ordinaires ayant été revues à la hausse pour répondre aux revendications des fonctionnaires et des militaires.

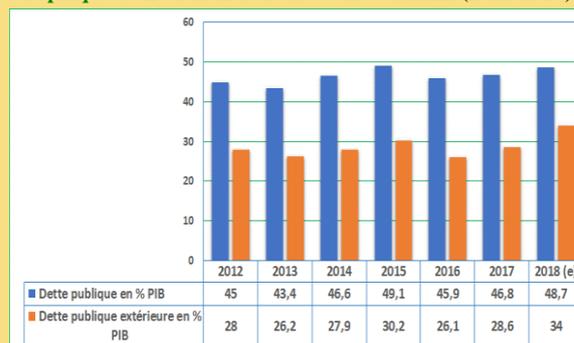
2.1.3.8 Les objectifs budgétaires de 2017 et 2018 ont été révisés pour prendre en compte les chocs internes et externes intervenus en cours d'exercice. Il s'agit notamment : (i) de la baisse des cours du cacao qui a induit une révision à la baisse des recettes générées par le Droit unique de sortie (DUS) et le droit d'enregistrement ; et (ii) les revendications sociales qui ont entraîné des dépenses supplémentaires estimées à 0,6% du PIB en 2017 et à 0,07% du PIB à partir de 2018. Le déficit global à 3,9% du PIB en 2016 s'est creusé en 2017 pour atteindre 4,2% du PIB, reflétant le contrecoup de la chute des cours mondiaux du cacao et des revendications sociales qui ont fragilisé les équilibres budgétaires (cf. graphique 3). Le déficit est financé par les marchés financiers régional et international, ainsi que l'aide publique au développement.

Graphique 3 : Solde budgétaire en % du PIB (2010–2018)



Source: Département des statistiques de la BAD, PEA Janvier 2018

Graphique 4 : Evolution de la dette en % du PIB (2012–2018)



Sources: Département des statistiques de la BAD

2.1.3.9 Dettes publiques : Bien que restant en dessous du seuil communautaire de 70% du PIB, la dette publique a progressé de 43,4% en 2013 à 46,8% en 2017 (cf. graphique 4), sous l'effet principalement des trois euro-obligations émises sur la période 2014-2017, totalisant un montant de 3 milliards de dollars E.U. Cependant, **des efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques, particulièrement de la dette publique, ont été entrepris afin d'en garantir la viabilité à long terme.** La dernière analyse de viabilité de la dette (AVD) conduite en juin 2018 sur une période de 20 ans (2018-2038) indique que le risque de surendettement extérieur reste modéré. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période d'analyse grâce aux effets d'allègement de la dette et d'une gestion rigoureuse des finances publiques. Le pays devra surveiller l'accumulation de la dette extérieure (en particulier la dette non concessionnelle) afin d'éviter une concentration excessive des échéances au milieu des années 2020. Il doit aussi prendre en compte les risques de refinancement et de taux de change.

2.1.3.10 La stratégie de gestion de la dette à moyen terme 2016-2020, que soutient la Banque à travers un appui institutionnel permettra de maintenir la viabilité de la dette. Cela est nécessaire afin de ne pas annihiler les efforts de mobilisation des ressources externes servant au financement du PND 2016-2020. Le Gouvernement a aussi mis en place un plan triennal 2016-2018 de renforcement des capacités du personnel de la Direction de la Dette publique.

2.1.3.11 Echanges extérieurs. Les principaux biens d'exportation sont présentement le cacao (28%), les produits transformés de cacao (14,2%) et le pétrole (13,4%). Les importations sont essentiellement les biens

d'équipement et de consommation intermédiaire. La politique de diversification des exportations conduite par le Gouvernement devrait permettre d'élargir l'offre de biens échangeables.

Gouvernance économique, financière et des ressources naturelles

2.1.3.12 Gouvernance économique et financière. Le pays a connu une amélioration globale de sa gouvernance, qui devrait se consolider avec le nouveau cycle de réformes adopté par le Gouvernement. Sur l'Indice Mo Ibrahim de la bonne gouvernance (IIAG, cf. tableau 1 ci-après), la Côte d'Ivoire se classe

Tableau 1: Indice de la gouvernance Mo Ibrahim					
Score 0-100 où 100=meilleur					
Côte d'Ivoire	2015	2016	Statut	2015	2016
	Rang sur 53	Amélioration (▼)Score sur 100		Score sur 100	Score sur 100
Global	22	20	▼	53,1	54,2
Sécurité et souveraineté du droit	24	23	▼	56,5	58,9
Sécurité des personnes	17	25	▲	54,2	51,2
Souveraineté du droit	35	22	▼	47,7	58,4
Redevabilité et corruption	16	18	▲	44,0	43,3
Sécurité nationale	30	26	▼	80,2	82,7
Participation et droits de l'homme	24	23	▼	54,2	54,1
Participation	19	19	▶	62,6	62,2
Droits	25	22	▼	47,3	49,1
Parité	31	33	▲	52,8	51,0
Développement économique dura	20	17	▼	48,9	50,0
Gestion publique	20	19	▼	47,4	49,1
Infrastructures	12	11	▼	53,5	54,2
Environnement	11	11	▶	56,1	57,3
Secteur rural	45	45	▶	38,5	39,2
Développement humain	34	34	▶	52,9	53,9
Santé	20	23	▲	72,8	73,2
Education	29	29	▶	45,0	45,2
Qualité de vie	39	36	▼	41,0	43,4

parmi les pays ayant réalisé le meilleur bond qualitatif en passant de la 44^{ème} place en 2012 à 20^{ème} place en 2017⁷. Pour ce qui est de l'Indice de perception de la corruption (IPC), le pays a amélioré nettement sa note, passant de la 130^{ème} place en 2012 sur 174 pays classés à la 103^{ème} sur 180 pays en 2017⁸. Les indicateurs d'appréciation de la gouvernance retenus par l'Initiative américaine du *Millennium Challenge Corporation* (MCC) sont passés du rouge au vert au cours de la période 2011-2016⁹, à l'exception de l'indicateur relatif aux droits politiques. La dimension « Gouvernance » de l'Évaluation des politiques et des institutions (EPIP) a enregistré une progression de 3,1 en 2012 à 3,8 en 2016, classant la Côte d'Ivoire parmi les 10 pays les

plus performants en Afrique. Les autres indicateurs de l'EPIP ont connu des évolutions positives sur la période 2012-2017¹⁰.

2.1.3.13 La gestion financière s'est significativement améliorée, mais elle doit être renforcée. La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès notables dans la transposition des directives de l'UEMOA, notamment en ce qui concerne les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), les budgets-programmes, et l'adaptation du système intégré de gestion des finances publiques aux directives. La formation des acteurs de la chaîne de la dépense publique doit être renforcée à cet effet. De même la mise à niveau des structures en charge du contrôle ex-ante et ex-post¹¹ doit être également consolidée pour leur permettre d'assumer efficacement leur mission, notamment par la réalisation d'audits basés sur le risque. *Malgré ces avancées, la gestion des dépenses publiques est contrainte par le poids des exonérations fiscales, le recours excessif aux procédures exceptionnelles des dépenses, la hausse de la masse salariale. Des appuis institutionnels seront nécessaires pour mettre en œuvre les réformes critiques émanant du Schéma directeur de réformes des finances publiques (SDRF) et du Programme national de restauration et de mise à niveau (PNRMN) soutenus par les PTF, y compris la Banque.*

2.1.3.14 En ce qui concerne le cadre des marchés publics, l'évaluation du risque global par la Banque est jugée « modéré ». Les manquements identifiés sur le système de passation des marchés, par rapport aux pratiques internationales généralement admises (cf. Annexe 7.A), portent sur certaines dispositions (i) du cadre législatif relatif aux marchés publics ; (ii) du cadre institutionnel et des capacités de gestion ; (iii) de l'intégrité et la transparence du système de passation des marchés publics ; et de manière spécifique, du (iv) cadre de la passation des contrats PPP. *Certaines pratiques actuelles dans les marchés publics nuisent au principe de séparation des fonctions d'exécution, de contrôle et de régulation et, ne concourent pas à la*

⁷ La note est passée de 46 en 2012 à 54,2 en 2017.

⁸ Le score est passé de 29/100 en 2012 à 36/100 en 2017.

⁹ La note moyenne de la Côte d'Ivoire portant sur les six (6) indicateurs est passée de 23/100 en 2011 à 67/100 en 2015 permettant au pays d'accéder au programme compact du MCC.

¹⁰ Ainsi, la dimension « Gestion Économique » a vu sa note augmenter de 3,5 en 2012 à 4,0 en 2017 ; la dimension « Politiques Structurelles » de 3,1 à 3,9 en 2017 ; la dimension

« Inclusion sociale et équité » de 2,8 à 3,2 ; et enfin la dimension « Infrastructure et Intégration Régionale » de 3,6 à 3,7.

¹¹ Il s'agit notamment de l'Inspection Générale des ministères sectoriels ; Inspection Générale des Finances ; Inspection Générale d'État. Ce besoin de renforcement de capacités concerne aussi la Chambre des comptes.

rationalisation des organes de la commande publique. Il s'agit en particulier de la responsabilité de délivrance des autorisations de recours aux modes dérogatoires dévolues à la tutelle et pas à la Direction des marchés publics (DMP), ainsi que la fonction de contrôle des PPP assurée par le Comité national de pilotage des PPP (CN-PPP) au lieu de la DMP, à qui cette fonction est assignée par le Code des marchés publics (CMP). Le contexte de transposition des directives de l'UEMOA sur les PPP doit être mis à profit pour intégrer les faiblesses constatées à la révision en cours du CMP. **Au regard de certaines faiblesses constatées, il est recommandé une utilisation graduelle du système national dans les opérations financées par la Banque selon la nature des risques dans chacun des secteurs d'intervention.**

2.1.3.15 Environnement des affaires et développement du secteur privé. La Côte d'Ivoire a fait des progrès remarquables qui ont hissé le pays parmi les dix premiers réformateurs de l'environnement des affaires au niveau mondial. Afin de poursuivre cette dynamique, et se hisser parmi les 50 premiers pays du classement Doing Business d'ici 2020, de nouvelles réformes sont nécessaires dans divers axes. Depuis 2012, le climat des affaires s'est nettement amélioré avec notamment (i) la mise en application de nouveaux codes des investissements en 2012, des mines et de l'électricité en 2014, attractifs et respectant les normes internationales; (ii) l'opérationnalisation du guichet unique des investissements; (iii) la réduction des délais et la simplification des formalités de création d'entreprises et de paiement des impôts. Le classement du pays dans le rapport annuel de la Banque mondiale sur « la pratique des affaires » est passé du 167^{ème} rang en 2012 au 139^{ème} rang en 2018. D'autres réformes ont porté sur la mise en place d'un tribunal de commerce, et l'opérationnalisation du CN-PPP, rattaché au cabinet du Président de la République. Les efforts consentis par le Gouvernement ont permis à la Côte d'Ivoire de demeurer l'économie la plus attractive de l'espace UEMOA et d'en occuper la troisième place.

Pour capitaliser ces avancées, une série de réformes de seconde génération doit être engagée diligemment.

2.1.3.16 Selon le Patronat ivoirien ces réformes devraient se situer sur trois axes : au plan infrastructurel pour améliorer la compétitivité par la baisse des coûts des facteurs (énergie, transport/TIC, aménagement des zones économiques spécifiques et la sécurisation de la gestion foncière)¹²; **au plan fiscal et judiciaire** par une fiscalité adaptée, prévisible et une déconcentration des tribunaux de commerce ; et **au plan de l'accès aux marchés et aux financements innovants**, pour promouvoir l'entreprenariat national et consolider le processus d'industrialisation.

2.1.3.17 Secteur financier et inclusion financière. Le secteur financier ivoirien, le plus diversifié de l'UEMOA¹³ continue de croître rapidement au gré du dynamisme de l'économie, mais il reste confronté à des faiblesses structurelles qui limitent l'expansion du secteur privé. Les principaux indicateurs de rentabilité se sont tous améliorés du fait de la progression du produit net bancaire et du résultat net. Le marché financier a continué de faire preuve de dynamisme avec l'introduction à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Ecobank Côte d'Ivoire qui a réalisé la plus forte cotation du Top 10 des introductions en bourse en Afrique. En prélude à l'application du nouveau cadre réglementaire issu de Bâle II et III, notamment sur les fonds propres, les banques et établissements financiers ont amorcé des processus de recapitalisation. L'Etat poursuit l'assainissement de certaines banques à capitaux publics et/ou son retrait partiel ou complet par la privatisation. **Toutefois, les signes de bonne santé du système financier cachent des faiblesses structurelles** (cf. encadré 2).

¹² L'engorgement du Port autonome d'Abidjan (PAA) requiert l'aménagement de nouvelles aires de stationnement, des voies alternatives d'accès et de sortie de PAA et la construction de nouvelles zones industrielles en lien avec le développement des chaînes de valeurs agro-

industrielles, visé dans la seconde phase du Programme national d'investissement agricole (PNIA-II).

¹³ A fin décembre 2017, le système bancaire ivoirien comprenait 29 établissements de crédit, [...] compagnies d'assurance et [...] institutions de microfinance.

Encadré 2 : Faiblesses structurelles du système bancaire ivoirien

Selon le rapport 2016 de la zone franc, les ressources du système bancaire sont principalement canalisées vers l'acquisition de titres souverains. **Les concours à court terme continuent de représenter la majorité des crédits consentis, soit 56% en 2016 contre 43,3% pour les crédits à long terme. L'inclusion financière demeure limitée.** La part de la population de plus de quinze ans disposant d'un compte dans un établissement financier est de 15,1%, contre 29% en moyenne dans l'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, les PME et le secteur agricole ont un accès très limité aux financements bancaires. Ainsi, le secteur agricole représente moins de 6% du total des prêts bancaires alors que le secteur primaire atteint 26% du PIB. Les financements sont prioritairement alloués au commerce et aux services. La diversification de l'économie visée par le PND 2016-2020 et la transformation structurelle de l'économie par le développement de chaînes de valeurs agro-industriels, en lien avec les cinq priorités « Top 5 » de la Banque requièrent un meilleur soutien aux industries et PME, par des produits financiers innovants, mieux adaptés au financement de l'économie ivoirienne.

Perspectives à moyen terme

2.1.3.18 L'activité économique en 2018 et les perspectives économiques à moyen terme sont favorables. Les performances économiques seront tirées par le dynamisme des secteurs primaire et tertiaire, ainsi que par les investissements en infrastructures. Le taux de croissance annuel moyen devrait se situer au-delà de 7% sur la période 2018-2020. Bien que forte, la croissance économique repose encore sur l'exportation des matières premières (cacao, café, pétrole) avec un faible taux de transformation locale.

2.1.3.19 L'économie est à cet égard très vulnérable aux chocs extérieurs, notamment ceux de l'évolution défavorable des prix des matières premières, et des aléas climatiques. Par ailleurs, un autre défi est de consolider la croissance qui devra passer par une répartition plus équilibrée entre les secteurs, pour une transformation structurelle. Ceci requiert : (i) une amélioration de la qualité des produits, notamment agricoles ; (ii) des activités industrielles à haute valeur ajoutée et créatrices d'emplois ; (iii) une meilleure professionnalisation des activités de services par la formation. Ces questions mises en exergue par le PND 2016-2020 seront au centre du dialogue avec les autorités.

2.1.4 Contexte social

2.1.4.1 Lutte contre la pauvreté et atteinte des ODD. Les performances économiques enregistrées n'ont pas eu un effet substantiel à la baisse du taux de pauvreté qui reste élevé.

L'incidence de la pauvreté calculée par l'Institut national de la statistique (INS) est passée à 46,3% en 2015, contre 48,9% en 2008. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural (56,8%) qu'en milieu urbain (35,9%), avec une évolution contrastée. Le taux de pauvreté en milieu rural a baissé de 62,5% à 56,8%, alors qu'en milieu urbain, il connaît une hausse, passant de 29,5% en 2008 à 35,9% en 2015, en relation avec un transfert de populations pauvres des campagnes vers les villes, suite aux conflits. Il existe de fortes disparités et inégalités selon l'âge et le genre, accentuées en milieu rural : 51,4% des jeunes de moins de 25 ans sont pauvres, et 3 femmes rurales sur 4 vivent en dessous du seuil de pauvreté. Avec un indice de développement humain (IDH) de 0,474 dans l'édition 2016 du rapport sur l'IDH, en légère progression par rapport à 2015 (0,462), la Côte d'Ivoire occupe le 37^{ème} rang sur 54 pays africains, figurant ainsi parmi les pays à faible IDH.

2.1.4.2 L'enquête de l'INS sur le niveau de vie des ménages de 2015 estime à 6,9% le taux de chômage même si ce dernier ne prend pas en compte le sous-emploi qui reste très important. Le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain (7,7%) en particulier à Abidjan (13,4%) contre 3,0% en milieu rural. Il est plus particulièrement élevé chez les jeunes diplômés. Le chômage touche davantage les femmes dont la plupart occupe des emplois précaires et informels. Prenant en compte l'ensemble de ces considérations, l'Agence d'études et de promotion de l'emploi (AGEPE) estime à 26,5% le taux de chômage combiné¹⁴. Au plan structurel, la main d'œuvre est concentrée dans le secteur des services (44%) et l'agriculture (43,5%) ; l'industrie ne représentant que 12,5%.

2.1.4.3 Une nette amélioration a été constatée dans l'accès à l'éducation avec un taux de scolarisation au primaire estimé à 78,9% en 2015 selon un rapport de l'INS, mais des défis demeurent. La Côte d'Ivoire était classée au dernier rang sur 44 pays lors de l'évaluation de 2011 des connaissances des élèves, effectuée par la Francophonie ; puis à la 41^{ème} place en 2013. En outre, le secteur restait confronté aux contraintes budgétaires, à l'insuffisance d'infrastructures et de matériels didactiques, à l'obsolescence des équipements, ainsi qu'à une mauvaise répartition spatiale du personnel enseignant. Depuis lors, le Gouvernement a mis en place une politique

¹⁴ Main d'œuvre potentielle, au chômage et en sous-emploi.

ambitieuse, encadré par la loi rendant l'école obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, sans distinction de sexe. Le Gouvernement entend consolider ces progrès par une politique de réhabilitation/construction de classes primaires, de collèges et lycées, de recrutement/formation d'enseignants et de révision des curricula.

2.1.4.4 Dans le secteur de la santé des efforts considérables restent à faire pour améliorer la qualité de vie. La situation sanitaire reste préoccupante à cause d'une morbidité et d'une mortalité élevée liées au paludisme et au VIH/Sida. L'espérance de vie (54,3 ans en 2015), figure parmi les plus faibles au monde. Sur le plan nutritionnel, la proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale a été estimée à 14,9% en 2012 ; le Gouvernement envisage de baisser ce taux à 5% à l'horizon 2020¹⁵. En outre, la faible qualité des soins et l'accès limité aux médicaments essentiels accentuent la non-satisfaction des besoins en santé des populations, notamment chez les plus vulnérables. Pour progresser vers la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 3 sur la santé, la loi du 24 mars 2014 a institué la Couverture maladie universelle (CMU). Par ailleurs, au plan des ressources, le Gouvernement entend consacrer au secteur de la santé 5,4% des ressources mobilisées dans le cadre du financement du PND 2016-2020.

2.1.5 Aspects transversaux

2.1.5.1 Disparités de genre. S'agissant du genre, des disparités importantes demeurent entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de l'économie. Au niveau de l'accès à l'éducation, près d'une femme sur deux (51%) et un peu plus d'un homme sur trois (36%) n'ont aucun niveau d'instruction. On note également que quel que soit le niveau atteint, les hommes sont plus instruits que les femmes : 33% des hommes ont au minimum le niveau primaire complet, contre 21% des femmes. Concernant le taux d'inscription, les filles représentent 49,3% dans le préscolaire, 44,8% au primaire¹⁶, 38,4% au secondaire et 29% au supérieur. Le taux d'alphabétisation est de 36,3% pour les femmes et de 53,3% pour les hommes.

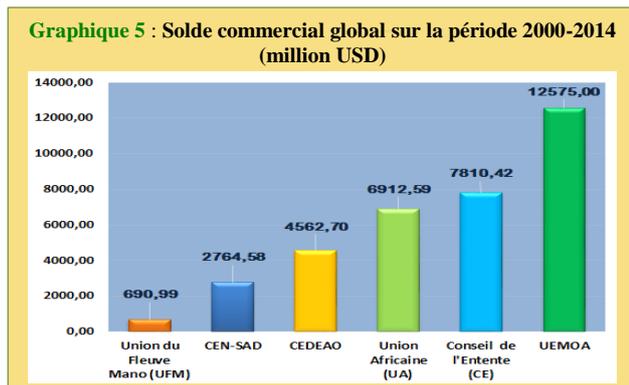
2.1.5.2 L'approche retenue par la Banque a consisté à inclure systématiquement dans tous les projets approuvés des activités connexes se rapportant au genre et au socle de protection sociale. Bien que les résultats soient positifs, ils sont encore modestes par rapport à l'ampleur des enjeux. A titre d'exemple, le projet de pôle agro-industriel dans la région du bélier (2PAI-Bélier), dans lequel, les femmes bénéficieront de toutes les activités du projet pour un coût global d'environ 58 millions d'UC. Mais de façon spécifique un budget de 1,7 millions d'UC est alloué pour la réalisation d'activités spécifiques d'autonomisation des femmes et de promotion du genre dans le secteur agricole de la zone du projet. Les différentes initiatives en cours, notamment « L'Affirmative Finance Action for Women in Africa- AFAWA », la décentralisation des spécialistes dans des régions, la catégorisation des projets selon le « Marquer Genre » permettront d'améliorer la qualité de la prise en compte de la dimension genre dans les projets. Des initiatives conjointes avec ONUFEMMES de projets sensibles au genre, à l'instar de celui financé par le KOAFEC seront soutenues.

2.1.5.3 Environnement et changement climatique. Dans le domaine de l'environnement et du changement climatique, la Côte d'Ivoire reste vulnérable avec des impacts à divers niveaux. Le pays subit les aléas liés à une exploitation à échelle croissante de ses ressources naturelles, une réduction drastique du couvert forestier entraînant une perte de la biodiversité, une pollution de l'air, des eaux et du sol venant des activités domestiques, industrielles, agricoles, minières et maritimes. Pour y remédier, le Gouvernement a entrepris des mesures de restauration et de sauvegarde de l'environnement. Les lois portant code forestier et de l'environnement ont été modifiés pour favoriser une meilleure sauvegarde de l'environnement et la promotion du développement durable, ainsi que pour mieux promouvoir les énergies renouvelables. En outre, la Côte d'Ivoire s'est engagée à la COP 22 à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

¹⁵ A cet effet, le Gouvernement entend promouvoir des bonnes pratiques nutritionnelles, renforcer la prise en charge de la malnutrition, accroître la disponibilité et l'accès à des aliments nutritifs et diversifier la consommation, renforcer la sécurité sanitaire des aliments, renforcer la résilience des ménages aux crises alimentaires et nutritionnelles et améliorer la gouvernance de la politique nutritionnelle.

¹⁶ L'Assemblée nationale a voté en septembre 2015 un projet de loi rendant obligatoire la scolarité pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, ce qui augmentera le taux d'achèvement du 1^{er} cycle de l'école secondaire.

2.1.5.4 Intégration régionale et commerce. L'intégration régionale, l'un des cinq axes du PND 2016-2020 est une des priorités majeures du Gouvernement malgré quelques défis. Avec un PIB avoisinant 36% celui de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire est un acteur clé au niveau régional. Au niveau africain, le pays ambitionne d'être parmi les premières économies les plus prospères du continent, en continuant d'accroître son solde commercial global qui reste positif avec les divers blocs régionaux et continentaux (cf. graphique 5).



Les principaux défis de l'intégration sont liés à la faiblesse des infrastructures dans les secteurs du transport et de l'énergie. Les autres défis sont d'ordre commercial et portent sur les impacts économiques des désarmements tarifaires qui pourraient résulter de la mise en œuvre de l'accord sur la Zone de libre-échange continental, de la conclusion unilatérale d'accords avec l'UE dans le cadre de l'Accord de partenariat économique (APE) régional.

2.2 Options stratégiques du pays

2.2.1 Cadre stratégique du pays

2.2.1.1 Tirant les leçons de la mise en œuvre du PND 2012-2015, la première stratégie post-crise et de relance économique, le Gouvernement a formulé en 2016 le second PND 2016-2020 qui matérialise son ambition de réaliser l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020, avec une base industrielle solide. Le PND 2016-2020 consacre la vision d'une transformation structurelle de l'économie, à travers la recherche d'une plus grande compétitivité, la transformation locale des produits de base agricoles pour promouvoir l'industrialisation, afin d'asseoir la diversification de l'économie dont la redistribution des fruits favorisera la réduction substantielle de la pauvreté (cf. 2.1.4.1). A cet égard, le PND 2016-2020 met l'accent sur : (i)

l'amélioration du taux de transformation des matières premières agricoles ; (ii) la diversification de l'appareil productif industriel avec la promotion d'une industrie manufacturière ; et (iii) le développement d'infrastructures économiques structurantes de qualité, avec en filigrane, la prise en compte de l'aménagement du territoire et la préservation de l'environnement.

2.2.1.2 Pour atteindre les résultats globaux et spécifiques susmentionnés, le PND 2016-2020 élaboré avec l'appui des PTF se décline en cinq axes stratégiques cohérents et intégrés ci-dessous :

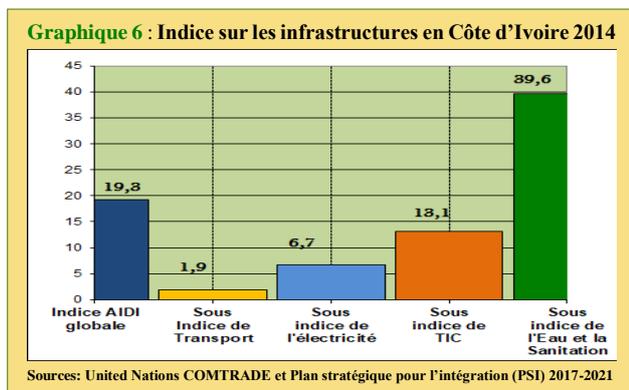
- **Axe 1** - le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ;
- **Axe 2** - l'accélération du développement du capital humain et la promotion du bien-être social ;
- **Axe 3** - l'accélération de la transformation structurelle et de l'industrialisation ;
- **Axe 4** - le développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement et ;
- **Axe 5** - le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

2.2.1.3 Pour consolider les résultats des interventions antérieures, le DSP 2018-2022 va renforcer l'impact des interventions en cours dans les domaines infrastructurales (transport et énergie) et de la gestion des finances publiques, dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs des axes 1,3 et 4 du PND 2016-2020. Le portefeuille de projets nationaux, régionaux et du secteur privé financés en appui aux précédentes stratégies pays figurent à l'annexe 4. En outre, sur le second pilier du DSP 2018-2022 les interventions viseront spécifiquement le développement des secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie qui seront les leviers principaux pour contribuer à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie.

2.2.2 Faiblesses et défis

2.2.2.1 *Faible dotation en infrastructures structurantes : La faible dotation en infrastructures structurantes en quantité et en qualité suffisantes est un frein au*

développement d'une économie moderne, diversifiée et compétitive et au renforcement des échanges et à l'intégration régionale. Comme l'indique le graphique 6, les indices de



dotation en infrastructures restent faibles avec un niveau qui se situe en deçà de 50 sur une échelle de 1 à 100. L'indice le plus faible porte sur le secteur du transport ; ce qui dénote d'un besoin important d'investissements pour disposer d'infrastructures compatibles avec les exigences d'une économie émergente, avec une répartition spatiale harmonieuse qui inciterait le secteur privé, et plus particulièrement les agro-industries et PME à s'établir là où subsistent des niches sur l'ensemble du territoire. Dans cette perspective, outre la construction de nouveaux ouvrages, l'Etat doit veiller, à travers une politique judicieuse de réhabilitation/entretien, à garantir le bon usage et la durabilité du stock existant.

2.2.2.2 Dans le domaine de l'énergie, la capacité installée s'est accrue substantiellement de 56%, passant de 1391 MW en 2011 à 2200 MW en 2017. En effet, le système électrique était marqué en 2011 par des ouvrages en limite de capacité, un déficit de production ainsi qu'un déficit financier important. Sur la période 2011-2017, des investissements ont été réalisés dans les segments de la production, du transport, de la distribution et de l'électrification rurale. Des actions ont été engagées par le Gouvernement pour améliorer la situation financière du secteur de l'électricité. Sur cette période, une capacité additionnelle de 790 MW a été mise en service, la capacité installée est passée ainsi de 1391 MW en 2011 à 2200 MW en 2017. En outre, le

réseau de transport et de distribution a été renforcé par la mise en service de nouveaux postes sources dans la région d'Abidjan, le renforcement de postes sources existants ainsi que l'extension et le renforcement du réseau de distribution. Le temps moyen de coupure et le rendement global ont été améliorés, passant respectivement de 47 h et 71,3% à 23,83 h et 81,8%. En électrification rurale, les taux de couverture et d'accès sont passés respectivement de 33% et 74% à 54% et 82%.

2.2.2.3 Toutefois, l'ambition de la Côte d'Ivoire d'être le hub énergétique de la sous-région nécessitera la poursuite d'actions plus volontaristes. Les défis sectoriels se situent à trois niveaux : (i) le renforcement du parc de production et l'amélioration du mix-énergétique par l'augmentation de la part des énergies renouvelables pour faire face à la demande croissante, notamment celle induite par les perspectives de développement immobilier et industriel ; (ii) la résorption du déséquilibre financier¹⁷ et (iii) la nécessité du développement de nouveaux champs gaziers au risque d'importation du GNL plus coûteux. **Face à ces contraintes, il importe que la gouvernance dans ces secteurs importants soit renforcée.**¹⁸ Par ailleurs, la diversification du mix énergétique doit être poursuivie avec une grande part d'énergies alternatives propres.

2.2.2.4 Des facteurs persistant de fragilité : La Côte d'Ivoire a fait des progrès importants sur la voie de la stabilité politique qui ont contribué à faire sortir le pays de la situation de pays fragile. En dépit de ces progrès des facteurs de fragilité persistent. Cette fragilité persistante est de nature à retarder les efforts de réformes en vue du développement du pays.

2.2.2.5 Faible intermédiation financière : L'insuffisance persistante de structure d'intermédiation financière pour assurer la fonction de crédit au bénéfice des agriculteurs et des éleveurs constitue à l'heure actuelle une contrainte majeure du secteur agricole.

2.2.3 Forces et opportunités

2.2.3.1 Productions agricoles diversifiées : La Côte d'Ivoire dispose de nombreuses productions agricoles qui, mieux valorisées et avec des

¹⁷ (Le report des mesures de hausse tarifaire fait peser un risque élevé sur le secteur) ;

¹⁸ Il importe que les prochaines concessions soient octroyées dans le cadre d'appels d'offres ouverts à la concurrence.

réformes appropriées et incitatives, pourraient être une source de revenus élevés et durables pour l'économie et les ménages, notamment en zone rurale.¹⁹

2.2.3.2 Agro-industrie : L'industrie agro-alimentaire peut également constituer une source de diversification et de transformation de l'économie et un levier pour une croissance inclusive et durable. Selon le rapport 2018 sur les Perspectives économiques en Afrique (PEA), le secteur agricole regroupant les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques représentait 23.7% du PIB en 2016. Ce secteur encore peu valorisé, dispose de forte marge de progression pour satisfaire la demande extérieure des pays de l'UEMOA et par-delà, la CEDEAO. Cependant, en dépit de son potentiel immense, l'agriculture ivoirienne et plus spécifiquement l'agro-industrie se relève d'une période de régression consécutive à la crise socio-politique. Sa contribution à la croissance du PIB est passée de 0,7% en 2010 à 1,7% en moyenne sur la période 2012-2015. Cependant, les productions agricoles restent encore fortement extensive, peu mécanisées et les produits vivriers sont en grande partie destinés à l'autoconsommation. Les modes de production extensifs de cultures de rente (café, cacao, et hévéa et palmier à huile) entraînent un déboisement et une diminution du couvert forestier. En outre, les problèmes fonciers et l'inadéquation des systèmes de financement agricoles limitent l'introduction de systèmes de cultures intensifs, la mécanisation, et la promotion des PME et jeunes exploitants agricoles. L'absence de dispositif de gouvernance adapté, situant les rôles, responsabilités et interrelations entre les parties prenantes dans certaines filières est préjudiciable. Par ailleurs, dans la commercialisation des produits agricoles, le faible niveau de désenclavement des bassins de production entraîne de nombreuses pertes post-récoltes, réduisant les revenus des pays.

2.2.3.3 Une politique volontariste de développement des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation, le renforcement des capacités des communautés rurales et

l'implication des centres et instituts de recherche est primordial. En outre, l'accès au crédit notamment pour les femmes et les jeunes, la réduction des coûts élevés des facteurs de production dont l'électricité, ainsi que des politiques judicieuses d'incitations à l'investissement privé en agriculture, peuvent asseoir les bases de l'agro-industrie²⁰.

2.3 Coordination de l'aide et positionnement de la BAD

2.3.1 Coordination de l'aide

2.3.1.1 Les mécanismes de coordination entre les partenaires au développement ont été remis en place. La coordination est structurée en deux grands blocs. Le premier est constitué par le Dispositif national de coordination et de financement, subdivisé en Commission nationale de développement, d'organes de coordination interministérielle et de la plateforme COMOREX. Ce cadre permet non seulement d'assurer le leadership du Gouvernement en matière de coordination de l'aide mais également la centralisation des données relatives à l'aide, l'alignement sur les priorités nationales et une amélioration des systèmes nationaux de passation de marchés publics et de gestion financière de plus en plus utilisés par les PTF. Le second bloc porte sur le Dispositif de concertation des partenaires au développement (DC-PAD) qui permet de définir des positions et des orientations communes pour les discussions avec le Gouvernement, de convenir des actions de renforcement des capacités et d'harmoniser leurs actions de manière à favoriser une plus grande efficacité collective. Il s'appuie sur les travaux des groupes thématiques ou sectoriels.

2.3.1.2 La Banque prend une part active aux trois niveaux du DC-PAD que sont le Cadre de concertation des ambassadeurs et chefs de mission, le Comité des chefs de coopération et les Groupes thématiques. Toutes les opérations de la Banque financées dans le cadre du DSP 2013-2017, en particulier les appuis budgétaires et les projets d'investissements ont fait l'objet d'une concertation au sein du Comité des chefs de coopération et/ou des groupes thématiques. Dans le cadre de l'utilisation des systèmes nationaux qui constitue l'un des engagements de la Déclaration de Paris, l'utilisation du système national de passation

¹⁹ La Côte d'Ivoire est premier producteur mondial de cacao et d'Anacarde.

²⁰ A cet égard, le pays vient de se doter du Plan national d'investissement agricole (PNIA) conforme au processus PDDAA.

des marchés est retenue pour la quasi-totalité des marchés de biens et travaux faisant l'objet d'Appels d'offres ouverts (AOO).

2.3.1.3 La Banque et le Gouvernement sont signataires de la Déclaration de Paris de mars 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement et des accords ultérieurs (Accra et Busan). Les deux parties ont fait des progrès notables dans l'application des principes clés de cette Déclaration et dans la mise en œuvre des recommandations du programme d'action d'Accra de septembre 2008 et du partenariat de Busan de décembre 2011.

2.3.2 Positionnement de la BAD et des autres Partenaires techniques et financiers

2.3.2.1 La Banque reste un partenaire stratégique de premier plan pour la Côte d'Ivoire. A ce jour, le pays a bénéficié de financement à hauteur de 2,279 milliards UC (MUC), soit 3,22 milliards d'USD. Au cours des prochaines années, en raison de l'accès de la Côte d'Ivoire au guichet BAD pour les prêts souverains, au titre de la nouvelle politique de crédit, la coopération devrait s'intensifier dans les secteurs stratégiques et structurants. Ce nouveau statut a suscité un grand intérêt pour le Gouvernement et le secteur privé et ouvert la voie au financement de grands projets. Le retour de la Banque à son siège à Abidjan a permis de renforcer le personnel dédié aux activités stratégiques et opérationnelles sur le pays.

2.3.2.2 Quoique que ne présidant pas actuellement l'un des groupes sectoriels de coopération, la Banque y prend une part active. Il est envisagé lors des prochaines rotations d'assurer au moins la présidence des groupes infrastructures (énergie et/ou transport) qui concentrent davantage de financement de la Banque. Le dispositif de coordination national de l'aide au développement et de coopération comprend 13 groupes sectoriels dont la présidente/coprésidence est assurée de manière rotative par les partenaires bilatéraux/multilatéraux et les Agences spécialisées du système des Nations Unies. L'architecture du cadre de concertation des PTF, ainsi que les domaines respectifs

d'intervention, y compris ceux de la Banque figurent à l'annexe 9.A et 9.B.

III. REVUE DU PORTEFEUILLE PAYS ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

3.1 Aperçu et performance du portefeuille de la Banque en Côte d'Ivoire

3.1.1 Composition du portefeuille

3.1.1.1 A fin mai 2018, le portefeuille actif comporte 23 opérations totalisant des engagements nets de 930,5 MUC majoritairement orientés vers les infrastructures de transport et d'énergie (cf. annexe 4). La répartition sectorielle du portefeuille, met en exergue le transport (56,3%) et l'énergie (28,8%), avant les autres secteurs que sont, l'agriculture (11,8%), la gouvernance (2,8%), la finance (0,2%) et l'eau et l'assainissement (0,1%). L'orientation du portefeuille est cohérente avec les priorités du Gouvernement déclinées dans le PND 2016-2020 ainsi qu'avec les cinq grandes priorités de la Banque, appelé les « Top 5 » qui visent la transformation structurelle de l'Afrique.

3.1.1.2 La Banque a utilisé la quasi-totalité de ses instruments de financement (les dons et prêts projets, l'appui budgétaire et institutionnel ainsi que les garanties partielles. Le portefeuille comprend 11 opérations du secteur public national pour un montant de 514,2 MUC, 5 opérations régionales totalisant 202,2 MUC, et 7 opérations du secteur privé d'un montant de 214,1 MUC. Les opérations sont financées principalement par les ressources BAD (70,9%), les ressources FAD (22,8%) et les Fonds spéciaux (FSN, FAPA, AWTF etc.) à hauteur de 6,3%.

3.1.1.3 L'accès au guichet BAD depuis 2016 pour les prêts souverains a permis une forte mobilisation de ressources estimée à 360 millions d'UC pour le financement de projets structurants²¹. Depuis 2013, les engagements de la BAD en Côte d'Ivoire ont été multipliés quasiment par 5, passant de 194 MUC en 2013, à 930,5 en 2018. De ces engagements, 6 projets majeurs dans les infrastructures de transport et

²¹ Il s'agit du Projet de renforcement des réseaux électriques de transport et de distribution, du Projet de pôle agro-industriel dans la région Bélier, du Projet de transport urbain d'Abidjan et du Projet Air Côte d'Ivoire.

d'énergie pour un montant total de 641,47 millions d'UC ont permis de mobiliser des cofinancements de partenaires dont la Banque mondiale, la KfW, PROPARGO, la BOAD, l'AFD et l'UE à hauteur de 786,92 millions d'UC (soit un effet de levier de 1,15).

3.1.1.4 La revue du portefeuille conduite en avril 2018 a conclu que la performance du portefeuille est satisfaisante (une note de 3 sur une échelle de 1 à 4). Les indicateurs de la performance indiquent le **rajeunissement du portefeuille** dont l'âge moyen est passé à 2,5 ans en 2018 contre 6,6 ans en 2011, lié essentiellement à l'approbation récente de 8 nouvelles opérations et la clôture de 5 projets âgés. En outre, on note le **relèvement du taux de décaissement du portefeuille** à 23% à fin mai 2018 (13% pour projets nationaux, 15,7% pour les projets régionaux et 54% pour le secteur privé), ainsi que **l'absence de projet à risque**. Cependant, le rapport mensuel Flashlight de mai 2018 épingle 32,4% des projets ; ce qui requiert un suivi rapproché.

3.1.1.5 L'amélioration substantielle du portefeuille nécessitera de surmonter quelques défis qui subsistent. Les principaux défis identifiés lors de la revue porte sur : (i) le retard dans la mise en place ou la reconstitution des équipes projets ; (ii) l'instabilité des structures en charge de la gestion des projets ; (iii) la faiblesse des capacités des entreprises locales et des consultants individuels dans l'exécution des projets ; (iv) le retard dans le processus de passation de marchés, conséquence d'une insuffisance de compréhension et connaissance des règles et procédures de la Banque ; (v) l'insuffisance du suivi du plan de travail et du plan de passation des marchés des projets ; (vi) les longs délais dans l'octroi des avis de non-objection ; (vii) la mise à disposition tardive des fonds de contrepartie ; (viii) l'insuffisance de coordination des projets et (ix) la faiblesse du dispositif de suivi-évaluation.

3.1.1.6 Un nouveau plan d'amélioration de la performance du portefeuille (PAPP 2018) a été élaboré et validé avec l'ensemble des parties prenantes. Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre du PAPP 2017, un nouveau PAPP couvrant l'année 2018 (cf. Annexe 5) a été élaboré pour renforcer

la performance du portefeuille. Ce plan a recensé les principales difficultés rencontrées par les projets tant au niveau institutionnel que fiduciaire. Il comprend les mesures à réaliser suivant un calendrier précis, dont la mise en œuvre devrait lever les entraves à la bonne exécution des opérations.

3.2 Principaux enseignements du rapport BDEV sur la gestion du portefeuille

3.2.1 Le DSP 2018-2022 prend en compte les recommandations opérationnelles du rapport de BDEV sur la période 2006-2016, ainsi que ceux de la RPPP 2018 ci-dessous.

- + Compléter les études de faisabilité des PPP par des analyses systématiques des conséquences des garanties données par l'Etat (BDEV-3).** Pour éviter que certaines clauses contractuelles des projets bénéficiant de financements n'obèrent pas les ratios d'endettement du pays, la Banque doit s'assurer que les ressources du Fonds d'études logés au ministère des Finances soient utilisées pour conduire les études appropriées d'impact des projets PPP. En outre, comme elle s'est engagée auprès des autorités, la Banque doit fournir à travers le Compact G20 des services de conseil financier et l'assistance juridique au pays.
- + Renforcer la visibilité de la Banque par rapport à son implication dans l'appui à la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire (BDEV-4).** La Banque devra s'efforcer de mieux communiquer les résultats de ses opérations dans le pays en utilisant les divers outils de diffusion.
- + Clarifier les directives et les modalités d'intervention en matière d'aide d'urgence pour les rendre mieux adaptés aux risques et sources de fragilité et garantir une intervention rapide touchant les cibles dans les plus brefs délais (BDEV-6).** Il s'agira d'identifier, en lien avec le Gouvernement et les agences d'exécution, et éliminer les goulots d'étranglement procédural et opérationnel qui entravent la bonne mise en œuvre avec célérité de ce type d'opération.
- + Assurer la durabilité des investissements financés par la Banque.** Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer la gouvernance

sectorielle en jumelant le financement des infrastructures avec un appui institutionnel pour améliorer la mise en œuvre optimale des projets. Cette approche se fera en lien avec le Fonds d'entretien routier (FER) et les autres structures connexes intervenant dans les études, l'exécution et l'entretien routier.

- ✚ **Renforcer les capacités des entreprises locales.** La participation des entreprises locales à la mise en œuvre des projets financés par la Banque reste encore faible en raison notamment du manque de capacités. En vue de permettre une plus grande participation du tissu local de PME dans le domaine des infrastructures (transport, énergie notamment), **la Banque devrait initier avec les autres PTF un « Répertoire » des entreprises locales (d'études, de travaux, de sous-traitance et de formation)** dans le but de renforcer leurs capacités et leurs connaissances des procédures d'acquisitions
- ✚ **Asseoir une démarche systématique d'appel à cofinancement.** Compte tenu des besoins de financement en infrastructures du pays, au regard des ressources mobilisables limitées sur ses différents guichets, la Banque devra renforcer ses initiatives en cours en matière de co-financement pour accroître davantage l'effet de levier de ses ressources
- ✚ **Accroître les performances en matière d'exécution et de suivi des projets.** Même si la performance globale du portefeuille est satisfaisante, certains projets connaissent des problèmes ou des retards dans leur mise en œuvre. Ces projets requièrent un suivi rapproché pour accélérer leur rythme d'exécution et, ce faisant, améliorer la performance globale du portefeuille.

IV. STRATEGIE 2013-2017 ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

4.1 Mise en œuvre du DSP 2013-2017 et résultats atteints

4.1.1 **Résultats attendus.** Le DSP 2013-2017, comportait deux piliers : (i) renforcer la gouvernance et la redevabilité et (ii) développer des infrastructures en soutien à la relance économique.

4.1.2 **A travers le premier pilier, il s'est agi de :** (i) renforcer l'inclusion socio-économique

post-crise, en répondant aux demandes d'amélioration de la gouvernance et de prestations des services de base en faveur des populations ; (ii) soutenir les processus d'insertion/réinsertion sociale et économique ; (iii) renforcer la gouvernance économique, financière et institutionnelle ; et (iv) accélérer les réformes structurelles nécessaires à l'industrialisation.

4.1.3 **Quant au second pilier du DSP 2013-2017 il visait à** (i) à soutenir la relance économique par une exploitation optimale des ressources naturelles, à travers le développement d'infrastructures de qualité, dans les domaines de l'agriculture, des transports et de l'énergie, tout en préservant l'environnement; et (ii) accélérer le développement du capital humain et la promotion du bien-être ; et à renforcer l'intégration régionale et la coopération internationale.

4.1.4 **Résultats atteints.** Au plan stratégique, les deux piliers de la stratégie étaient bien alignés sur les priorités du pays et, au plan opérationnel, la mise en œuvre du DSP a été globalement satisfaisante et a contribué à la sortie de crise. La plupart des interventions a permis d'obtenir les produits prévus avec cependant quelques différences en fonction des secteurs d'intervention.

4.2 Principaux enseignements pour le DSP 2018-2022

4.2.1 **La préparation du rapport d'achèvement du DSP 2013-2017 et de l'évaluation indépendante de BDEV sur la décennie 2006-2016 ont permis de tirer les enseignements pertinents ci-après qui seront utiles pour la formulation et la mise en œuvre du nouveau DSP 2018-2022 :**

- ✚ **Choix des piliers stratégiques pour rechercher une croissance plus inclusive visant à réduire la pauvreté et les inégalités spatiales (BDEV-1).** Le secteur agricole est le premier employeur du pays mais compte le plus grand nombre de pauvres. En vue de renforcer le caractère inclusif de la croissance, **la Banque devra accélérer la transformation structurelle du secteur agricole.**
- ✚ **Renforcement du caractère inclusif des opérations par un choix judicieux des piliers et la prise en compte de la dimension genre.** Pour une croissance plus

inclusive, il s'avère nécessaire **d'accorder une priorité aux infrastructures rurales susceptibles d'avoir un effet catalytique sur le développement des chaînes de valeurs agro-industrielles** afin d'attirer le secteur privé dans la transformation des productions agricoles.

- ✚ **Renforcement de l'alignement et la cohérence des interventions avec le cadre budgétaire national pour rendre prévisible la mobilisation des ressources.** Pour renforcer la cohérence de ses interventions et se conformer au cadre budgétaire national, **la Banque devra adopter l'approche programme pour ses futures opérations**, en lien avec les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT)²².
- ✚ **Renforcer le dialogue sur les politiques et sur les questions stratégiques, appuyé par des travaux analytiques pertinents (BDEV-2).** Le programme d'opérations adossé au DSP 2018-2022 devra **inclure des études et revues sectorielles** pour guider les futures interventions.
- ✚ **Renforcer le suivi et l'évaluation de l'atteinte des résultats au niveau des opérations et des stratégies de la Banque (BDVE-5).** La Banque devra **renforcer les cadres logiques de suivi/évaluation pour un meilleur suivi des impacts** de ses cinq nouvelles priorités (Top 5).
- ✚ **Consolider et capitaliser les interventions sectorielles.** Compte tenu des investissements importants déjà réalisés grâce à l'appui de la Banque dans le domaine de la densification du réseau routier et des corridors inter-Etats, qui permet de désenclaver les bassins de production, **la Banque doit renforcer son intervention dans les infrastructures de développement rural**, pour favoriser l'accroissement et la diversification de la production agricole, contribuant ainsi au processus de diversification économique du pays.

V. STRATÉGIE 2018-2022 DE LA BANQUE EN CÔTE D'IVOIRE

5.1 Justification de la stratégie de la Banque et piliers

5.1.1 Justification de l'intervention de la Banque.

5.1.1.1 **L'ambition du Gouvernement est l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2020, avec une base industrielle solide.** Ainsi le PND 2016-2020 s'appuie sur cinq axes stratégiques : (i) le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance ; (ii) l'accélération du développement du capital humain et la promotion du bien-être social ; (iii) l'accélération des transformations structurelles et de l'industrialisation ; (iv) le développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement ; et (v) le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

5.1.1.2 **Pour soutenir le PND 2016-2020 tout en restant sélectif avec en filigrane les Top 5 de la Banque, le prochain DSP 2018-2022 poursuivra son soutien aux infrastructures structurantes. La stratégie mettra davantage l'accent sur la gouvernance sectorielle et sera ancrée sur les chaînes de valeur agro-industrielles pour une transformation structurelle de l'économie.** Cette option se fonde d'abord sur les priorités du Gouvernement (cf. 2.2.1.2) et du dialogue avec les parties prenantes (Etat, secteur privé, société civile) au cours de la mission de préparation du DSP, selon un processus participatif. Elle tient compte ensuite des résultats encourageants du DSP 2013-2017 dans les domaines susmentionnés qui nécessitent d'être portés à un stade irréversible (cf. 4.1). Elle tient compte enfin, des faiblesses et défis de l'économie ivoirienne (cf. 2.2.2), mais également des atouts et opportunités du pays (cf. 2.2.3). En définitive, elle s'attaque aux problèmes de gouvernance sectorielle qui sont source d'inefficacité et d'inefficience de l'investissement public et privé et qui n'ont pas

²² Seules les opérations inscrites aux CDMT sectoriels, lesquels sont supposés avoir franchi l'ensemble des étapes de maturation de la chaîne de planification et de programmation budgétaires seront éligibles au financement de la Banque.

favorisé l'expansion de l'agro-industrie et une plus grande diversification de l'économie.

5.1.1.3 Tenant compte des enseignements de la précédente stratégie (cf. 4.2), du dialogue pays avec le Gouvernement et les parties prenantes, le DSP 2018-2022 s'appuiera sur les principes suivants :

- **l'alignement** sur le PND 2016-2020, déclinaison quinquennale de la vision de l'émergence, la stratégie décennale 2013-2022 de la Banque et les Top 5.
- **l'amplification des impacts des interventions antérieures** sous le DSP 2013-2017 dans le domaine des infrastructures et de la gouvernance ;
- **le renforcement de l'effet de levier des ressources de la Banque** par l'accès depuis 2016 au guichet BAD pour les prêts souverains, des cofinancements, des PPP et la perspective future de la graduation éventuelle de la Côte d'Ivoire au statut de « Pays mixte » ;
- **la sélectivité des domaines d'intervention**, en tenant compte de la synergie et de la complémentarité avec les autres PTF et ;
- **la diversification de l'économie et la promotion d'une croissance inclusive, durable et verte**, à travers : (i) d'une part, la création de valeur ajoutée dans l'agro-industrie par l'intensification des activités de production/transformation à fort potentiel de génération de revenus et de création d'emplois, soutenues par des produits financiers innovants, et le renforcement de l'inclusion financière des jeunes et des femmes en zone rurale par les TIC ; d'autre part, des choix d'infrastructures induisant une faible empreinte carbone de l'économie.
- **Avantage comparatif de la Banque** : La Banque a déjà une longue expérience et un avantage comparatif dans le secteur des infrastructures et dans le à la transformation du secteur agricole en Côte d'Ivoire.

5.1.2 Piliers stratégiques de concentration

5.1.2.1 L'orientation stratégique du DSP est d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle de l'économie

ivoirienne. Cette transformation rendra l'économie plus inclusive, durable et résiliente aux chocs. Cette orientation stratégique est conforme au PND 2016-2020 et aux « Top 5 » de la Banque, à la vision de transformation structurelle qui en découle, aux deux objectifs de la stratégie décennale 2013-2022 de la Banque relatifs à la croissance inclusive et la transition vers une croissance verte.

5.1.2.2 Pour permettre au pays de relever ses défis majeurs (2.2.2), atteindre les objectifs du PND 2016-2020 (2.2.1.2), la stratégie de la Banque reposera sur deux piliers : (i) renforcer les infrastructures structurantes et de la gouvernance, pour la compétitivité de l'économie et l'efficacité des investissements ; et (ii) développer les chaînes de valeurs agro-industrielles, pour une croissance inclusive et durable. La stratégie a été élaborée selon un processus participatif décrit en Annexe II.

5.1.2.3 Ce premier pilier soutiendra les quatre axes stratégiques (1, 3, 4 et 5) du PND 2016-2020. L'objectif recherché consiste à **développer les infrastructures de transport/TIC/développement urbain et d'énergie, au plan national et régional en lien avec les engagements de la Banque à financer les infrastructures dans le cadre du Compact G20 avec l'Afrique.** Il s'agit dans cette optique d'augmenter le stock, et la qualité des infrastructures devenues vétustes, à des niveaux compatibles avec les exigences de compétitivité et les perspectives de forte croissance de l'économie²³ à moyen et long terme. *Plus spécifiquement, l'objectif visé est d'améliorer la compétitivité des sites de production en zone urbaine et rurale, désenclaver les bassins de production, faciliter l'accès aux marchés intérieur et extérieur, baisser le coût et améliorer la qualité de la connectivité et le contenu des services TIC ; accroître l'offre d'énergie pour davantage renforcer la compétitivité de l'économie.* Pour le financement des grandes infrastructures, des synergies et partenariats seront recherchés et établis avec les PTF intervenant dans le domaine des infrastructures tels que la Banque mondiale, l'AFD, la JICA, l'UE. La Banque utilisera

²³ En raison d'une baisse des investissements pendant les décennies de crise, le réseau routier ivoirien revêtu ne représente que 8% de l'ensemble du réseau contre 13% au Ghana

et 15% au Nigéria. Par ailleurs, 75% des routes revêtuës ont un âge variant entre 15 et 35 ans, dont 44% de plus de 20 ans.

d'autres initiatives comme la « Plateforme du forum d'investissement en Afrique » pour rechercher des co-financements.

5.1.2.4 D'autre part, il s'agira de renforcer la gouvernance dans les secteurs des transports/TIC, de l'énergie et de l'agriculture qui concentrent le plus d'investissements structurants du Gouvernement et de la Banque. Outre cela, la Banque soutiendra, la quête d'une meilleure gouvernance sectorielle dans les domaines de concentration du portefeuille (cf. Annexe 9). L'objectif sera de contribuer à une amélioration de la compétitivité générale de l'économie, en vue du développement des activités productives et la croissance économique, et à ce que celle-ci bénéficie à une frange plus importante de la population, y compris les jeunes et les femmes. Les réformes de l'environnement des affaires visées par le « Compact G20 with Africa » seront également soutenues, pour rendre l'environnement des affaires plus attractif.

5.1.2.5 Ce second pilier soutiendra les trois axes stratégiques (2, 3 et 5) du PND 2016-2020. Ce pilier vise une montée en gamme dans les processus de transformation agro-industrielle des filières porteuses, en vue de diversifier les sources de croissance de l'économie ivoirienne et la rendre moins vulnérable aux chocs. Il s'agira d'avoir une approche intégrée et ciblée, portant sur les aspects liés à la sécurisation foncière, au développement des productions agricoles par l'amélioration de la productivité (intrants, semences, technologies améliorées, mécanisation), l'organisation des acteurs/filières, le développement des agropoles selon une approche d'aménagement du territoire, la commercialisation des produits, la structuration des formes de financement adaptés et des produits de protection sociale et de couverture de risques, connexes aux activités. La Banque va ainsi privilégier une approche dite chaînes de valeurs, pour créer un environnement propice aux initiatives privées, l'incubation à la création d'emplois par les PME, et un impact réel sur le développement social et local.

5.1.2.6 Tenant compte de l'importance du marché régional pour l'économie ivoirienne,

l'action de la Banque dans le cadre de ce DSP intégrera aussi la nécessité d'une approche régionale. Celle-ci aura pour cadre la Stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique de l'Ouest (DSIR).

5.1.2.7 Les aspects transversaux (cf. 2.1.5) seront systématiquement pris en compte par la Banque dans la préparation des opérations. Comme recommandé par CODE, outre, les aspects liés au changement climatique et la croissance verte, il s'agira de favoriser une meilleure prise en compte du genre, de l'emploi des jeunes, dans l'ensemble des opérations de la Banque. **Pour ce faire, la Banque va renforcer sa synergie les agences spécialisées nationales et du système des Nations Unies.** Les différentes initiatives en cours, notamment « L'Affirmative Finance Action for Women in Africa- AFAWA », la décentralisation des spécialistes dans des régions, la catégorisation des projets selon le « Marqueur Genre » vont améliorer la prise en compte de la dimension genre dans les projets.

5.1.2.8 Des programmes d'activités spécifiques seront mis en œuvre systématiquement dans les programmes financés par la Banque. En vue de créer des opportunités d'emplois viables pour les femmes, les exemples jugés satisfaisants de financement d'activités ciblées d'autonomisation des femmes dans les premiers agropoles des régions de l'Indénié-Djuablin²⁴ et du Bélier²⁵, sur la base de profil genre par zonage, seront adaptés/dupliqués dans les futurs agropoles du programme indicatif d'opérations (cf. annexe 6). **En ce qui concerne les jeunes,** outre des activités d'incubation à l'entrepreneuriat de type agri-preneurs, des formes de contractualisation par zonage des travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans les secteurs routier et de l'énergie pourraient être examinées.

5.1.2.9 Dans toutes les opérations, la Banque prendra en compte les préoccupations liées à la croissance verte. Les choix technologiques en infrastructures viseront à atténuer la pression sur les ressources naturelles. Dans cette perspective, le mix énergétique actuel (à fort dominance hydroélectricité et thermique) contribue déjà à renforcer l'empreinte verte de

²⁴ Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin (PAIA-ID)

²⁵ Projet de pôle agro-industriel dans la région du Bélier (2 PAI-Bélier)

la croissance. Cela sera consolidé avec les options futures sur les énergies renouvelables en conformité avec les engagements de la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Les produits TIC et les interventions dans les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques vont améliorer le caractère inclusif de la croissance.

5.1.3 Ressources disponibles pour la mise en œuvre de la stratégie

5.1.3.1 **La stratégie sera financée par les ressources du FAD 14 (2018-2019) et FAD 15 (2020-2022) au titre des Allocations basées sur la performance (ABP) et des ressources du guichet BAD, au cas par cas pour les prêts souverains.** L'inclusion dans le DSP de projets à fort potentiel intégrateur permettra de mobiliser par effet de levier, des ressources additionnelles sur l'enveloppe FAD régionale. Ces ressources seront complétées par les fonds fiduciaires et celles mobilisables par effet de levier, du recours aux instruments de garanties partielles. L'ensemble de ces ressources permettraient d'attirer des co-financements (PTF, PPP). La Banque étudiera de manière concertée avec le FMI et la Banque mondiale, la requête de reclassification des autorités ivoiriennes au statut de « Pays mixte ».

5.2 Résultats attendus et cibles

Pilier 1 : Renforcer les infrastructures structurantes et de la gouvernance, pour la compétitivité de l'économie et l'efficacité des investissements

Résultat 1 : Contribuer au développement des infrastructures de transport/TIC et de développement urbain

5.2.1 La disponibilité et la qualité des infrastructures harmonieusement réparties, contribuera à améliorer la compétitivité de l'économie. Cela va favoriser des opportunités sur l'ensemble du territoire national, permettre un accroissement des flux commerciaux interne et externe et ; améliorer le niveau de vie des populations. Pour réaliser ce premier résultat, la Banque va accélérer la mise en œuvre des projets en cours et de nouveaux projets dans les secteurs des transports, de la gestion des ressources en eau et des TIC pour : (i)

désenclaver les bassins de production et faciliter les échanges le long des corridors intérieurs et régionaux, (ii) améliorer la compétitivité des sites de production dans les districts et chefs-lieux de région, (iii) renforcer les infrastructures d'hydraulique, de drainage et d'assainissement, (iv) réhabiliter/construire des infrastructures de transport de qualité et (v) renforcer l'entretien routier, (vi) renforcer les infrastructures digitales nationales pour améliorer et accroître l'accès et la qualité des produits et services TIC (services financiers digitaux, e-Commerce etc.),

Résultat 2 : Contribuer au développement des infrastructures et au marché régional d'énergie

5.2.2 **Pour maintenir son sentier de croissance économique, la Côte d'Ivoire doit satisfaire ses besoins énergétiques. En outre, pour être le hub énergétique régional, le pays devra accroître ses capacités de production jusqu'à 4000 MW à l'horizon 2020, avec une contribution plus accrue des énergies propres au mix énergétique national²⁶.** Pour satisfaire les besoins énergétiques de l'économie la Banque soutiendra les projets visant à : (i) accroître les infrastructures de production, de stockage et de transport des hydrocarbures, (ii) accroître les infrastructures de production, de transport et distribution d'énergie électrique (notamment de sources alternatives), (iii) renforcer l'électrification rurale. Dans l'optique de la création du marché d'échange d'énergie, la Banque soutiendra les projets d'interconnexion du réseau national avec ceux de la CEDEAO.

Résultat 3 : Améliorer la gouvernance sectorielle et financière

5.2.3 L'efficacité et l'efficience de la dépense publique et, la pérennité des investissements structurants dans les secteurs de concentration de la Banque requièrent la conduite de réformes sectorielles ciblées. Il s'agira de soutenir la mise en œuvre des réformes nécessaires pour remédier aux insuffisances des cadres institutionnel, réglementaire et de régulation dans les secteurs infrastructurels ciblés pour un soutien de la Banque.

²⁶ La part de l'hydroélectricité dans la puissance installée devrait passer de 30% à 45% d'ici 2030 à laquelle s'ajouteront 5% des autres sources renouvelables, notamment le

solaire et la biomasse. Ces initiatives devraient baisser à terme la part du thermique de 50%, pour alléger la facture du gaz et réduire ainsi les coûts d'énergie.

Pilier 2 : Développer les chaînes de valeurs agro-industrielles, pour une croissance inclusive et durable

5.2.4 L'objectif de ce pilier 2 est de soutenir les efforts du Gouvernement visant à développer les chaînes de valeur agricoles, avec un accent particulier sur la transformation locale des productions agricoles variées et nombreuses dont dispose la Côte d'Ivoire. L'action de la Banque sous ce pilier s'inscrit dans le cadre du Programme national d'investissement agricole de seconde génération (PNIA II 2018-2025) et des autres politiques nationales qui visent cet objectif. Le PNIA II accorde une priorité au développement des produits végétaux, animaux et halieutiques.

Résultat 4 : Renforcer les structures d'encadrement et de recherche/développement

5.2.5 Le développement des chaînes de valeurs agro-industrielles passe par une amélioration de la productivité qui repose sur un encadrement efficient des agriculteurs et PME agricoles, ainsi qu'une meilleure intégration de la recherche/développement dans les systèmes productifs. La Banque poursuivra à travers ses interventions en cours et des appuis institutionnels ciblés à venir, son soutien aux structures d'encadrement des filières porteuses et aux centres et instituts de recherche/développement (ANADER, CNRA, ANADA, FIRCA), sur les volets semencier, pédologique, ainsi que sur les aspects liés à la mécanisation, la transformation et la commercialisation. Les structures seront retenues avec l'appui du Gouvernement, des interprofessions et des agro-industries. Elles bénéficieront de contrat plan d'assistance dans le cadre des projets financés par la Banque.

Résultat 5 : Développer les infrastructures agricoles de soutien aux chaînes de valeurs

5.2.6 Pour atteindre ce résultat, la Banque poursuivra son soutien au programme des pôles agro-industriels déjà identifiés dans le cadre du PNIA II dont deux, situées dans les régions du Bélier et de l'Indénié-Djuablin, ont déjà été financés par la Banque sous le DSP 2013-2017. L'implantation des agropoles se fera selon une approche programmatique et une logique de

renforcement de la compétitivité de ces pôles en vue de la transformation de l'économie sur une base agro-industrielle²⁷. La Banque poursuivra les interventions visant le renforcement des infrastructures de soutien aux chaînes de valeurs (pistes rurales, irrigation, entrepôts de stockage, chaînes de froid, terminaux logistiques, marchés de gros, formations agricoles) en lien avec l'Etat, les collectivités décentralisées et les PPP.

Résultat 6 : Mobiliser le capital pour soutenir la transformation agro-industrielle

5.2.7 A travers des financements spécifiques dédiés aux entreprises et PME ainsi que des programmes de mise à niveau à coût partagé (chaînes logistiques, viabilisation des terrains industriels, mise à niveau des appareils de production) la Banque contribuera à accroître le niveau de transformation agro-industrielle des matières premières des filières porteuses (cacao, café, anacarde, palmier à huile, hévéa, cola, textile fruits etc.).

Résultat 7 : Améliorer le climat des affaires et renforcer les capacités des PME

5.2.8 Progresser dans les chaînes de valeur agricoles, et la transformation locale nécessitera d'améliorer l'environnement des affaires avec une attention particulière sur les dispositifs d'appuis aux PME, pour leur permettre d'être les acteurs de la transformation du secteur agricole et donc de la croissance plus inclusive. L'atteinte de ce résultat passe par : (i) le renforcement et la rationalisation du cadre incitatif d'investissement, (ii) le renforcement des structures en charge du climat des affaires, (iii) le renforcement de l'encadrement comptable et financier.

5.2.9 **Opérations du secteur privé. En ligne avec la stratégie décennale 2013-2022 et les Top 5, la Banque va contribuer au développement du secteur privé à travers le financement des opérations dont la rentabilité est avérée.** La Banque poursuivra ses efforts d'identification des projets présentant une rentabilité, susceptibles d'être financés sur le guichet privé (BAD). Dans ce cadre, tous les instruments non souverains de la Banque seront mobilisés. Conformément à sa stratégie pour le

²⁷ Les études d'implantation de deux nouveaux agropoles au Nord et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire sont en cours en 2018 (cf. Annexe 6).

secteur privé, et en fonction des potentialités d'investissement de la Banque en Côte d'Ivoire, les priorités seront axées sur l'appui aux entreprises privées et le développement des PPP dans les pôles de croissance retenus par le PND 2016-2020. Une attention particulière sera également accordée aux projets et entreprises ayant une possibilité de projection à l'export sur les marchés extérieurs (régional et mondial).

5.2.10 En outre, la Banque contribuera à l'approfondissement du marché financier et l'inclusion financière en soutenant l'économie numérique. Cela se fera entre autres, par des financements innovants de moyen et long termes, à travers les instruments souverains et/ou non souverains.

5.2.11 Pour mettre en œuvre le DSP, la Banque livrera les opérations figurant dans le programme indicatif de prêt à l'annexe 6 et les actions d'adaptation et d'atténuation des risques climatiques à l'annexe 8.

5.2.12 Opérations régionales. Le DSP 2018-2022 continuera à mettre l'accent sur les opérations à caractère régional dans les domaines du transport (réseau routier frontalier, postes de contrôles juxtaposés), des TIC et de l'énergie (interconnexion des réseaux électriques). La Banque va renforcer les capacités des Communautés économiques régionales (CER) pour une meilleure coordination des projets régionaux.

5.3 Instruments de financement du DSP

5.3.1 Divers instruments de financement seront privilégiés. Le financement des infrastructures structurantes s'effectuera à travers des prêts projets ou sous la forme de PPP. **Un programme multisectoriel d'appui aux réformes permettra de soutenir les réformes axées sur la gouvernance sectorielle et financière et le climat des affaires.** Outre ces produits, la Banque utilisera les lignes de crédit, les garanties partielles, les produits de gestion des risques et le financement du commerce.

5.4 Suivi-évaluation

5.4.1 Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DSP 2018-2022 reposera sur le dispositif de suivi du PND et plus spécifiquement sur la Cellule Etat-BAD qui sera mise en place. L'approche participative qui a permis de mieux ancrer cette stratégie sur

les priorités de la Côte d'Ivoire sera intensifiée de manière proactive pendant sa mise en œuvre, afin d'atteindre des résultats durables. Le cadre de résultat du DSP (Annexe 13) fournit un outil de gestion pour le suivi et la mise en œuvre du DSP. Il permettra de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des opérations et d'effectuer les ajustements nécessaires lors de la revue à mi-parcours en 2020, pour mieux orienter les opérations vers des résultats tangibles en 2022. La mise en œuvre de la stratégie sera également renforcée par la création d'une Cellule BAD au sein du Ministère du Plan et du développement, dédiée au suivi régulier du portefeuille de la Banque. Des appuis statistiques seront également prévus dans le cadre des projets pour renforcer le système statistique national.

5.5 Questions couvertes par le dialogue

5.5.1 Le dialogue avec le Gouvernement va se poursuivre et se renforcer autour de certaines thématiques. Celles-ci incluent, la viabilité de la dette, le cadre de gestion et de régulation agricole et des infrastructures (transport/TIC et énergie), le plan de modernisation des finances publiques, le cadre des marchés publics y compris des PPP, et la performance du portefeuille.

5.5.2 La stratégie soutiendra un programme de travaux analytiques. En appui à la diversification économique souhaitée à travers les chaînes de valeurs agro-industrielles, des études seront menées pour approfondir les connaissances et soutenir le dialogue sur les problématiques sectorielles (cadre de régulation) ainsi qu'un meilleur ciblage des filières et des bassins d'intervention.

5.6 Risques et mesures d'atténuation

5.6.1 Plusieurs risques interne et externe sont liés à la stratégie de la Banque. Au plan interne, il pourrait s'agir : (i) d'une rupture du consensus politique en 2020, (ii) les menaces sécuritaires asymétriques des groupes terroristes, (iii) la détérioration du cadre fiduciaire et des affaires et, (iv) la détérioration du cadre de gestion des ressources des secteurs extractifs. **Au plan externe, les risques portent sur :** (i) l'instabilité politique et sécuritaire dans les pays voisins et dans le Sahel, (ii) la détérioration continue des cours des matières

premières agricoles et (iii) les changements climatiques entraînant un déficit agricole.

5.6.2 Ces risques sont atténués par les mesures au plan national et régional. Au plan interne, les principales institutions démocratiques garantes de la stabilité politique et de la continuité de l'Etat (Vice-présidence, Sénat, Assemblée nationale et Conseil constitutionnel) sont en place. Le dispositif national de sécurité a été renforcé pour faire face aux menaces asymétriques. La mise en œuvre du Plan de modernisation des finances publiques et le nouveau cycle de réforme visant l'amélioration du climat des affaires sont de bons augures. **Au plan externe,** l'option de développement des chaînes de valeurs agro-industrielles atténuera les effets des chocs externes sur les cours des matières premières et favorisera l'inclusivité de la croissance. La mise en place de la Force G5 Sahel et le bon déroulement des élections au Libéria, en Sierra-Leone et au Mali sont des signes positifs.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

6.1 Conclusion

6.1.1 La situation politique et sécuritaire reste stable, malgré les menaces sécuritaires régionales et les tentatives de reconfiguration du cadre politique. Les performances économiques sont bonnes et les perspectives à moyen termes restent favorables. Toutefois, la croissance est peu inclusive. Pour relever ce défi, des politiques publiques devront favoriser la diversification de l'économie, en s'appuyant sur le développement des chaînes de valeurs agro-industrielles. Le renforcement des infrastructures structurantes permettra d'accroître la compétitivité de l'économie pour attirer les investissements.

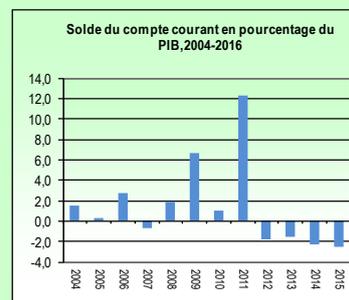
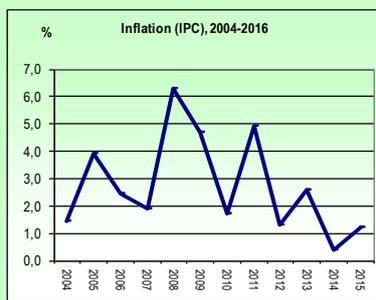
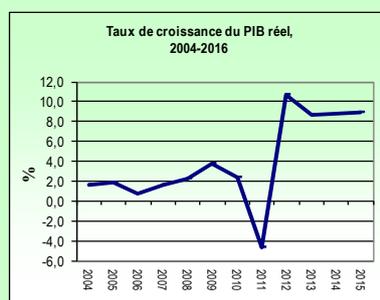
6.2 Recommandation

Les Conseils sont invités à examiner et approuver la stratégie pays de la Banque en Côte d'Ivoire pour la période 2018-2022, proposée dans le présent document.

Annexe 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques

Côte d'Ivoire Principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	Unité	2000	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (e)
Comptes nationaux								
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	10 571	23 695	26 589	29 407	32 128	32 009	...
RNB par habitant	\$ E.U.	640	1 150	1 260	1 360	1 450	1 410	...
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	10 420	25 382	27 099	30 103	34 084	31 532	35 583
PIB aux prix constants de 2000	Million \$ E.U.	10 420	11 065	12 246	13 311	14 482	15 775	17 096
Croissance du PIB en termes réels	%	-4,6	-4,7	10,7	8,7	8,8	8,9	8,4
Croissance du PIB par habitant en termes	%	-6,8	-6,9	8,1	6,1	6,2	6,3	5,8
Investissement intérieur brut	% du PIB	10,8	10,5	16,5	17,7	18,8	20,3	23,9
Investissement public	% du PIB	2,8	3,6	4,5	6,5	6,2	6,9	7,5
Investissement privé	% du PIB	8,0	6,9	12,0	11,1	12,6	13,4	16,4
Epargne nationale	% du PIB	7,8	20,1	16,0	16,0	19,3	16,8	18,4
Prix et Monnaie								
Inflation (IPC)	%	2,5	4,9	1,3	2,6	0,4	1,2	1,1
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	712,0	471,9	510,5	494,0	494,4	591,4	588,3
Masse monétaire, variations annuelles (M)	%	-29,4	11,1	0,7	9,4	16,1	8,7	6,5
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB)	%	16,0	31,1	27,1	27,6	28,2	27,7	26,3
Finances publiques								
Recettes totales et dons	% du PIB	17,1	18,1	14,4	18,9	20,4	19,5	21,0
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	18,3	18,4	22,1	22,8	21,8	23,8	24,7
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-1,2	-4,0	-3,1	-2,3	-2,2	-2,8	-3,8
Secteur extérieur								
Variation en volume des exportations (ma)	%	-2,8	-3,4	8,1	1,4	-0,1	14,9	8,8
Variation en volume des importations (ma)	%	-15,8	-21,9	49,2	3,6	-12,4	13,5	7,3
Variation des termes de l'échange	%	-17,0	4,6	-2,5	1,6	-6,0	-0,3	2,7
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	-293	3 111	-475	-462	-766	-791	-1 043
Solde des comptes courants	% du PIB	-2,8	12,3	-1,8	-1,5	-2,2	-2,5	-2,9
Réserves internationales	mois d'importations	2,3	5,5	3,9	4,1	4,4	0,3	0,3
Dettes et flux financiers								
Service de la dette	% des exportations	1,5	22,8	9,4	12,6	8,2	10,1	10,9
Dettes extérieures totales	% du PIB	178,8	66,8	44,2	41,3	37,0	41,8	39,6
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	715	1 971	1 358	3	1 108	1 814	...
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	351	1 436	2 885	1 273	925	653	...
Investissements nets directs en prov. de l'é	Million \$ E.U.	235	302	330	407	439	430	...



Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, avril 2017 et Statistiques financières internationales, avril 2017; Département de la statistique : Plateforme des données (base de donnée), mars 2017; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Notes: ... Données non disponibles (e) Estimations (p) Projection

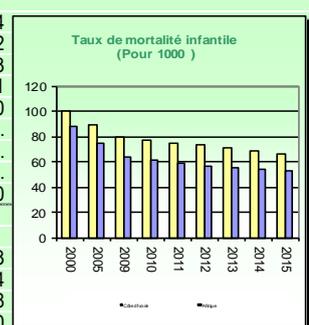
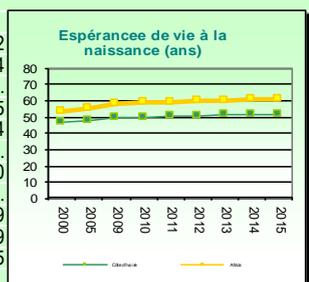
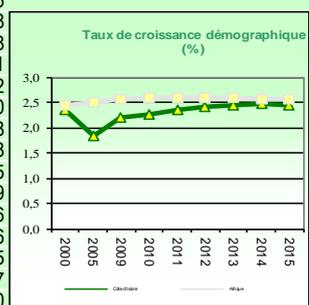
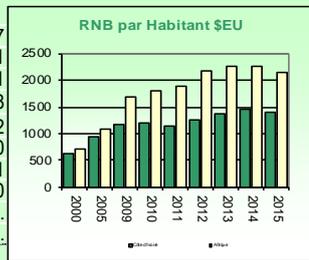
Dernière mise à jour : juin 2017

Annexe 2 : Indicateurs socio-économiques comparatifs

Côte d'Ivoire

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Côte d'Ivoire	Pays en Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)	2016	322	30 067	97 418	36 907
Population totale (millions)	2016	23,3	1 214,4	6 159,6	1 187,1
Population urbaine (% of Total)	2016	51,4	40,1	48,7	81,1
Densité de la population (au Km ²)	2016	73,1	41,3	65,1	33,8
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2015	1 410	2 153	4 509	41 932
Participation de la Population Active *- Total (%)	2016	67,0	65,7	63,5	60,0
Participation de la Population Active **- Femmes (%)	2016	52,5	55,7	48,9	52,1
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2016	103,4	100,1	106,0	105,0
Indice de développement humain (rang sur 187 pays)	2015	171
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2008	29,0	...	21,1	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2016	2,4	2,5	1,3	0,6
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2016	3,6	3,6	2,4	0,8
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2016	42,3	40,9	27,9	16,8
Population âgée de 15-24 ans	2016	20,3	19,3	16,9	12,1
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2016	3,0	3,5	6,6	17,2
Taux de dépendance (%)	2016	83,0	79,9	54,3	52,0
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2016	23,5	24,0	25,7	22,8
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2016	52,3	61,5	69,9	80,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2016	53,2	63,0	72,0	83,5
Taux brut de natalité (pour 1000)	2016	36,6	34,4	20,7	10,9
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2016	13,1	9,1	7,6	8,6
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2015	66,6	52,2	34,6	4,6
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2015	92,6	75,5	46,4	5,5
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2016	4,9	4,5	2,6	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2015	645,0	476,0	237,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2016	20,7	31,0	62,2	...
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2005-2015	14,3	41,6	125,7	292,2
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 hab)	2005-2015	47,9	120,9	220,0	859,4
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	2010-2015	59,4	53,2	69,1	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2015	81,9	71,6	89,4	99,5
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2015	22,5	39,4	61,5	99,4
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2015	3,2	3,4
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2015	159,0	240,6	166,0	12,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2015	79,0	81,8
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2015	72,0	75,7	83,9	93,9
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2010-2015	15,7	18,1	15,3	0,9
Prévalence de retard de croissance	2010-2014	29,6	33,3	25,0	2,5
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2015-2016	13,3	16,2	12,7	...
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2014	1,7	2,6	3,0	7,7
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010-2016	93,6	101,2	104,9	102,4
Primaire - Filles	2010-2016	88,0	98,4	104,4	102,2
Secondaire - Total	2010-2016	43,9	52,6	71,1	106,3
Secondaire - Filles	2010-2016	36,6	50,2	70,5	106,1
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2010-2016	27,8	47,1	59,8	81,0
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010-2015	43,3	66,8	82,3	...
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010-2015	53,3	74,3	87,1	...
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010-2015	32,7	59,4	77,6	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2010-2015	4,7	5,0	4,0	5,0
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2014	9,1	8,7	11,2	10,3
Terres agricoles (% superficie des terres)	2014	64,8	41,7	37,9	36,4
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2014	32,7	23,2	31,4	28,8
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2014	0,4	1,1	3,5	11,0



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Juin 2017

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

Annexe 3 : Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable

Contexte social

Tableau 4: Progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de développement durable				Côte d'Ivoire	Tableau 4 (suite) : Progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de développement durable			
	2000 ¹	2010 ²	2016 ³			2000 ¹	2010 ²	2016 ³
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde					Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation			
Proportion de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international de 1,90 \$ EU par jour en PPA	0,0	0,0	0,0		Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (constants \$ EU de 2010)	0,0	0,0	0,0
Proportion de la population vivant au -dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau national (%)	0,0	0,0	0,0		Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (%)	0,0	0,0	0,0
Proportion de la population active âgée de 15 à 24 ans en dessous du seuil de pauvreté international de 1,90 \$ US par jour, (%)	0,0	0,0	0,0		Montant total de l'aide publique internationale allouée aux infrastructures (Millions de \$ EU constants)	0,0	0,0	0,0
Proportion de la population active en dessous du seuil de pauvreté international de 1,90 \$ US par jour, âgés de 15 ans et plus (%)	0,0	0,0	0,0		Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre			
					Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux (%)	0,0	0,0	0,0
Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable					Montant total des ressources allouées au développement (Millions \$ EU)	0,0	0,0	0,0
Prévalence de la sous-alimentation (%)	0,0	0,0	0,0		Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables			
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	0,0	0,0	0,0		Proportion de la population urbaine vivant dans de taudis (%)	0,0	0,0	0,0
Indice d'orientation agricole des dépenses publiques (Unité)	0,0	0,0	0,0		Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants, 2014 (%)	0,0	0,0	0,0
Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole (Millions de \$ EU constants)	0,0	0,0	0,0					
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge					Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durables			
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000)	0,0	0,0	0,0		Empreinte matérielle totale (Milliers de tonnes métriques)	0	0	0,0
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000)	0,0	0,0	0,0		Empreinte matérielle totale par habitant (Tonnes par habitant)	0,0	0,0	0,0
Montant total net de l'aide publique au développement consacrée à la recherche médicale et aux soins de santé de base (Millions de \$ EU constants)	0,0	0,0	0,0		Consommation matérielle nationale (Milliers de tonnes métriques)	0	0	0,0
Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie					Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions			
Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en: Lecture (%)	25,0	45,0	71,0					
Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en: Maths (%)	154,1	101,1	82,4		Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable			
Indice de parité des enseignants formés au primaire	291,0	196,7	158,0		Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées (%)	0,0	0,0	0,0
Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles					Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité			
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans	0,0	0,0	0,0		Sites importants pour la biodiversité des montagnes couverts par des aires protégées (%)	0,0	0,0	0,0
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans	0,0	0,0	0,0		Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées (%)	0,0	0,0	0,0
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	0,0	0,0	0,0		Indice de la Liste rouge	0,0	0,0	0,0
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau					Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous			
Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (%)	0,0	0,0	0,0		Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil	0,0	0,0	0,0
Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (%)	0,0	0,0	0,0		Proportion de la population carcérale en instance de jugement (%)	0,0	0,0	0,0
Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	0,0	0,0	0,0					
Montant total des ressources allouées à l'approvisionnement en eau et l'assainissement (Millions \$ EU constants)	0,0	0,0	0,0		Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser			
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable					Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total (%)	0,0	0,0	0,0
Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)	0,0	0,0	0,0		Service de la dette en proportion des exportations de biens et services (%)	0,0	0,0	0,0
Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres (%)	0,0	0,0	0,0		Montant total de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques (Milliers de \$ EU)	0,0	0,0	0,0
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (%)	0,0	0,0	0,0		Proportion de la population utilisant l'Internet (%)	0,0	0,0	0,0
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous								
Taux de chômage, âgés de 15 ans et plus (%)	25,0	45,0	71,0					
Taux de chômage, âgés de 15 et 24 ans (%)	154,1	101,1	82,4					
Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent	291,0	196,7	158,0					

1 Dernière année disponible dans la période 2000-2005; 2 Dernière année disponible dans la période 2006-2010; 3 Dernière année disponible dans la période 2011-2016

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

Annexe 4 : Portefeuille de la Banque en Côte d'Ivoire 30 mai 2018



4.1 PROJETS NATIONAUX

Secteur / Opération	Date Approbation	Montant approuvé (M UC)	Montant décaissé (M UC)	Taux décais	Date limite décaissement	
ENERGIE Light up 6 power Africa Eclairer & électrifier l'Afrique						
1	Projet de renforcement des réseaux électriques de transport et de distribution (PRETD) - BAD	16-nov-16	114.38	12.16	10.6	31-déc-20
Sous-total			114.38	12.16	10.6%	
AGRICULTURE Feed Africa Nourrir l'Afrique						
2	Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin (PAIA-ID) - FAD	01-mars-12	21.60	15.32	70.9	28-févr.-19
3	Projet de pôle agro-industriel dans la région Bélier (2PAI-BELIER)-	25-jan-17	53.41	2.12	3.9%	31-déc-22
	BAD	25-jan-17	26.04	0.89	3.4%	31-déc-22
	FAD (Prêt)	25-jan-17	3.40	0.79	23.2%	31-déc-22
4	PPF – Enable Youth Côte d'Ivoire - FAD	07-juil-16	1.00	0.10	10.5%	31-déc-18
5	Projet de développement de chaîne de valeur dans la région de l'Indénié – Djuablin (PDC-ID) - FSN	21-Oct-16	4.00	0.00	0%	30-juin-20
Sous-total			109.45	19.22	17.5%	
TRANSPORT Integrate Africa Intégrer l'Afrique						
6	Projet de transport urbain d'Abidjan (PTUA) - BAD	16-déc-16	197,13	0.0	0%	31-déc-21
	GEF-Global	16-déc-16	4,99	0.03	0.5%	31-déc-21
7	Projet Air Côte d'Ivoire - BAD	8-nov-17	42.46	33.81	79.6%	31-déc-23
	FAD (Garantie)	8-nov-17	14.15	0.00	0%	31-déc-23
	FAD (Prêt)	8-nov-17	3.55	0.00	0%	31-déc-23
Sous-total			262.28	33.84	12.9%	
GOVERNANCE Improve the quality of life for the people of Africa Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique						
8	Projet d'appui au renforcement de la compétitivité du secteur industriel (PARCSI) - FAD	30-sep-15	10.00	1.49	14.9%	30-nov-19
9	Projet d'appui à la gestion économique et financière - FAD (Prêt)	30-mars-17	6.55	0.00	0%	31-déc-19
	FAD (Don)	30-mars-17	0.21	0.00	0%	31-déc-19
	FAT (Prêt)	30-mars-17	9.61	0.13	1.3%	31-déc-19
	FAT (Don)	30-mars-17	0.03	0.02	95.3%	31-déc-19
Sous-total			26.40	1.64	6.2%	
FINANCE Industrialise Africa Industrialiser l'Afrique						
10	Projet d'appui au développement de l'entreprenariat - FAPA	16-déc-14	0.67	0.39	59.4%	30-juin-18
Sous-total			0.67	0.39	59.4%	
EAU & ASSAINISSEMENT Improve the quality of life for the people of Africa Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique						
11	Projet d'appui valorisation déchet liquide et promotion emploi à Bouake et Katiola (FAE)	4-sep-13	1.04	0.26	25.5%	31-déc-18
Sous-total			1.04	0.26	25.5%	
TOTAL			514.22	67.51	13.1%	

* Source: SAP-PS Avril 2018

4.2 PROJETS REGIONAUX

Secteur / Opération		Date d'approbation	Montant approuvé (ML UC)	Montant décaissé (MUC)	Taux décais	Date limite décaissement
ENERGIE 						
1	CLSG-Interconnexion - Cote d'ivoire-Transco -FAD	6-nov-13	26.17	1.60	6.1%	31-oct-20
2	CLSG - WAPP- Cote d'ivoire - FAD	6-nov-13	0.72	0.43	59.5%	31-oct-20
3	CLSG - Projet d'électrification rurale - FAD	06-nov-13	6,10	3.11	50.9%	31-oct-20
Sous-total			32.99	5.14	15.6%	
TRANSPORT 						
4	Programme d'Aménagement de Routes et de Facilitation des Transports - Union du Fleuve Mano (PARFT/UFM) - FAD (initial) FAT (FAT) FAD (Prêt additionnel)	18-déc-14	42.64	7.62	17.9%	30-juin-20
		18-déc-14	22.82	4.07	17.9%	30-juin-20
		3-juin-15	31.18	5.59	17.9%	30-juin-20
5	CI - Projet d'aménagement et de Facilitation de Transport sur le Corridor Bamako-Zantiebougou – BAD FAD	26-nov-15	42.58	6.13	14.4%	30-juin-21
		26-nov-15	30.00	3.10	10.3%	30-juin-21
Sous-total			169.22	26.51	15.6%	
TOTAL			202.21	31.66	15.6%	

* Source: SAP-PS Avril 2018

4.3 OPERATIONS DU SECTEUR PRIVE

Secteur / Opération		Date d'approbation	Montant approuvé (million UC)	Montant décaissé (million UC)	Taux décais	Date limite décaissement
ENERGIE 						
1	Projet d'extension de la Centrale Electrique (CIPREL)-BAD FAT	24-juil-13	41.18	41.18	100%	13-aout-28
		24-juil-13	12.44	0.00	0%	13-aout-28
2	Projet d'extension de la centrale d'AZITO - BAD	19-déc-12	25.53	25.53	100%	27-fév-20
3	Projet de construction de la centrale hydroélectrique de Singrobo - BAD	06-déc-17	41.49	0.0	0%	01-jan-22
Sous-total			120.64	66.71	55.3%	
FINANCE 						
4	Prise de participation au Capital de MCI - FAPA	16-avr-10	0.70	0.59	84.5%	31-mai-18
Sous-total			0.70	0.59	84.5%	
TRANSPORT 						
5	Air Côte d'Ivoire Project Private - BAD	8-nov-17	35.20	0.00	0%	19-jan-21
6	Henry Konan Bédié Toll Bridge - BAD FAT	01-mars-12	46.06	46.06	100%	28-juin-27
		4-nov-15	8.76	0.00	0%	28-juin-27
7	Riviera Toll Bridge Stand By - BAD FAT	1-mars-12	2.07	2.07	100%	28-juin-27
		4-nov-15	0.63	0.00	0%	28-juin-27
Sous-total			92.72	48.13	51.9%	
TOTAL			214.06	115.43	53.9%	

* Source: SAP-PS Avril 2018

ACTIONS A PRENDRE	INDICATEURS DE SUIVI DES RESULTATS	RESPONSABLE	ECHEANCE
Délai long dans l'octroi des avis de non-objections ;	<ul style="list-style-type: none"> ■ Multiplier les sollicitations et les cadre d'échanges avec les différents Responsables de projets du groupe de la BAD 	GVT/CEP/BAD	Continu.
III. Acquisition et passation des marchés			
3.1 Faible maîtrise des règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition des biens, travaux et services de consultant.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les programmes de formation au profit des agences d'exécution sur les procédures de la Banque (acquisitions, gestion financière, décaissement. ■ Appliquer et renforcer de l'utilisation des plans de passation de marché comme outil de planification dans le cadre de la gestion des projets du portefeuille. 	<p>BAD/CEP</p> <p>BAD/CEP</p>	<p>Continu.</p> <p>30 septembre 2018</p>
3.2 Retard dans le processus de passation des marchés.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rationaliser les délais de traitement des dossiers au niveau des CEP et de structures étatiques ; ■ Utiliser le plan de passation de marché comme outil de gestion des projets. ■ Prendre les dispositions requises afin de limiter les lenteurs accusées par les ministères sectoriels dans la signature des contrats. ■ Identifier au moment de l'évaluation du Projet les marchés pour lesquels le système national de passation des marchés sera utilisé. 	<p>CEP et structures étatiques</p> <p>GVT/CEP/BAD</p>	Continu
3.3 Lenteur dans la livraison des avis de non objection.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire les délais de traitement des dossiers et prévoir l'utilisation des accusés de réception ; ■ Améliorer la qualité des dossiers de demande de décaissement transmis à la Banque. ■ Faire valider par la Banque le programme d'activité annuel et prévoir l'obtention du non objection sur ce programme. 	BAD	Continu.
IV Gestion financière, décaissement et audit			
4.1 Retard dans la mise en place du premier décaissement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remplir les conditions de satisfaction du 1^{er} décaissement des prêts/dons dans les délais requis. ■ Réduire les délais de ratification des accords de prêts/dons. ■ S'assurer que le projet a été budgétisé dans le budget de l'année concerné par le projet. ■ Améliorer le délai de traitement de demandes de décaissement. 	BAD/GVT	Continu.

ACTIONS A PRENDRE		INDICATEURS DE SUIVI DES RESULTATS	RESPONSABLE	ECHÉANCE
4.2 Retard dans la transmission des rapports d'audit	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire le retard dans la soumission des rapports d'audits ; ■ Procéder au recrutement de l'Auditeur dès le début de l'exécution du projet ; ■ Encourager les cellules d'exécution des projets à faire le suivi du traitement des rapports transmis à la Banque. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport d'audit transmis dans un délai de 6 mois après la clôture de l'exercice. 	BAD/CEP	Continu.
4.3 Mise à disposition tardive des fonds de contrepartie aux structures bénéficiaires des appuis budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prendre les dispositions pour une notification rapide des budgets annuels. ■ S'assurer que les fonds budgétés sont suffisants pour couvrir les besoins du projet au cours de l'année. ■ Associer l'Agence Centrale du Trésor et la Direction de la Dette Publique au processus de négociation de l'accord de prêt/don. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les fonds de contrepartie sont disponibles dans les délais requis. 	GVT	Continu.
V. Suivi et évaluation				
5.1 Faiblesse de dispositif fiable de suivi-évaluation au sein des projets	<input type="checkbox"/> Mettre en place un système de suivi-évaluation au niveau de chaque projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un système de suivi-évaluation est mis en place et opérationnel au niveau de chaque projet 	CEP	Continu
5.2 Faible implication des départements ministériels dans le suivi des projets	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impliquer dès la phase d'identification des projets les structures ou ministères bénéficiaires. ■ Prévoir la mise en place d'une cellule au niveau du Ministère du Plan pour assurer le suivi administratif des procédures permettant le démarrage rapide des projets. ■ Programmer des réunions périodiques de suivi de l'état d'exécution des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de réunion de suivi des projets. 	GVT	Continu.

Annexe 6 : Programme indicatif de prêts et études économiques et sectorielles sur la période 2018-2022

(montant en millions d'UC)

Ces montants sont indicatifs et dépendent de la capacité d'engagement du pays

Année	Secteur	Titre du projet	FAD	BAD	AGTF	Cofinancement	Coût total du projet
OPERATIONS DE PRETS DU PROGRAMME NATIONAL ET REGIONAL							
(en coordination étroite avec les autres PTF)							
Pilier 1: Renforcer les infrastructures structurantes et la gouvernance, pour la compétitivité de l'économie et l'efficacité des investissements							
Pilier 2: Développer les chaînes de valeurs agro-industrielles, pour une croissance inclusive et durable							
2018	Transport	1. Projet de transport urbain d'Abidjan phase 2, dédoublement de l'autoroute de sortie Est de 23 km et dédoublement de l'autoroute de sortie Ouest de 19 km		100,00			100,00
		2. Programme de désenclavement des zones transfrontalières et agricoles phase 1 : Bitumage de la route Bondoukou frontière du Ghana (11,4 km)	11,00				11,00
	Energie	3. Assistance technique IPP Procurement				0,8 + 7,04	7,84
		4. Programme électricité phase 1 : Accès à l'électricité en milieu rural dans les régions Nord et du Nord-Est		30,00			30,00
		5. AZITO 4 (255 MW - Projet PPP financé sur le guichet BAD privé)		50,12		234,74	284,86
	Agriculture	6. Etude de préparation du projet de pôle agro-industriel dans la région Nord	1,00				1,00
		7. Etude de préparation du projet de pôle agro-industriel dans les régions Ouest	1,00				1,00
	Environnement	8. Projet de reconstitution du capital forestier et d'amélioration de la résilience dans le Centre	3,00			14,00	17,00
	Gouvernance	9. Projet d'appui institutionnel pour la compétitivité de la filière cacao	5,00				5,00
Sous/Total 2018			21,00	180,12		256,58	457,70
2019	Transport	1. Projet de transport urbain d'Abidjan phase 3		161,49			161,49
		2. Programme de désenclavement des zones transfrontalières et agricoles phase 2 : Odienné-frontière du Mali (115 km) ; Danané-frontière du Libéria (25 km) ; Zuénoula-Mankono (80 km) ; Bouna-Vonkoro (35km) ; Téhini-Varalé (49km) ; Odienné-frontière Guinée (95km)		120,00			120,00
	Développement urbain	3. Programme d'assainissement du grand Abidjan phase 1: Gestion intégrée du bassin du Gourou 2		40,00			40,00
	Energie	4. Programme de renforcement des ouvrages et d'accès à l'électricité phase 2 : Renforcement de la file HTB Nord, amélioration de la qualité de l'électricité à Abidjan, renforcement des réseaux Ouest et Nord-Ouest et accès à l'électricité en milieu rural	20,00	50,00	25,00	75,00	170,00
		5. CIPREL 5 (390 MW - Projet PPP financé sur le guichet BAD privé)		62,65		257,30	319,95
	Agriculture	6. Etude de préparation du projet économie bleue de la Côte d'Ivoire	1,00				1,00
		7. Projet de pôle agro-industriel dans la région Nord (2PAI-Nord)	26,04	29,44			55,48
	Climat des affaires	8. Programme d'appui à l'amélioration du climat des affaires phase 1	10,00				10,00
	Renforcement des capacités	9. Programme multisectoriel d'appui aux PME phase 1 (transport, énergie, agro-industrie, développement urbain, RGPH et renforcement du système statistique)	20,00				20,00
	Secteur financier	10. Programme d'appui à la revitalisation du secteur financier phase 1	10,00	20,00			30,00
Sous/Total 2019			87,04	483,58	25,00	332,30	927,92

(montant en millions d'UC)

Ces montants sont indicatifs et dépendent de la capacité d'engagement du pays

Année	Secteur	Titre du projet	FAD	BAD	AGTF	Cofinancement	Coût total du projet
2020	Transport	1. Programme de désenclavement des zones transfrontalières et agricoles phase 3 : Bitumage de la route Kimbirila-frontière Guinée		125,00			125,00
	Energie	2. Programme de renforcement des ouvrages et d'accès à l'électricité phase 3 : création et extension de postes HTB à Abidjan et intérieur du pays.	20,00	10,00			30,00
	TIC	3. Projet d'appui à l'extension de la connectivité nationale et de renforcement de l'administration électronique (monté en PPP)		50,00		100,00	150,00
	Agriculture	4. Projet de pôle agro-industriel dans la région Ouest (2PAI-Ouest)	26,04	29,44			55,48
		5. Projet économie bleue de Côte d'Ivoire		10,00			10,00
		6. Etude de préparation du projet de pôle agro-industriel dans la région Sud	1,00				1,00
		7. Etude de préparation du projet de pôle agro-industriel dans la région Nord-Ouest	1,00				1,00
	Gouvernance	8. Projet d'appui à la gouvernance sectorielle (énergie, transport et agriculture) - PAGS	10,00	20,00			30,00
Sous/Total 2020			58,04	244,444	0,00	100,00	402,48
2021-22	Transport	1. Programme de désenclavement des zones transfrontalières et agricoles phase 4		125,00			125,00
	Développement urbain	2. Programme d'assainissement du grand Abidjan phase 2:		40,00			40,00
	Energie	3. Programme de renforcement des ouvrages et d'accès à l'électricité phase 4 : création et extension de postes HTB à l'intérieur du pays et accès à l'électricité en milieu rural.	10,00	20,00	10,00		40,00
	Agriculture	4. Projet de pôle agro-industriel dans la région Sud de la Côte d'Ivoire (2PAI-sud.)	26,04	29,44			55,48
		5. Projet de pôle agro-industriel dans la région nord-ouest de la Côte d'Ivoire (2PAI-Nord-Ouest)	26,04	29,44			55,48
	Renforcement des capacités	6. Programme multisectoriel d'appui aux PME phase 2 (transport, énergie ; agro-industrie, développement urbain, renforcement du système statistique)	20,00				20,00
	Secteur financier	7. Programme d'appui à la revitalisation du secteur financier phase 2	10,00	20,00			30,00
	Climat des affaires	8. Programme d'appui à l'amélioration du climat des affaires phase 2	10,00				10,00
Sous/Total 2021 -2022			102,08	263,88	10,00	0,00	375,96
Total Pilier 1			158,08	1043,14	35,00	674,88	1911,10
Total Secteur financier			20,00	40,00	0,00	0,00	60,00
Total Pilier 2			86,12	98,32	0,00	14,00	198,44
TOTAL NATIONAL ET REGIONAL			274,20	1181,46	35,00	674,88	2179,54
ACTIVITES HORS PRETS (en coordination étroite avec les autres PTF)							
2019	Transport	1. Revue sectorielle du transport					
	Energie	2. Revue sectorielle de l'Energie					
	Agriculture	3. Revue sectorielle de l'agriculture					
	Agriculture	4. Etudes sur les filières porteuses et la compétitivité à l'export					
2020	Gouvernance	5. Etude de diagnostic de croissance de l'économie ivoirienne					
2021	Agriculture	6. Elaboration d'une stratégie nationale de promotion de l'Agriculture intelligente face au climat (AIC)					

1. Risques fiduciaires sur les marchés publics

1.1 Cadre législatif et réglementaire de passation des marchés

Le décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des Marchés Publics tel que modifié par les décrets n°2014-306 du 27 mai 2014 et n°2015-525 du 15 juillet 2015 ont été examinés et le risque pour leur utilisation dans les opérations financées par la Banque est évalué comme « faible ». Cet examen vise à garantir l'existence de politique et procédures de passation de marchés transparentes, équitables et compétitives et d'apprécier l'existence et la qualité de la réglementation et des documents de passation des marchés. Les faiblesses relativement mineures ci-après méritent toutefois d'être résorbées.

- l'arrêté N° 009 MEF/DGB/DMP du 16 janvier 2012 considère les conventions entre personnes morales de droit public comme des marchés publics de type particulier. Cependant, le Code des marchés publics (CMP) ne contient pas de disposition spécifique relative à ces conventions. Aux fins d'éviter un conflit potentiel dans l'application de cet arrêté avec le code, Il serait utile de réviser le Code des marchés publics dans le but de prévoir des dispositions de participation des entreprises publiques qui assurent les conditions d'une concurrence équitable pour tous les concurrents.
- La disposition sur l'ouverture publique des plis ne garantit pas l'ouverture immédiatement après l'expiration de la date limite de dépôt des offres, ceci d'autant plus que la Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres (COJO) ne peut valablement siéger que si tous les membres sont présents. En outre, la publication et la mise à disposition des soumissionnaires du procès-verbal d'ouverture des plis n'est pas prévu dans le CMP. Dans l'attente de la prise en compte de ce manquement dans le projet de code en cours d'élaboration, la DMP a pris des mesures préventives qui obligent les autorités contractantes à fixer l'ouverture des plis à 30 minutes après l'heure limite de dépôt des offres et à ne requérir que la présence du représentant de l'autorité contractante pour procéder à l'ouverture.
- Les DAO-types allégés élaborés par la DMP pour les prestations non-complexes et courantes (travaux non-complexes, fournitures courantes, carburant, restauration, main d'œuvre occasionnelle, location main d'œuvre) et utilisés par les autorités contractantes n'ont pas été adoptés par voie réglementaire telle que prévue par le Code. Aussi, il serait cohérent d'adopter les DAO-types allégés par décret, conformément aux dispositions de l'article 21 du Code des marchés publics.

1.2 Cadre institutionnel et Capacité de gestion

Le cadre institutionnel des marchés publics de la Côte d'Ivoire, incluant l'Autorité Nationale de Régulation des marchés publics (ANRMP), la direction des marchés publics (DMP), et les autorités contractantes. Le but est de s'assurer que les responsabilités sont clairement définies et séparées en vue d'éviter tout risque de conflit d'intérêts ou de compétence dans les fonctions de passation, contrôle et régulation des marchés publics. Le risque sur le cadre institutionnel est jugé relativement « faible ». La seule distorsion constatée porte sur l'implication relativement inappropriée du Ministre en charge des marchés publics. En effet, Le Ministre en charge des marchés publics intervient dans les opérations à travers l'octroi d'autorisations de recours aux procédures dérogatoires (appel d'offres restreint et gré à gré) et tranche les litiges entre structures administratives. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés publics (ANRMP) est un Organe spécial indépendant (OSI) qui n'intervient pas directement dans les activités de passation de marchés. La Cellule « Recours et Sanctions » reçoit les recours des soumissionnaires et candidats aux marchés. La Commission Administrative de Conciliation (CAC) est, quant à elle, compétente pour les différends ou litiges internes à l'Administration, nés dans les phases de passation d'exécution, de règlement et de contrôle des marchés. Toutefois, dans ce cadre, la CAC n'émet pas de décision, mais soumet des avis au Ministre en charge des marchés publics. Il serait utile de modifier le CMP afin de décharger le Ministre chargé des marchés publics de la délivrance des autorisations de recours aux modes dérogatoires et confier cette responsabilité à la DMP.

1.3 Activités opérationnelles de passation et d'exécution des marchés

Ce volet de l'analyse vise à s'assurer que le système-pays de passation des marchés dispose de mécanismes adéquats et fonctionnels pour une bonne capacité des institutions nationales impliquées dans les marchés publics, de l'effectivité des partenariats publics-privés et de la bonne organisation du secteur privé bien

organisé, et de l'existence de procédures de passations des marchés clairement définies favorisant une gestion efficace des contrats.

Le décret N° 2012-1151 du 19 décembre 2012, pris en application du Code des marchés publics, définit les attributions, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de pilotage des partenariats public-privé. Il prévoit que les procédures de passation des marchés prévues par le code des marchés publics sont applicables à la passation des contrats PPP. Les litiges sont tranchés par l'ANRMP, mais la DMP n'intervient pas dans le processus de contrôle. Cette fonction de contrôle est assurée par le Comité national de pilotage des PPP (CNP-PPP). Ceci constitue un dispositif de contrôle parallèle à celui instauré par le Code des marchés publics, et ne contribue pas à la rationalisation des organes de la commande publique. Les mesures de réforme proposées consistent pour le Gouvernement à i) s'assurer que le cadre juridique de la commande publique transpose les dispositions de la future Directive de l'UEMOA sur les PPP, et ii) profiter de la transposition de la Directive de l'UEMOA sur les PPP pour responsabiliser la DMP dans le contrôle a priori des procédures de passation de ces contrats.

1.4 Intégrité et transparence du système de passation de marchés publics.

Ce volet de l'évaluation vise à s'assurer (i) qu'il existe des politiques et des procédures relatives à l'audit externe, au contrôle interne et à l'audit des passations des marchés; (ii) que les soumissionnaires ont la possibilité de se plaindre tout au long du processus de passation des marchés, mais également que l'organe chargé de traiter les plaintes est indépendant, et (iii) qu'il existe des dispositions suffisamment claires et détaillées sur la fraude et la corruption dans la loi et les documents-types de passation des marchés.

Les politiques et procédures relatives à l'audit externe, au contrôle interne et à l'audit de passation de marchés sont bien définies par le cadre juridique. Au plan externe, la Cour des Comptes, juridiction suprême de contrôle des finances publiques, exerce une "compétence juridictionnelle et une compétence de contrôle" de la gestion des finances publiques. Au plan interne, le contrôle de la mise en œuvre de la procédure des marchés publics est exercé par la DMP et les CPM, sans préjudice de l'intervention des autres corps de contrôle de l'État, Contrôleur Financier et Inspection générale d'État, notamment. L'ANRMP conduit les audits indépendants du système de passation de marchés. Toutefois, la DMP n'a pas encore procédé à une évaluation des risques attachés à la mise en œuvre des marchés sur dépenses simplifiées, qui sont passées sous la responsabilité de l'autorité contractante, sans contrôle a priori de sa part. Ceci, d'autant plus que les contrôles a posteriori trimestriels (Arrêté N° 693 MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015, portant procédures concurrentielles simplifiées), prévues pour ces dépenses ne sont pas effectifs. Le risque sur cet indicateur est relativement modéré car les dépenses supérieures aux seuils de passation de marchés sont contrôlées par la DMP.

Le Ministre en charge des marchés publics qui approuve les avis proposés par la Commission administrative de Conciliation (CAC), est directement impliqué dans les opérations de marchés, car il autorise le recours à l'appel d'offres restreint et au gré à gré. Il ne peut donc pas trancher les litiges issus de ces procédures avec toute l'indépendance requise. En outre, son intervention dans le cadre de ces procédures dérogatoires empêche, de la part des structures administratives, tout recours non juridictionnel à l'encontre des décisions y relatives.

2. Synthèse des risques, mesures d'atténuation et/ou actions de réformes

Sur la base des manquements identifiés sur le système de passation des marchés de la Côte d'Ivoire par rapport aux pratiques internationales généralement admises, le risque global dans son ensemble est jugé « *modéré* ». Ce risque pourrait être ramené à un niveau relativement « faible » pour une utilisation plus efficace des ressources publiques en prenant les mesures correctives ou en engageant les réformes ci-après :

N°	Facteurs de risque	Niveau de Risque	Actions de réforme proposées
1.	Le CMP ne contient pas de dispositions sur les conventions entre personnes morales de droit public	Faible	Réviser le CMP dans le but de prévoir des dispositions de participation des entreprises publiques qui assurent les conditions d'une concurrence équitable pour tous les concurrents

2.	La disposition du CMP sur l'ouverture des plis ne garantit pas l'ouverture immédiate à la date limite de dépôt des offres, ceci d'autant plus que la COJO ne peut valablement siéger que si tous les membres sont présents	Faible	Réviser le CMP
3.	Les DAO-types allégés élaborés par la DMP pour les prestations non-complexes et courantes et utilisés par les autorités contractantes n'ont pas été adoptés par voie réglementaire telle que prévue par le Code	Faible	Adopter les DAO-types allégés par décret, conformément aux dispositions de l'article 21 du Code des marchés publics
4.	Implication du Ministre en charge des marchés publics dans l'octroi d'autorisations de recours aux procédures dérogatoires et dans le traitement des litiges entre structures administratives	Faible	Décharger le Ministre chargé des marchés publics de la délivrance des autorisations de recours aux modes dérogatoires et confier cette responsabilité à la DMP
5	La DMP n'a pas encore procédé à une évaluation des risques attachés à la mise en œuvre des marchés sur dépenses simplifiées. Les contrôles a posteriori trimestriels prévus sur les procédures concurrentielles simplifiées ne sont pas effectifs.	Modéré	Procéder aux contrôles a posteriori périodiques des acquisitions sur procédures simplifiées

Ces faiblesses méritent d'être réévaluées lors des opérations d'appui budgétaire aux fins de s'assurer de la mise en œuvre effective de telles opérations. Les divergences non résorbées pourraient être retenues comme éléments déclencheurs dans le cadre des opérations programmatiques.

3. Stratégie de la Banque sur les marchés publics pour la période du DSP 2018-2022

La Banque et le pays, à travers l'ANRMP, ont retenu dans le principe les actions ci-après :

3.1 Utilisation du système pays

Le système de passation des marchés du pays a été évalué sur la base d'indicateurs jugés comme critiques en vue de s'assurer que les obligations et standards fiduciaires de la Banque ne sont pas compromis lors de l'utilisation du système pour les opérations qu'elle finance. Cette évaluation basée sur les risques a permis d'avoir une appréciation pour une utilisation graduelle du système dans les opérations financées par la Banque eu égard aux divergences identifiées, en particulier par rapport au principe d'équité (lequel inclut impartialité, transparence, intégrité, etc.) décrit dans la politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque. Bien que cette appréciation permette de donner une opinion générale du SPM de la Côte d'Ivoire, les divergences identifiées et les niveaux de risques déterminés devront être mis à jour lors de la préparation/évaluation de chaque opération en vue de confirmer dans quelle mesure le SPM pourra être utilisé en fonction du secteur, ainsi que du type, de la nature et de la complexité du projet en question. *Le pays a d'ores et déjà intégré l'essentiel des faiblesses constatées dans le projet de révision du code des marchés publics.*

3.2 Evaluation du système de passation des marchés suivant la MAPS 2

A la lumière d'une part, des évolutions récentes dans le domaine des marchés publics (professionnalisation, acquisitions durables, PPP, etc.) et d'autre part, des objectifs stratégiques secondaires du gouvernement en la matière, la Banque a proposé d'accompagner le pays dans la conduite d'une évaluation du système en utilisant la version révisée de la Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés (MAPS2) qui a été préparée sous la conduite des partenaires au développement, des pays bénéficiaires de l'aide public au développement et de l'OCDE. La MAPS 2 favorise une meilleure appropriation par le pays du processus d'évaluation, l'introduction de nouvelles approches de passation et de gestion des marchés publics, la prise en compte des objectifs stratégiques de développement du pays à travers les marchés publics, et une plus grande implication des partenaires au développement. En outre, la MAPS 2 offre au gouvernement l'opportunité de faire valider la qualité de son rapport d'évaluation par un secrétariat international basé à l'OCDE afin de servir de référence à tous les partenaires techniques et financiers qui

apportent une assistance au gouvernement dans le domaine des marchés publics. La Banque apportera un appui technique dans la conduite de cet exercice. Les conclusions de cette évaluation contribueront à asseoir des réformes stratégiques sur le cadre des marchés publics.

3.3 Promotion de l'entreprise nationale pour un meilleur impact sur le développement

Dans le but d'assurer un meilleur impact des marchés publics sur le développement, la politique d'acquisition du groupe de la Banque approuvée en octobre 2015 met l'accent sur l'importance de promouvoir et encourager le développement de l'industrie nationale des pays membres régionaux, et prend en compte par ailleurs la nécessité pour ces pays de s'orienter vers des acquisitions durables ou vertes. Aussi, il serait opportun de mettre en place une politique pour promouvoir la participation des entreprises nationales aux appels d'offres. Une telle politique devrait s'articuler autour des secteurs ou domaines dans lesquels l'entreprise nationale a un avantage comparatif. Il serait également utile d'initier la mise en place d'une stratégie nationale pour préparer ces entreprises nationales à répondre aux exigences environnementales et sociales dans les marchés publics. Les lignes directrices de telles politiques pourraient être énoncées dans le Code des marchés publics. Aussi, **le pays a retenu de mettre en place un groupe de travail assez représentatif incluant l'ensemble des acteurs des marchés publics et du secteur privé aux fins d'asseoir une feuille de route pour la mise en œuvre de cette initiative.**

3.4 Développement des capacités

Les initiatives de développement des capacités du système de passation des marchés devront avoir pour but principal d'améliorer et renforcer l'intégrité du système national de passation des marchés en vue de rendre la dépense publique efficace. **L'ANRMP a initié l'élaboration d'une stratégie de développement des capacités dont le rapport est attendu pour 2018.** L'objectif est de mettre en place un plan de développement des capacités professionnelles des acteurs intervenant dans le processus de passation et d'exécution des marchés et devant aboutir sur une professionnalisation de la fonction. Cette activité intégrerait au besoin d'autres structures de formation de la place afin de mieux orienter et pérenniser les efforts de développement des capacités.

3.5 Système d'information

Les autorités en charge des marchés ont entrepris plusieurs initiatives en vue d'améliorer significativement la maîtrise de l'information sur les marchés publics. Ceci devrait permettre un suivi permanent et régulier de l'information sur les marchés publics permettant de réaliser des audits réguliers ainsi que des statistiques périodiques. Aux fins de donner une meilleure visibilité à cette action, **il a été convenu de (i) mettre en place un cadre de travail sur la question incluant l'ANRMP, la DMP, et les principales autorités contractantes, et (ii) asseoir un schéma directeur suffisamment intégré du système d'information sur les marchés publics qui servira de base à l'introduction graduelle d'un système électronique sur la passation des marchés (e-Procurement).**

Résumé de l'Evaluation du risque fiduciaire sur le système national des marchés publics en Côte d'Ivoire au moyen des 21 indicateurs OCDE/DAC retenus comme critiques par la Banque

Sous indicateur	Conditions à respecter	Niveau de respect	
Pilier 1 : Cadre législatif et réglementaire			
1a Champ d'application et portée du cadre législatif et réglementaire	(a.) Le système de normes législatives et réglementaires est bien codifié et organisé de façon hiérarchisée (lois, décrets, règlements, procédures) et l'ordre de préséance est clairement défini	✓	
	(b.) Toutes les lois et règlements sont publiés et sont facilement accessibles au public sans aucun frais	✓	
	(c.) Il prend en compte les biens, travaux et services (y compris les services de consultants) relatifs à tous les marchés financés sur les fonds du budget national	✓	
	(d.) Il couvre la passation des marchés au niveau national et local	✓	
1b Modes	(a.) les modes d'acquisition autorisés sont définis sans ambiguïté à un échelon hiérarchique approprié, ainsi que les conditions dans lesquelles il est possible de recourir à chacun des modes, y compris une condition stipulant l'approbation par un fonctionnaire qui est tenu responsable	✓	

d'acquisition	(b.) La passation de marchés par voie d'appel d'offres ouvert constitue le mode d'acquisition par défaut	✓	
	(c.) Le fractionnement des marchés pour limiter la concurrence est interdit	✓	
	(d) Les normes appropriées d'appel d'offres ouvert sont spécifiées et sont conformes aux normes internationales	✓	
1c- Règles relatives à la publicité et aux délais	(a) il fait obligation de publier l'avis d'appel d'offres pour tout marché devant faire l'objet d'un appel à concurrence ouverte.	✓	
	(b) La publication des avis d'appel d'offres laisse un délai suffisant, selon le mode d'acquisition utilisé, la nature et la complexité du marché, aux soumissionnaires potentiels pour se procurer les dossiers d'appel d'offres afin de répondre à l'annonce. Ces délais sont prolongés lorsqu'il est fait appel à la concurrence internationale	✓	
	(c.) Il est exigé la publication des appels d'offres ouverts dans au moins un journal de large diffusion au niveau national ou sur un site Internet officiel unique sur lequel sont publiés tous les avis de passation de marchés publics et qui est facile d'accès.	✓	
	(d.) Le contenu de la publication fournit suffisamment d'informations pour permettre aux soumissionnaires potentiels de déterminer s'ils sont capables et intéressés à soumettre une offre.	✓	
1d. Règles concernant la participation	(a.) il établit que la participation de toute entreprise ou fournisseur ou groupe de fournisseurs ou d'entreprises est fondée sur la qualification ou est conforme aux accords internationaux ; <ul style="list-style-type: none"> • requiert dans la mesure du possible le recours à des facteurs éliminatoires pour déterminer les qualifications ; • limite les marges de préférence nationales en matière de prix, dans le cas où celles-ci sont autorisées, à un montant raisonnable (par exemple, à 15 % ou moins) ; • et exige la justification des dispositions qui limitent la concurrence 	✓	
	(b.) Il dispose que l'enregistrement, s'il est nécessaire, ne constitue pas un obstacle à la participation aux appels d'offres et n'impose pas l'association obligatoire avec d'autres entreprises	✓	
	(c.) Il prévoit des exclusions en cas d'activités criminelles ou frauduleuses, d'interdiction administrative en application de la loi dans le cadre d'une procédure régulière ou d'interdiction de relations commerciales.	✓	
	(d.) Il définit des règles relatives à la participation d'entreprises publiques de nature à favoriser une concurrence équitable.	✓	
1e. DAO et spécifications techniques	(a.) il définit le contenu minimal des dossiers d'appel d'offres et exige que le contenu soit pertinent et suffisamment détaillé pour que les soumissionnaires soient capables de répondre aux exigences	✓	
	(b.) Il exige le recours à des spécifications neutres citant des normes internationales, quand cela est possible.	✓	
	(c.) Il exige la reconnaissance de normes équivalentes dans le cas où l'on ne dispose pas de spécifications à caractère neutre	✓	
1f. Critères d'évaluation des offres et d'adjudication	(a) les critères d'évaluation doivent être en rapport avec la décision et être précisément définis à l'avance dans les documents d'appel d'offres, de manière à ce que la décision d'attribution soit prise uniquement sur la base des critères énoncés dans les documents d'appel d'offres	✓	
	(b) Les critères qui ne sont pas évalués en termes monétaires sont dans la mesure du possible évalués sur la base de facteurs éliminatoires.	✓	
	(c) L'évaluation des propositions relatives aux services de consultants accorde suffisamment d'importance à la qualité et réglemente la manière dont le prix et la qualité sont pris en compte	✓	
	(d) Pendant la période d'évaluation, les informations relatives à l'examen, à la clarification et à l'évaluation des offres ne sont pas divulguées aux participants ou à d'autres parties qui ne sont pas officiellement parties prenantes au processus d'évaluation	✓	

1g. Soumission, réception et ouverture des plis	(a) Ouverture publique des plis selon une procédure définie et réglementée, immédiatement après la date limite pour la remise des offres	×	
	(b.) les registres des séances d'ouverture des offres sont conservés et peuvent être consultés	×	
	(c.) La sécurité et la confidentialité des offres sont maintenues avant l'ouverture des plis et la divulgation des informations spécifiques et sensibles pendant le compte-rendu est interdite	✓	
1h. Plaintes	(a) Le cadre prévoit un droit de réexamen accordé aux participants à un processus de passation de marchés	✓	
	(b) Le Cadre juridique comprend des dispositions faisant obligation à l'agence d'acquisition de répondre aux demandes de réexamen, assortie d'une révision administrative par une autre institution indépendante de ladite agence qui a le pouvoir d'accorder des mesures de réparation, y compris le droit de contrôle judiciaire.	✓	
	(c.) Le Cadre juridique prévoit (i) les points pouvant faire l'objet de réexamen, (ii) les délais de traitement des décisions par l'agence d'acquisition et l'organe de révision administrative.	×	
2a. Règlement d'application prévoyant des processus et procédures définis qui ne sont pas inclus dans la législation de rang supérieur.	(a) Les réglementations sont claires, détaillées et consolidées sous la forme d'un ensemble de réglementations disponibles dans un lieu unique et accessible	✓	
	(b) Les réglementations sont régulièrement mises à jour et la responsabilité en ce qui concerne leur conservation est définie.	✓	
2b Modèles DAO de biens, de travaux et de services	(a) Des modèles de dossiers d'invitation à soumissionner et de dossiers d'appel d'offres sont mis à disposition pour un large éventail de biens, travaux et services acquis par les organismes gouvernementaux	✓	
	(b) il existe un ensemble de dispositions ou de modèles standards et obligatoires découlant du cadre juridique, qui sont destinés à être utilisés dans les dossiers préparés pour les appels à la concurrence.	✓	
	(c.) Les dossiers d'appel d'offres sont tenus à jour et les responsabilités concernant leur préparation et leur mise à jour sont clairement définies	✓	
2d. Procédures adaptées aux contrats relatifs aux services ou autres besoins dans lesquels les qualifications techniques constituent un critère clé	(a) les conditions dans lesquelles la sélection basée exclusivement sur la qualification technique est justifiée et les cas où les considérations relatives au prix et à la qualité sont justifiées	✓	
	(b) Des procédures et des méthodologies claires pour évaluer la qualification technique et pour combiner le prix et la qualification technique dans différentes circonstances	✓	
2f. Existence et champ d'application de Conditions Générales de Contrat	(a.) Il existe des CGC pour les types de contrats les plus courants et leur utilisation est obligatoire	✓	
	(b.) Le contenu des CGC est généralement conforme aux pratiques admises au plan international.	✓	
Niveau d'accomplissement du pilier I			

Niveau global de risque associé au pilier I	Faible
---	--------

Pilier II : Cadre institutionnel et capacités de gestion			
4d. Les responsabilités définies de sorte à séparer les tâches et d'éviter tout conflit d'intérêt	L'organe prévoit la séparation des responsabilités.	×	
Niveau d'accomplissement du pilier II			
Niveau global de risque associé au pilier III		Modéré	

B- STRATÉGIE DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION FINANCIERE

Élément	Indicateur	Notes	Évaluation du risque initial	Évaluation du risque résiduel
1. Budgétisation	Les capacités du sous-système du budget sont suffisantes pour la planification (préparation) des budgets.	2	Les préparateurs des programmes ont été formés à renseigner convenablement les budgets. La pratique et l'expérience devront aider à mieux préparer les débats en juin à l'assemblée et les budgets. Risque modéré	L'absence d'expérience du budget programme dans tous les Ministères, indique d'attendre 2019 ou 2020 pour une nouvelle mesure du risque de mauvaise préparation du budget. Risque modéré
	Les capacités du sous-système du budget sont suffisantes pour le contrôle budgétaire.	1,75	La réorganisation du contrôle budgétaire par l'intégration des directives UEMOA et la prise des textes d'application. Risque modéré	L'absence d'expérience dans la mise en œuvre des contrôles budgétaires a posteriori Risque modéré
2. Trésorerie	Les capacités du sous-système de la trésorerie sont suffisantes pour la gestion des flux de ressources et des décaissements de fonds au titre de l'aide.	1,75	Le compte unique du Trésor est mis en application. Risque modéré	Absence d'expérience de longue durée Risque modéré
	Le compte unique du trésor est un moyen approprié et fiable pour administrer les fonds au titre de l'aide.	1,75	Les ressources des projets de la BAD ne sont pas encore passées par le CUT. Risque modéré	L'expérience des comptes des nouveaux projets permettra de s'en rendre compte Risque modéré
3. Comptabilité et établissement de rapports financiers	Les capacités du sous-système comptable sont suffisantes pour enregistrer toutes les transactions et servir de base d'établissement en temps voulu de rapports financiers exhaustifs.	2	Le RGCP et le plan comptable de l'Etat issus des directives de l'UEMOA ont été intégrés dans le système comptable national en 2016. Risque modéré	Les textes d'application des directives prises en matière de reddition des comptes et de gestion des comptes financiers de l'Etat et des Etablissements publics nationaux accroissent la transparence et la gouvernance dans la gestion des ressources publiques Risque modéré

Élément	Indicateur	Notes	Évaluation du risque initial	Évaluation du risque résiduel
	Les systèmes intégrés de gestion financière sont suffisamment souples pour répondre aux exigences spécifiques en matière d'établissement de rapports et sont régis par des procédures permettant de garantir le respect des délais et la qualité des informations produites.	2	L'intégration des directives de l'UEMOA permet de produire des rapports financiers à tout moment Risque modéré	Le renforcement des délais de traitement des visas, différés et rejets dans SIGFIP et ASTER, permet ces productions Risque modéré
	Le sous-système de la comptabilité financière compte un module intégré sur les immobilisations pour l'enregistrement et le contrôle appropriés des éléments d'actif acquis.	1,75	Les textes sont en train d'être pris Risque modéré	
	Le sous-système de la comptabilité tient des dossiers à jour sur les emprunts du pays.	2	La gestion de la dette a été revue et corrigée avec les directives UEMOA Risque modéré	Risque modéré
	Les systèmes comptables sont protégés contre la manipulation délibérée des données et/ou la perte accidentelle ou la corruption des données.	2,5	Les systèmes SIGFIP et ASTER sont protégés Risque faible	Risque faible
4. Vérification interne	Les capacités du sous-système de la vérification interne sont suffisantes.	2	L'internalisation des directives UEMOA a renforcé le système de vérification interne Risque modéré	Risque modéré

Élément	Indicateur	Notes	Évaluation du risque initial	Évaluation du risque résiduel
	Les mécanismes de mise en concurrence, d'utilisation optimale des ressources et de contrôle de la passation des marchés publics sont appropriés.	2	le contrôle sur les marchés publics est exercé par la DMP et les CPM, sans préjudice de l'intervention des autres corps de contrôle de l'État, à savoir Contrôleur Financier et Inspection générale d'État. L'ANRMP conduit les audits indépendants du système de passation de marchés. Il existe toutefois une certaine entorse au contrôle car le Ministre en charge des marchés publics et qui approuve les avis proposés par la Commission administrative de Conciliation autorise le recours à l'appel d'offres restreint et au gré à gré. Il ne peut donc pas trancher les litiges issus de ces procédures avec toute l'indépendance requise. Le projet de code en cours d'élaboration a prévu de résorber cette distorsion. Risque modéré	Risque modéré
	Les capacités de la fonction de vérification interne sont suffisantes.	2	Les contrôles a priori, a posteriori, les audits internes et sur les risques, ont renforcé le système de vérification interne. Risque modéré	Risque Modéré
5. Audit externe	L'ISC jouit du degré d'« indépendance» requis pour s'acquitter efficacement de ses missions.	2	La Cour des comptes bénéficie de ses nouveaux statuts issus des directives UEMOA Risque Modéré	
	L'ISC a les capacités requises pour s'acquitter de sa mission de vérification.	2	Les moyens de la Cour des comptes ont été renforcés Risque Modéré	
EVALUATION GLOBALE DU RISQUE		1,81	RISQUE MODERE	RISQUE MODERE
Évaluation du risque				
Moins de 0,75	Risque élevé			
Entre 0,76 et 1,50	Risque substantiel			
Entre 1,51 et 2,50	Risque modéré			
Entre 2,51 et 3	Risque faible			

Annexe 8 : Enjeux en relation avec l'environnement, le changement climatique et la croissance verte

I. Contexte : situation du changement climatique en Côte d'Ivoire

1. La Côte d'Ivoire a une population estimée à 25 millions en 2018, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,6% en 2014 (RGPH²⁸). La population du pays est jeune avec 77% de moins de 35 ans. Cette dynamique démographique entraîne une pression croissante sur les ressources naturelles du pays, en particulier dans la zone forestière où vit la vaste majorité de la population (75%, contre 25% en zone de savane) avec les migrations de populations et tous les risques de conflits fonciers que cela comporte. La longue crise politico-militaire (2002-2011) a eu un impact social et économique majeur sur la Côte d'Ivoire.

2. Le maintien de la trajectoire actuelle de croissance économique du pays d'environ 7 à 8% sur un horizon de moyen terme ainsi qu'une forte croissance démographique pourrait entraîner une augmentation substantielle des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cependant, le Gouvernement envisage dans le cadre d'un développement bas carbone une réduction des émissions de Gaz à effet de serre de 28 % d'ici 2030²⁹ par rapport à 2012. En outre, la Côte d'Ivoire est vulnérable aux impacts du changement climatique qui touchent tous les secteurs essentiels de son développement. Selon les Contributions déterminées au niveau national (CDN)³⁰ onze (11) 6 secteurs sont impactés par les Changements climatiques en Côte d'Ivoire : l'agriculture, les ressources en eau (cas des pénuries d'eau à Bouaké et dans d'autres villes du pays avec des risques de troubles sociaux), les ressources côtières, la santé humaine, l'énergie, les ressources forestières, la pêche, l'élevage/aquaculture, les infrastructures (habitats), les transports (routes) et le genre.

3. **L'Agriculture est le pilier de l'économie mais très vulnérable aux changements climatiques.** L'agriculture est le principal moteur de la croissance économique du pays, employant plus des deux tiers de sa population active et produisant environ 28% de son PIB et plus de 50% de ses recettes d'exportation. En 2012, près de 4 millions d'individus travaillaient dans le secteur cacao, soit un quart de la population du pays (CEA, 2014). Les forêts en Côte d'Ivoire sont en déclin rapide. La croissance des populations et la demande en terres nouvelles exercent une pression continue sur les forêts restantes. En dépit de l'introduction d'une série de lois au fil des ans, le régime foncier reste faible et la certification coûteuse et difficile. La biodiversité et la santé des écosystèmes forestiers sont sévèrement menacés. La destruction des forêts par les prélèvements de bois d'œuvre et, principalement, par la demande continue en terres arables, et la perte de la capacité de stockage de la biomasse aérienne, entraînent une perte sur le long terme des puits de carbone et une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, **les communautés, notamment les populations vulnérables telles que les femmes et les jeunes, sont confrontées à la rareté des alternatives pour la génération de revenu et l'amélioration de la sécurité alimentaire.**

Politiques et documents de stratégies nationaux

4. Pour relever ces défis, la Côte d'Ivoire a mis en place en 2012 le Programme National Changement Climatique (PNCC) afin de coordonner, proposer et promouvoir des mesures et stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques. Une Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques 2015-2020 a été adoptée fin 2014. Une Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN / INDC) entend renforcer la résilience du pays aux changements climatiques.

5. La Côte d'Ivoire a adopté une **Loi d'orientation sur le développement durable en 2014. Cependant, celle-ci n'intègre pas certains éléments clés relatifs au climat adoptés par la suite** – notamment la Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques et la Contribution déterminée au niveau national (CDN), principal instrument de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, et l'élaboration d'une feuille de route nationale pour sa mise en œuvre, comporte : Un volet « atténuation » privilégiant des options d'atténuation présentant des « co-bénéfices » élevés, et dès lors axé sur l'agriculture durable, la prévention de la déforestation, la gestion durable des forêts, le développement de solutions énergétiques domestiques durables, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la gestion durable des déchets et le

²⁸ Recensement général de la population et de l'habitat.

²⁹⁻³⁰ http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/C%3CB4te%20d%27Ivoire%20First/INDC_CI_22092015.pdf

développement d'actions d'économie circulaire. Le volet adaptation « adaptation » est centré sur des secteurs prioritaires pour un développement résilient au climat, à savoir la gestion des ressources en eau, l'agriculture, l'élevage et la pêche résilients au climat, la lutte contre la dégradation des terres, ainsi que la prévention et la gestion des catastrophes hydrométéorologiques en particulier dans les zones côtières.

6. Le pays s'est également doté d'une stratégie participative et incluse de lutte contre la déforestation avec pour axe principal l'agriculture zéro déforestation et la gestion durable du bois au bois énergie.

II. Défis et opportunités

Besoins et priorités en matière d'adaptation et d'atténuation

7. Sur le plan de la vulnérabilité et de l'adaptation, les effets attendus (et déjà observés) du changement climatique en Côte d'Ivoire comprennent une intensification et une fréquence accrue des inondations, tempêtes, glissements de terrain, sécheresses-canicules, feux de brousse, baisse du débit des fleuves et amenuisement du volume des eaux de surface ; un raccourcissement de la durée moyenne des périodes de croissance végétative; une exposition accrue des plantes au stress hydrique ; une plus faible croissance de la biomasse végétale ; la réduction des potentialités productives des écosystèmes ; la diminution des surfaces de terres arables due à leur dégradation et l'aggravation des phénomènes d'érosion côtière. **Le changement climatique touche donc tous les secteurs essentiels au développement de la Côte d'Ivoire et constitue une menace grave pesant sur les perspectives de développement durable du pays**, appelant des réponses coordonnées et efficaces qui exigent la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel solide ainsi qu'un accès amélioré aux financements liés au climat.

8. **Sur le plan de l'atténuation**, la stratégie nationale de développement du pays conjuguée à une forte croissance démographique est susceptible de conduire, si des efforts spécifiques d'atténuation ne sont pas consentis, à une augmentation substantielle des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'impérieuse nécessité de développement économique passe notamment par l'accroissement de la production agricole, la transformation agro-industrielle, la lutte contre la déforestation et la poursuite, voire l'accélération de la mise à disposition d'énergie moderne pour tous les habitants. La Côte d'Ivoire a la volonté politique de contribuer à la réduction des émissions de GES et propose la mise en œuvre d'un scénario de développement « bas carbone » qui verrait une réduction des émissions de GES de 28% par rapport au scénario « business as usual » (scénario de référence). Pour ce faire, le pays doit également mettre en place un cadre législatif et institutionnel solide, tout en bénéficiant d'un accès renforcé aux moyens de financement issus de diverses sources.

III. Réformes institutionnelles et de la réglementation

9. La Côte d'Ivoire manque actuellement d'un cadre juridique et réglementaire portant sur la lutte contre le changement climatique, nécessaire pour créer un contexte favorable aux investissements privés dans l'adaptation et l'atténuation (et plus généralement le développement résilient au climat et à faibles émissions de GES) nécessaires à la mise en œuvre de la CDN. Un projet de loi sur le changement climatique et de ses décrets d'application, en vue de constituer une base juridique suffisamment précise pour orienter l'action climatique est à l'étude avec l'appui de l'UE.

10. Pour faire avancer l'agenda climatique, **la Côte d'Ivoire envisage la mise en place d'une Agence nationale climat**, conformément à la Loi d'orientation sur le développement durable adoptée par l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, notamment en son article 45. Cette loi dispose clairement de la nécessité de créer, par décret, plusieurs entités en l'occurrence une agence **et un fonds dédiés au climat**. Par ailleurs, la Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques vient conforter cette position. Une étude de faisabilité, qui doit notamment aider à déterminer les mandats précis et compétences de cette nouvelle agence et son articulation avec les autres éléments du cadre institutionnel sont en cours avec l'UE, y compris une loi sur la lutte contre les changements climatiques.

11. Cette étude de faisabilité sur la mise en place d'une Agence nationale climat sera couplée à une étude de faisabilité sur la mise en place d'un Fonds national climat, qui sera logé au sein de l'Agence. En effet, la lutte contre le changement climatique exige des ressources pérennes, substantielles, prévisibles, et accessibles directement par les parties prenantes nationales. Le Fonds national climat peut être un mécanisme efficace qui aide le pays à orienter les financements vers des projets et programmes prioritaires de réponse au changement climatique.

IV. Interventions proposées de la Banque

12. Sont énumérés ci-dessous, quelques domaines prioritaires dans lesquels la Banque pourrait fournir son assistance et ou venir en appui complémentaire à d'autres partenaires :

- Renforcer le cadre institutionnel et renforcer les capacités de lutte contre les changements climatiques ;
- Renforcer la prise en compte des changements climatiques dans la planification nationale ;
- Vulgariser les résultats des centres de recherches et le transfert de technologies en matière de lutte contre les changements climatiques dans les différents secteurs, y compris en matière de semences plus résilientes par la subvention aux planteurs ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des actions d'adaptation ;
- Renforcer l'accès à l'information climatique et son utilisation dans le secteur de développement ;
- Développer des solutions de gestion des risques de catastrophe (GRC) ;
- Promouvoir l'intégration de GRC naturelles dans les politiques et stratégies ;
- Renforcer la résilience des populations face aux risques de catastrophes naturelles ;
- Accélérer la mise en œuvre du concept "agriculture zéro-déforestation" par des campagnes massives et des formations aux acteurs clés et soutenir les petits producteurs pour l'amélioration de la productivité ;
- Engagement du secteur privé dans les filières et partenariat avec l'Etat pour la « zéro-déforestation » ;
- Mise en place d'une Plateforme Nationale sur l'agriculture zéro déforestation ;
- Mettre en place une chaîne de valeur durable pour l'énergie de cuisson notamment le charbon de bois à travers le renforcement de l'offre en biomasse énergie par des reboisements à vocation bois-énergie et la valorisation des résidus agricoles en brique de bio charbon.
- Renforcement du cadre institutionnel pour la formalisation de la chaîne de valeur du charbon de bois et l'élaboration d'un programme national bois énergie ;
- Appui à la sécurisation d'un approvisionnement durable en biomasse énergie ;
- Appui à une production efficace et durable du charbon à partir de la biomasse ;
- Promotion de l'efficacité et de la sobriété énergétique ;
- Elaborer et mettre en œuvre le Plan national d'adaptation (PNA) aux changements climatiques ;
- Renforcer les capacités nationales à la mise en place de systèmes innovants et durables pour le financement des activités de lutte contre les changements climatiques ;
- Contribuer à la mise en place d'un système national MNV pour l'atténuation et l'adaptation dans les secteurs prioritaires ;
- Renforcer le dialogue inter institutionnel et la cohérence intersectorielle autour de l'AIC.

Renforcement des capacités des acteurs nationaux

13. Enfin, toujours dans l'optique de la planification de la mise en œuvre de la CDN, il manque aux acteurs clés des capacités dans le **domaine du suivi-évaluation**, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de planification et de suivi basés sur la théorie du changement. Celle-ci constitue en effet un moyen innovant d'intégration du changement climatique et de gestion des risques de catastrophes dans la planification et budgétisation nationale, sectorielle et locale. Son utilisation doit permettre la mise en cohérence des plans nationaux de développement et des plans / politiques sectoriels avec la réduction des risques de catastrophes naturelles, l'adaptation et l'atténuation. Cette formation débutera au deuxième semestre 2018 avec l'appui de l'UE. La Banque pourrait accompagner cette action. Il est important que soit développé un programme spécifiques destinés aux collectivités d'identification des actions d'atténuation et d'adaptation au niveau local, la planification de ces actions, la mobilisation de financement et de partenariats pour la mise en œuvre de ces activités et le suivi-évaluation.

1. L'objectif de cette note est de faire l'état des lieux des PME en Côte d'Ivoire et de présenter la stratégie du gouvernement pour en faire le moteur de l'émergence.
2. La Côte d'Ivoire affiche un taux de croissance annuel moyen de plus de 8% sur la période 2012-2017 après plus d'une décennie d'instabilité politique. Elle ambitionne d'atteindre l'émergence à l'horizon 2020 à travers la transformation structurelle et la diversification de son économie qui se fera principalement par l'industrialisation pour laquelle le développement des PME constitue la phase essentielle.
3. L'ambition du Gouvernement implique donc un rôle plus accru du secteur privé et spécifiquement des PME, dont il entend faire le moteur principal de la croissance économique, de l'emploi et de l'innovation pour accroître le potentiel de création de valeur ajoutée.
4. De plus, pour s'assurer d'un développement durable et d'une croissance inclusive, le gouvernement doit aider les PME à se préparer au nouveau paysage géo-socio-économique qui se dessine tant au niveau régional que mondial dont :
 - L'ouverture des frontières économiques corollaires aux accords avec l'Union Européenne sur l'APE et aux accords sur le libre-échange intercontinental africain ;
 - L'avènement de la nouvelle économie induite par la percée des technologies de l'information (satellites, réseaux mobiles, internet,...) ;
 - L'émergence du commerce, de la monnaie électronique, ou encore l'introduction croissante de l'intelligence artificielle dans le système de production industrielle ;
 - les grandes mutations industrielles et sociales qui résultent notamment du développement de la banque mobile, de l'impact de l'internet et des sciences cognitives sur la production des biens et services, l'éducation et la formation, ou encore de l'apparition du télétravail.
5. Ainsi, pour se doter d'un écosystème de PME fort et compétitif, le gouvernement s'est doté d'une politique de développement des PME en 2015 dont la mise en œuvre est coordonnée par l'Agence Côte d'Ivoire PME. Les paragraphes ci-dessous présentent la situation des PME, les principaux défis et les principaux axes de développement des PME.

I. Principaux défis des PME

6. En Côte d'Ivoire, les PME constituent près de 98% des entreprises soit environ 60 000 PME formelles et près de 150 000 entreprises informelles. Selon le recensement de la Direction Générale des Impôts (DGI), le tissu des PME est fortement dominé par les microentreprises (+ de 55%) qui sont principalement localisées à Abidjan (80% des PME identifiées). Au niveau du poids économique, les PME représentent plus de 20% du PIB, 12% de l'investissement national et emploient environ 23% de la population active. Les PME participent activement aux secteurs clés de l'économie en contribuant à environ 30% du PIB agricole, 20% du PIB du secteur secondaire.
7. Malgré leur importance dans l'économie nationale et les potentialités existantes pour être un moteur de la croissance inclusive et durable du pays, les PME font face à de nombreux défis qui freinent leurs essors et dont les principaux sont cités ci-dessous.
8. **Les conséquences de la crise socio-politique sur les PME qui perdurent.** La longue crise qu'a connue la Côte d'Ivoire au début des années 2000 a eu un impact négatif sur les PME dont la majorité ont été fragilisées et ne se sont toujours pas remises.
9. **Un cadre institutionnel existant dont la mise en œuvre nécessite une accélération.** La Côte d'Ivoire s'est dotée en 2015, d'une stratégie d'appui au développement des PME. Cependant, celle-ci reste à être opérationnalisée et mise en œuvre d'où la création de l'Agence CI PME.
10. **L'environnement des affaires des PME a connu des améliorations qui doivent être renforcées.** Les procédures administratives ont été améliorées avec les mesures prises par le CEPICI

pour faciliter la création d'entreprise. Il est possible en théorie de créer une entreprise en 24h. Le défi réside dans le suivi des entreprises créées pour assurer leur survie et leur expansion.

11. **Le commerce transfrontalier continue de connaître des entraves importantes pour les PME.** En plus des coûts logistiques importants, les mesures non tarifaires, moins visibles, mais plus complexes que les mesures tarifaires, freinent le développement des PME. Les contraintes liées au temps et les frais additionnels «informels» constituent des blocages dans la fluidité des échanges.

12. **La faiblesse du cadre juridique et réglementaire.** La non-clarté de l'environnement juridique et réglementaire constitue un frein au développement des PME. À titre illustratif, les banques justifient les garanties élevées demandées lors des demandes de prêts des PME par la difficulté à saisir légalement les actifs des PME en cas de défaut.

13. **Des coûts des facteurs élevés, surtout pour les PME.** Les coûts des facteurs qui pèsent sur les entreprises et en particulier sur les PME sont élevés, et affectent tout particulièrement les secteurs orientés vers l'exportation, ou l'importation. Ces coûts se résument principalement à : (i) un accès difficile et cher au foncier, notamment industriel; (ii) Une logistique coûteuse notamment dans les ports; (iii) et, un accès à l'électricité coûteux.

14. **Un accès difficile au financement pour les PME.** Il existe un déficit important d'offre de financement tant pour les fonds de roulement que pour les investissements des PME. L'activité bancaire est basée principalement sur du crédit à court terme. Ce manque de financement est aussi dû au manque de collatéral que les PME peuvent offrir aux banques. Cela entraîne un coût de financement, lorsqu'on y accède, assez élevé. Face à cette difficulté, le Gouvernement a procédé au lancement du Dispositif de financement des PME dans l'espace l'UEMOA, le 09 août 2018. Ce dispositif vise notamment à promouvoir et améliorer l'encadrement des entreprises ainsi qu'à refinancer les créances bancaires sur les PME.

15. **Une difficulté d'accès aux marchés publics.** Les marchés représentent environ 500 milliards FCFA par an. Cependant, les PME réussissent à capter un peu plus de 15% de ces marchés et une part assez faible de la sous-traitance. Cela peut s'expliquer principalement par : (i) Déficit de l'information sur les marchés publics; (ii) Manque de capacités pour répondre aux exigences des commanditaires publics ou privés; (iii) Besoin d'améliorer la transparence sur les processus d'attribution avec des problématiques de gouvernance; et (iv) la difficulté de financement pour obtenir les marchés.

16. **Un déficit de capacité managériale des dirigeants des PME.** Les PME ivoiriennes sont globalement caractérisées par des capacités managériales faibles, ayant un niveau d'étude limité. De plus, les capacités de gestion minimales sont souvent défailtantes.

17. **Une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation encore peu développée et insuffisamment valorisée.** Elle demeure peu développée au niveau du grand public ivoirien, la majorité des personnes, en particulier chez les jeunes, voyant la création d'une entreprise comme une solution temporaire à leur chômage, plutôt que comme une opportunité de réussir.

II. Stratégie de promotion des PME

18. Afin de pallier ces déficits, la Côte d'Ivoire intensifie depuis ces dernières années la mise en place de dispositifs qui permettent d'améliorer la compétitivité des PME tant dans les secteurs traditionnels de l'économie que ceux de l'économie digitale, créneau essentiel aujourd'hui à l'émergence d'une économie moderne, connectée au monde et portée par l'innovation technologique. C'est ainsi qu'elle s'est dotée d'une **stratégie d'appui au développement des PME** basée sur une profonde réforme du cadre institutionnel et réglementaire.

19. Ainsi, le gouvernement a adopté : (i) une loi d'orientation de la Politique nationale de Promotion des PME en 2014 (Loi n° 2014-140 du 24 mars) ; (ii) la Stratégie de Développement des PME ivoiriennes dénommée Programme Phœnix (Conseil des Ministres du 18 septembre 2015) ; (iii) une modification du code des marchés publics fixant un quota des marchés publics aux PME et

introduisant d'une marge de préférence 5% pour la sous-traitance locale (décret n°2015-525 du 15 juillet 2015).

20. Une des premières activités de mise en œuvre de son plan de développement des PME était la création d'une agence spécialisée. Ainsi par **le décret n°2016-1102 du 07 décembre 2016, le Gouvernement a créé l'Agence Côte d'Ivoire PME dont les missions visent à faire la promotion des PME ivoiriennes et à mettre en œuvre la stratégie de développement des PME.**

21. Dans cette optique, l'Agence Côte d'Ivoire PME (Agence CI-PME) finalise actuellement la rédaction de son plan stratégique 2018-2022 et un plan d'actions annuel assorti d'une matrice de résultats. Ce plan stratégique se fonde sur la stratégie de développement des PME et s'articule autour de 5 axes stratégiques suivant une logique de mise en œuvre et qui sont les suivantes :

- Le renforcement des capacités tant institutionnelles qu'humaines de l'Agence;
- L'amélioration de l'environnement des affaires ;
- Le renforcement des capacités techniques et managériales des PME;
- L'amélioration de l'accessibilité des PME au financement ;
- Le développement d'une culture entrepreneuriale et de l'innovation.

22. Ainsi le renforcement institutionnel et humain de l'Agence CI-PME est la première étape de cette stratégie. Ensuite, elle mettra en œuvre les étapes d'amélioration de l'environnement des affaires. Le renforcement des capacités des dirigeants des PME et l'amélioration de l'accessibilité des PME au financement constitueront les prochaines étapes de la stratégie du Gouvernement en matière de PME.

III. Programme avec la Banque africaine de développement (BAD)

23. Concernant le programme-pays de la BAD, le Gouvernement souhaite un appui à deux niveaux :

i. un appui institutionnel à l'Agence CI -PME. Il permettrait à l'Agence, de manière globale, de pouvoir se renforcer tant sur le plan institutionnel qu'humain. Il s'agira, en particulier, de:

- renforcer le dispositif institutionnel de l'accompagnement des PME à travers le renforcement des capacités de l'Agence en vue d'améliorer la synergie d'action et la coordination des initiatives des acteurs sectoriels en faveur des PME ;
- mettre en œuvre une offre de services pour contribuer à l'amélioration et au développement de créneaux d'excellence/clusters dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'agrobusiness et du tourisme ;
- Améliorer l'inclusion financière par le développement de programmes spécifiques en faveur des femmes et des jeunes.

ii. Un mécanisme multisectoriel d'appui à la compétitivité des PME intervenant dans les chaînes de valeur agroindustrielle, aux secteurs du transport/TIC et de l'énergie.

I. Aperçu de la Côte d'Ivoire

1. Située dans la partie occidentale de l'Afrique, la Côte d'Ivoire est dotée d'une population d'environ 22 millions d'habitants avec un taux de croissance démographique annuel naviguant autour de 2,6 %. 50,3 % environ de la population totale vit en zone urbaine et le taux d'urbanisation annuel est d'environ 3,7 %. Malgré les efforts visant à réduire la pauvreté et les performances économiques remarquables, l'incidence de la pauvreté reste élevée. Le taux d'alphabétisation est d'environ 48,7 %, et il est encore plus faible chez les femmes où il tourne autour de 38,6 %. En d'autres termes, seulement 38,6 % de femmes âgées de plus de 15 ans sait lire et écrire. Avec une superficie totale d'environ 322,463 km² dont 515 km de ligne côtière, le pays partage ses frontières avec la république du Ghana à l'est, le Burkina Faso et le Mali au Nord, l'Océan Atlantique ou le Golfe de Guinée au Sud. La majorité de la population totale vit le long de la région côtière sablonneuse. À l'exception de la région de la capitale, les régions intérieures boisées de la Côte d'Ivoire sont peu peuplées.
2. A l'instar de nombre de pays en Afrique, la Côte d'Ivoire a été bénie avec une abondance de ressources naturelles parmi lesquelles le pétrole, l'or, l'hydroélectricité, le manganèse, le diamant, le nickel, le cuivre, le minerai de fer, le sable de silice, le gaz naturel. Qui plus est, le pays est le premier producteur des fèves de cacao au monde.
3. Toutefois, en dépit de l'abondance des ressources naturelles, le pays est confronté à de nombreux défis multiformes qui ont le potentiel de le replonger dans une nouvelle crise, annihilant ainsi les efforts qui lui ont permis de transiter hors de la fragilité et les acquis remarquables de développement du dernier quinquennat 2012-2017.

II. Contexte pays : situation de vulnérabilité et de gouvernance

4. Depuis la crise post-électorale de 2010 qui s'était traduite par de nombreuses pertes en vies humaines et la destruction des infrastructures socio-économiques, le pillage des services de l'administration publique, la dégradation de la situation sécuritaire, l'effritement profond du tissu social, un déplacement massif des populations et la fermeture de nombreuses entreprises, entraînant le ralentissement des activités économiques et affectant durablement le potentiel de l'économie du pays, la Côte d'Ivoire a réalisé d'importants progrès qui la placent indubitablement sur la voie de la résilience durable. Ces acquis comprennent, entre autres, le renforcement de la sécurité et de la stabilité, la relance économique avec des taux de croissance impressionnants, la mise en œuvre d'importantes réformes institutionnelles, un regain de stabilité, la recherche de la cohésion sociale et le renforcement de la coopération régionale. Toutefois, malgré ces améliorations, le pays demeure dans une situation de vulnérabilité dont les sources s'enracinent aussi bien au niveau étatique que social, régional et global.
5. **Au niveau étatique**, l'environnement politique a connu des améliorations notables après près d'une décennie de turbulence. Toutefois, beaucoup reste encore à faire particulièrement dans le domaine de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. L'environnement politique reste également marqué par une stabilité relative caractérisée d'une part par une rupture apparente entre les principaux protagonistes de la coalition au pouvoir dont la solidarité a été un élément essentiel dans la conquête et le maintien du pouvoir jusque-là, et les tensions récurrentes entre le pouvoir et l'opposition d'autre part, une frange de cette dernière ayant appelé au boycott massif du processus d'inscription sur les listes électorales, citant le manque de légitimité de la commission électorale indépendante. Avec les alliés d'hier devenus protagonistes aujourd'hui, les prochaines échéances électorales, dont les régionales et les municipales prévues pour septembre 2018, mais aussi l'élection présidentielle de 2020 au cœur des luttes de positionnement, s'annoncent très tendues et présentent des risques sécuritaires qu'il faudra prendre en considération.
6. La vulnérabilité du pays demeure affectée par une situation sécuritaire précaire marquée par des crises militaro-politiques, plus ou moins maîtrisées par l'appareil étatique. Cette situation sécuritaire précaire est couplée à un système judiciaire fortement ébranlé par les différentes crises qu'a connues le pays, ainsi que par un appareil administratif qui peine encore à délivrer les services de base de qualité sur toute l'étendue du territoire. Les efforts de réconciliation et de réparation du tissu social sont minés, entre autres, par des problèmes de perception d'impunité, de conflits fonciers, et de frustrations nées du sentiment d'exclusion des fruits de la croissance d'une partie de la population. Finalement, le pays reste vulnérable aux chocs exogènes liés à l'économie politique des partenaires extérieurs, mais aussi aux menaces terroristes et aux risques de

contagion de l'instabilité frappant les pays voisins, à la dépendance de l'économie au café-cacao et aux conséquences néfastes du changement climatique sur les ressources naturelles disponibles. Le système judiciaire, quant à lui, a souffert pendant des décennies de son instrumentalisation par les gouvernements successifs à des fins politiques. Il lui a été reproché un manque d'indépendance, des problèmes de corruption, et une insuffisance de ressources techniques et matérielles. Ainsi, à la sortie de la crise, le manque de confiance entre justiciables et la justice, dont les actions sont jugées « inégales et timides », reste encore important. Conscient de cet état de fait, le gouvernement a lancé plusieurs chantiers pour la réforme du secteur de la justice. A ce jour, d'importants progrès ont été réalisés même s'ils restent humbles au regard des attentes suscitées par le changement de régime au sortir de la crise post-électorale.

7. **Sur le plan de la gouvernance**, le pays a entrepris ces dernières années une série d'actions en vue d'améliorer sa situation. Ce processus coordonné par le Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (SNGRC) a permis l'élaboration de plusieurs textes dont une charte d'éthique et un code de déontologie des agents publics et des projets de lois sur la prévention et la lutte contre la corruption, sur la création d'une Haute Autorité de lutte contre la corruption et sur la mise en place de juridictions anti-corruption. En 2012, une Brigade Anti-corruption a été créée et un Code d'Éthique et de Déontologie des Agents du Trésor a aussi été adopté. Le Gouvernement a par ailleurs adopté le 4 janvier 2013, un Plan National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (2013-2017). Les capacités de l'administration ivoirienne restent affaiblies, tant au niveau central que local, en matière de gestion et de passation des marchés, mais aussi d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi-évaluation des programmes ou des projets de développement et d'assimilation du principe de la redevabilité. En dépit des avancées notables en matière de développement des infrastructures sociales, des problèmes importants d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable), de sécurité alimentaire et de besoins de réhabilitation (infrastructures, abris) persistent dans tout le pays. En outre, malgré les progrès remarquables, la perception de la corruption reste élevée, selon l'indice de perception de la corruption de *Transparency International* (103^e rang en 2017 avec un score de 36 sur 100) et le récent diagnostic sur la gouvernance en Côte d'Ivoire menée par la Banque mondiale selon lequel plus de 90 % des sondés considèrent la corruption comme un des plus graves problèmes caractérisant la société ivoirienne actuelle. Le partenariat secteur public – secteur privé (PPP) souffre du manque de cadre de concertation formel et est parfois utilisé à mauvais escient pour faire du gré à gré.

8. **Sur le plan sécuritaire**, la situation du pays reste en général stable, même si on signale un risque d'insécurité dans la zone située à moins de 50 km de la frontière avec le Libéria, dans les régions de San Pedro, Cavally, Tonkpi et Guémon. Plusieurs lynchages publics de criminels suspects ont été alimentés par la peur des crimes violents commis par des gangs de rue, y compris par des « enfants ». Bien que le gouvernement ait pris des mesures visant à éliminer l'utilisation du mot « microbe » pour décrire les enfants dans les bandes criminelles, il n'a pas encore développé une stratégie globale pour s'attaquer aux facteurs sociaux, psychologiques et économiques des crimes violents commis par ces « enfants ». Sur le volet de la cybersécurité, la Côte d'Ivoire a acquis, au fil des ans, une réputation de cybercriminalité et d'escroqueries. Une législation et une réglementation spécifiques relatives à la cybersécurité ont été adoptées. La mise en œuvre de la cybercriminalité en Côte d'Ivoire est en cours. L'Agence de régulation des télécommunications est chargée de mettre en œuvre une stratégie, une politique et une feuille de route nationales en matière de cybersécurité pour la protection des données et l'audit des systèmes d'information.

9. **Au niveau social**, le conflit post-électorale a approfondi la fracture sociale creusée par des années de crise et a ravivé les tensions identitaires/ethniques et les conflits fonciers. Malgré le retour au calme et les appels à la réconciliation nationale lancés par les nouvelles autorités et la communauté internationale, le tissu social demeure fragile dans certaines régions et dans certaines zones urbaines. Il en découle donc la nécessité de poursuivre les efforts pour une réconciliation durable, un retour à la cohésion sociale qui s'est fortement dégradée, et une croissance inclusive, gages de stabilité et de prospérité pour tous les ivoiriens. D'autre part, la question épineuse de l'articulation entre le foncier rural et l'ethnie nourrit le sentiment d'insécurité des populations locales confrontées à des occupations et appropriations illégales de leurs terres. Ainsi, malgré la loi, le contrôle de la terre demeure source de tensions communautaires et intergénérationnelles. Cette bombe à retardement doit faire l'objet d'un traitement politique, légal et culturel urgent pour éviter qu'elle ne devienne source d'une autre crise dans le pays.

10. Malgré les taux de croissance régulièrement en hausse et l'augmentation du niveau du revenu au cours des dernières années, la population ivoirienne souffre d'une paupérisation grandissante. Celle-ci affecte certains groupes plus que d'autres. On observe de grandes disparités entre milieux et régions. Les disparités régionales sont flagrantes et le milieu rural est le plus affecté par la pauvreté. De même, les régions du nord,

de l'ouest et du nord-ouest connaissent des conditions tout aussi précaires. Les jeunes et les femmes sont particulièrement touchés par les difficultés socio-économiques. Comme l'avait noté le rapport de la commission nationale d'enquête à la suite de la crise post-électorale, « *la jeunesse a été instrumentalisée comme bras exécuteur de la violence par les leaders politiques et les acteurs communautaires. La jeunesse a été armée pour faire la guerre, galvanisée par des discours d'appel à la haine et à la vengeance* ». Il importe par conséquent d'accorder une attention toute particulière à ces groupes vulnérables pour avancer sur la voie de la stabilité et de la croissance inclusive, essentielles à la résilience du pays. Conscient de cette situation, le gouvernement ivoirien a mis la question de l'emploi des jeunes au nombre de ses priorités et a entrepris plusieurs initiatives pour répondre à cette préoccupation. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour résoudre les problèmes structurels et institutionnels qui entravent la création d'emplois décents en Côte d'Ivoire, notamment en terme de développement d'un esprit d'entrepreneuriat (et non de salariat) chez les jeunes, de développement du secteur privé, d'amélioration du climat des affaires, de promotion de la compétitivité et de la productivité, d'investissement dans des infrastructures de secteurs porteurs (notamment dans l'économie verte), et de réforme du cadre réglementaire du marché du travail.

11. **En matière de genre**, malgré des progrès observés ces dernières années, les années de crise en Côte d'Ivoire ont engendré une recrudescence des violences de toutes sortes, notamment celles basées sur le genre, et exacerbé la vulnérabilité de certains groupes sociaux, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants. Les violences et des agressions sexuelles faites aux femmes et aux jeunes filles ont pour conséquence leur contamination par le VIH, des grossesses involontaires et d'autres complications pour leur santé, ainsi que l'éventuelle stigmatisation et exclusion de leurs communautés. Les inégalités de genre persistent dans les divers aspects de la vie en dépit des mesures prises notamment dans l'éducation, la santé, la participation et au niveau du cadre légal et institutionnel de promotion de l'équité du genre. Les inégalités fondées sur le sexe sont aussi répandues dans les domaines de l'accès et au contrôle des ressources (notamment la terre), des opportunités économiques, du pouvoir et de l'opinion politiques. Bien qu'en baisse, ces inégalités demeurent importantes et l'ampleur de la discrimination varie considérablement à travers les régions. La région Sud de la Côte d'Ivoire présente des indicateurs d'inégalité de genre relativement faibles, en raison du niveau d'éducation élevé, du pouvoir économique des femmes, mais aussi des progrès accomplis en matière de santé maternelle. La promotion du genre est freinée par les pesanteurs culturelles, l'ignorance de leurs droits et devoirs par les femmes elles-mêmes et la faible vulgarisation et l'application insuffisante des textes réglementaires et législatifs en faveur de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes.

12. **Sur le plan régional**, la Côte d'Ivoire est située dans une sous-région fragile. L'Afrique de l'Ouest est une région où les liens ethniques, culturels et sociaux transcendent les frontières nationales; il en va de même pour les conflits. Dans la région de l'Union du Fleuve Mano (UFM), partagée par la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone, les crises successives depuis vingt ans sont responsables de plus de 300 000 morts, de millions de déplacés et d'un sous-développement économique généralisé. L'UFM, auquel s'ajoutent aujourd'hui un Mali voisin en sortie de crise et un Burkina Faso de plus en plus sous la menace terroriste, est donc une zone problématique où les enfants-soldats d'hier, aujourd'hui adultes, les ex-rebelles et autres miliciens forment des groupes de mercenaires pour poursuivre leurs activités criminelles transfrontalières. Ces groupes menacent la stabilité de la sous-région toute entière. Pour tous les pays de la zone, y compris la Côte d'Ivoire, les risques de contagion de l'instabilité voisine sont donc sévères tant au niveau sécuritaire (terrorisme, pénétration de combattants, d'armes, trafics transfrontaliers illégaux) qu'humanitaires (afflux de réfugiés). La coopération régionale est indispensable pour résoudre durablement les problèmes sécuritaires et humanitaires que connaissent la Côte d'Ivoire et ses voisins. Ainsi, les efforts de reconstruction et de réconciliation en Côte d'Ivoire doivent prendre en compte la dimension régionale de la fragilité et envisager des réponses sécuritaires, humanitaires et sociales concertées à l'échelle de la sous-région.

13. **Sur le plan économique**, d'énormes progrès ont été réalisés depuis la sortie de crise en 2012. Toutefois, la dépendance de l'économie au secteur café-cacao est une source de fragilité. Le cacao est la principale ressource économique de la Côte d'Ivoire qui fournit 40 % de la production mondiale. Le café et le cacao contribuent à la formation du PIB à hauteur de 20 % et 50 % respectivement dans les recettes d'exportation. Ces deux produits constituent un enjeu pour la survie d'environ 4 millions de personnes, soit 25 % de la population ivoirienne. Le secteur occupe plus de la moitié de la population active du pays, dont une forte proportion de femmes, et demeurent un des principaux moteurs de la croissance économique. Même si l'État ivoirien a réinstauré un prix garanti pour les producteurs, l'effondrement des cours mondiaux du café-cacao est ainsi toujours susceptible de mettre à mal l'économie du pays, avec de graves conséquences sociales. De nombreuses études ont révélé que « *les pays dont l'économie est tributaire de l'exportation d'un nombre restreint de produits primaires sont plus susceptibles d'être politiquement fragiles* » et marqué par des conflits.

Cela a été démontré en Côte d'Ivoire où, dans un contexte de raréfaction de la terre, la course pour la forêt en vue de la production de café et de cacao figure parmi les causes principales des conflits fonciers et, partant, du malaise social ivoirien. La diversification est indispensable au renforcement de l'économie et à la création d'emplois. Les efforts de diversification contribueront à réduire la vulnérabilité de l'économie aux aléas du secteur cacao et renforceront ainsi la résilience du pays. Un Programme national d'investissement agricole (PNIA) a déjà été mis sur pied pour promouvoir le développement de l'agriculture, la diversification de l'offre agricole et la sécurité alimentaire. Pour arriver à une prospérité solide et croissante, la diversification sectorielle, notamment la transformation des produits primaires, est aussi indispensable. De nouvelles filières sont à développer pour créer de nouveaux emplois.

III. Conclusion

14. La Côte d'Ivoire se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Après plus d'une décennie marquée par des crises et conflits armés ainsi qu'une récession économique, le pays a consenti, au cours des cinq dernières années, des efforts remarquables et entrepris des actions qui l'ont conduit vers un retour progressif à la stabilité politique et économique. Ces efforts du gouvernement, soutenu par la Banque et d'autres partenaires techniques et financiers, ont permis de raffermir la croissance du PIB, qui est passée de -4,7% en 2011 à 8 % en 2017, alors que le taux de pauvreté, lui, est passé de 48,9% en 2008 à 46,3% en 2015. En outre, des améliorations sensibles observées sur les indicateurs de l'Evaluation des Politiques et Institutions Pays (EPIP) ont encouragé la Banque à sortir le pays de la liste des Etats en situation de fragilité éligibles aux ressources de la Facilité d'Appui à la Transition (FAT). Ces améliorations n'ont pas échappé à la mission onusienne chargée du maintien de la paix dans le pays (ONUCI) dont les activités ont pris fin le 30 juin 2017.

15. La Côte d'Ivoire reste cependant soumise au principe d'une sortie graduelle de la fragilité en vertu de l'application de la période latente qui suit le départ des forces onusienne ou régionale de maintien de la paix dans les situations de fragilité. En effet, l'une des conditions de l'inclusion d'un pays dans la liste des pays en situation de fragilité est la présence sur le territoire de ce pays des forces de l'ONU ou régionales de maintien de la paix au cours des trois dernières années. Les trois années prescrites à observer après le départ des forces permettent de procéder à un suivi étroit des efforts du pays en vue de l'accompagner vers une sortie définitive de la fragilité vers la résilience, et d'intervenir rapidement en cas de dérapage ou de problèmes susceptibles de replonger le pays dans une crise ou un conflit. La Côte d'Ivoire se trouve aujourd'hui dans cette étape où elle a besoin d'un suivi étroit suite au départ des forces onusiennes. En effet, les récentes difficultés auxquelles est confrontée la Côte d'Ivoire, notamment les difficultés économiques marquées par l'effondrement des prix des principaux produits de base, couplé aux nombreuses manifestations et revendications sociales, notamment des fonctionnaires civils et militaires, et le nouveau paysage politique caractérisé par l'éclatement de la coalition au pouvoir né des dissidences profondes entre ces principaux alliés d'hier et ayant débouché sur la création d'une nouvelle coalition sanctionnée du sceau de parti unifié, exigent de la part des partenaires au développement, dont la Banque, un suivi étroit et une intervention adaptée afin de prévenir un retour du pays dans le cycle de crises qui l'a précipité dans la fragilité.

Contexte pays

1. Le modèle de développement socioéconomique de la Côte d'Ivoire, hérité de la colonisation, est basé sur le secteur primaire en général et principalement sur l'agriculture qui représente environ 47% des exportations, contribue à 22,37% du PIB et emploie 2 715 000, soit 60% de la population active ([International Food Policy Research Institute \(IFPRI\) 2015](#)). Le pays connaît des exploits dans la production du cacao, café, caoutchouc, noix de cajou, sucre, coton, ananas, banane et de l'huile de palme qui sont essentiellement des produits d'exportation ([DGE, OPA, ministère de l'Agriculture 2014](#)). Cet essor de l'agriculture s'est fait par la combinaison de l'agriculture domestique ou familiale et des agro-industries dans un système de culture extensive dont la terre est le principal facteur de production. Cependant, à l'instar des pays en développement, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, la Côte d'Ivoire connaît une faible productivité agricole avec pour conséquence une pauvreté plus accrue en milieu rural qui comptait 56,8% en 2016 ([INS 2016](#)) et une exposition des populations à l'insécurité alimentaire dont 25,7% souffrent de sous-alimentation ([FAO 2016](#)). La question de la sécurité alimentaire, s'étant intensifiée depuis la crise de « price » en 2008, pose le problème des terres agricoles.

2. Avec la pression foncière due à l'expansion de certaines cultures suite à la libéralisation et à la réforme filières comme la palmier à huile et l'hévéa au Sud, le coton et l'anacarde au Nord, à la croissance démographique du fait surtout de l'immigration, à l'accroissement des besoins alimentaires causés par l'urbanisation galopante, à la diversification des cultures pour juguler la fluctuations des cours des produits agricoles, on est passé, même dans le système coutumier de propriété foncière, du « tutorat » (*une convention agraire caractéristique de l'économie morale des sociétés paysannes de l'Afrique de l'Ouest basée sur le modèle Kopytoffien*) à la monétarisation des transferts de terres Chauveau et al. 2004 et Colin and Ayouz, 2006 cités par [Cotula Lorenzo \(2007\)](#). En outre, les interventions de l'Etat en matière de gestion foncière ont connu plusieurs phases à savoir la période précoloniale, la période coloniale, l'indépendance et la réforme actuelle. Ces interventions étatiques sont de plus en plus accrues et généralisées depuis la loi N° 98-750 du 23 Décembre 1998 modifiée en 2004 et en 2013.

3. Cependant, malgré la mise en œuvre du régime foncier moderne, le système foncier coutumier, persiste dans la pratique surtout dans le milieu rural quand bien même que le système moderne ne tient pas compte du droit de propriété coutumière, confrontant le système de propriété foncière à plusieurs défis.

Défis liés au foncier rural

4. Les mécanismes de régulation étatique des relations foncières qui consistent à l'immatriculation, sont défaillants dans le milieu rural où prédomine le système de droit coutumier à cause des procédures longues et complexes, la cherté du coût d'établissement des titres de propriété, le chevauchement des compétences entre les institutions publiques compétentes en matière foncière, etc. Selon les données de la Direction du Foncier Rural, seulement 2 600 titres ont été attribués depuis la loi du 23 Décembre 1998. En outre, la commercialisation des transactions financières n'a pas abouti à consolider les droits fonciers à partir du modèle de droit privé selon [Berry 1993](#). Contrairement aux attentes, toutes les dispositions de gestion foncière n'arrivent pas à réduire ou supprimer les tensions et conflits fonciers car la solution administrative de la propriété foncière exclue progressivement le droit coutumier toujours important.

5. Ces différentes contraintes font mention de nombreux défis qui se reposent essentiellement sur la gouvernance foncière. Selon [Kouamé et al \(2016\)](#), ces défis portent entre sur :

- la mise en synergie des différentes lois et textes réglementaires sur le foncier, l'urbain et le forestier ainsi que le secteur minier et le pastoralisme dans le cadre de l'élaboration d'une politique cohérente au service du développement de la Côte d'Ivoire ;
- la vulgarisation, la sensibilisation des populations sur les dispositions de gestion foncière ; la gestion des litiges et conflits fonciers ;
- la prise en compte des institutions et procédures locales ou coutumières dans le système de régime foncier moderne ;
- le renforcement des capacités humaines et institutionnelles impliquées dans la gestion foncière ;

- l'application du droit foncier moderne dans les cas de propriété foncière collective dans un cadre de préservation de l'harmonie sociale ;
- le modèle de développement agricole qui sous-tend le régime de tenure foncière à appliquer dans un contexte de décentralisation, de changement climatique et de révolution d'agriculture verte ;
- le mode d'exploitation et de propriété foncière sur les périmètres agricoles aménagés ;
- les financements et investissements étrangers et le modèle de gestion foncière adapté en Côte d'Ivoire.

6. Pour relever ces différents défis, le gouvernement ivoirien a articulé ses interventions autour d'un ensemble d'éléments.

Politique nationale et Stratégie du gouvernement

7. La stratégie du gouvernement est globalement inscrite dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté (DSRP) dont les aspects concernant le développement de l'agriculture sont déclinés dans le Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA 2). Après une timide mobilisation dans l'immatriculation et la délivrance de titres depuis 1998 et outre le Plan Foncier Rural (PFR) financé par la Banque Mondiale, le gouvernement ivoirien a depuis 2014, initié le Programme National de Sécurisation du Foncier Rural (PNSFR). Cette nouvelle approche repose sur une stratégie intensive de communication de proximité, la formation des acteurs, la délimitation des territoires villageois (de 344 villages) et la délivrance de certificat foncier. Elle intervient dans un cadre de partenariat et participatif mais surtout dans une politique de décentralisation (avec la mise en place des agropoles). Depuis janvier 2017, la Côte d'Ivoire dispose d'un cadre de politique intitulé « *Déclaration de politique foncière rurale de la Côte d'Ivoire* ». Ce document retrace les principaux défis et définit les axes d'intervention de l'Etat en prenant pour référence un ensemble de cadre juridique construit autour de la loi de 1998.

Interventions des bailleurs

8. Les bailleurs utilisent plusieurs canaux pour investir dans le développement agricole et principalement dans la gestion foncière à savoir : (i) l'appui des programmes étatiques de sécurisation foncière pour les quels interviennent la Banque Mondiale, l'UE, le FMI, la BAD, le FIDA, FED et certains pays de l'OCDE ainsi que certaines (ii) ambassades et organismes internationaux dans un cadre de relations bilatérales qui financent également les activités des ONG).

Annexe 12 : Domaines d'intervention des Partenaires techniques et financiers

13 GROUPES SECTORIELS DE COOPERATION EN COTE D'IVOIRE -- Septembre 2018

	DEVELOPPEMENT HUMAIN			GOUVERNANCE POLITIQUE, ECO, FIN & INSTITUTIONNELLE				INFRASTRUCTURES			SECTEUR PRIVE ET FINANCIER	DEVELOPPEMENT RURAL				
	1. EDUCATION / FORMATION	2. SANTE	3. GENRE	4. FINANCES PUBLIQUES	5. JUSTICE / DROITS DE L'HOMME	6. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ELECTION	7. SOCIETE CIVILE	8. TRANSPORT ET TIC	9. ENERGIE	10. EAU ET ASSAINISSEMENT	11. CLIMAT DES INVESTISSEMENTS, DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE, COMMERCE	12. AGRICULTURE	13. NITRITION	Sous-Groupes FORET - ENVIRONNEMENT	Sous-Groupes FONCIER RURAL	
UE	**	**	Co-CF	CF	**	**	CF	Co-CF	CF	**	**	**		**	CF	14
Allemagne						**										1
Allemagne-GIZ			**									**		Co-CF	**	4
Allemagne-KFW								**								1
BEI								**								1
Espagne				**						**						2
France-AFD		**	Co-CF	**	**	**	**	**	**	**	**	Co-CF		Co-CF	**	13
France-SCAC	Co-CF	**	**	**	Co-CF	**	**				**				**	9
Italie										**						1
Royaume Uni			**	**		**										3
Autres Bilatéraux																
Canada							**					**				2
Etats-Unis			**	**	**					**						4
Etats-Unis - USAID		**			**	Co-CF	**	**				**			*	7
Etats-Unis - CDC/PEPFAR		**														1
Etats-Unis - MCC	**							**								2
Japon										**		**				2
Japon-JICA		**			**			**	**	**		**				6
Corée du Sud								**		**						2
Corée du Sud - KOIKA																
Multilatéraux et autres																
AFRICA RICE												**				1
AFRITAC				**												1
BAD		**	**	**			**	**	**	**	**	**	Co-CF	**	**	10
BANQUE MONDIALE /SFI		**		**			**	CF	**	**	CF	**		**	**	10
BOAD								**	**							2
CICR					**											1
FAO		**										Co-CF	**	**	**	5
FIDA												**	**			2
FMI				**												1
FONDATION JACOBS	Co-CF															1
OMS		CF											**			2
UNESCO		**										**				2
UNFPA		**														1
UNICEF	**	**			**	**			CF			**	**			7
ONUDI	**							**				**				3
ONU-FEMMES			CF									**				2
ONUSIDA		**														1
PAM		**										**	**			3
PNUD / AUTRES SNU			**		**	Co-CF	**					**		**		6
PNUE		**														1
PTF actifs	6	16	8	10	9	8	8	8	10	7	8	17	7	7	8	

Source : Rapport provisoire mapping / Division du travail

** = PTF actif
 CF = Chef de file
 Co-CF = Co-Chef de file

Annexe 13 : Cadre des résultats indicatif du DSP 2018-2022 de la Côte d'Ivoire

Objectifs stratégiques du PND 2018-2022	Contraintes entravant la réalisation des objectifs du PND 2018-2022	Effets finaux	Produits finaux	Effets à mi-parcours	Produits à mi-parcours	Programme indicatif de nouvelles interventions et en cours, sur la période du DSP 2018-2022	
		(prévus pour la fin de la stratégie en 2022)		(prévus pour 2020)			
DSP 2018-2022 Pilier 1 – Renforcer les infrastructures structurantes et la gouvernance, pour la compétitivité de l'économie et l'efficacité des investissements							
i) Résultat 1 : Contribuer au développement des infrastructures de transport/TIC et de développement urbain							
TRANSPORT/DEVELOPPEMENT URBAIN/TIC							
PND-Objectifs 1, 4 et 5 : 1. Objectif 1 : Renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance 2. Objectif 4 : Développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préservation de l'environnement 3. Objectif 5 : Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale	1. Dégradation des infrastructures et baisse des investissements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation du linéaire de routes interurbaines bitumées de 5% et de 40% le linéaire d'autoroutes urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement et bitumage de 339 km de routes interurbaines et 77 km d'autoroutes urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation du linéaire de routes interurbaines bitumées de 2% et de 20% le linéaire d'autoroutes urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement et bitumage de 170 km de routes interurbaines et 35 km d'autoroutes urbaines 	Nouveaux projets : <ul style="list-style-type: none"> • Projet de transport urbain d'Abidjan phase 2 • <u>Projet de bitumage de la route Bondoukou-frontière du Ghana</u> • Projet de transport urbain d'Abidjan phase 3 • Programme d'aménagement de routes transfrontalières, phase 2 : route Odienné-frontière du Mali, Danané-frontière du Libéria, Zuénoula-Mankono • Programme d'aménagement des routes transfrontalières phase 3 : route Kimbirila-frontière Guinée • Projet d'appui à l'extension de la connectivité nationale et de renforcement de l'administration électronique (monté en PPP) Projets en cours : <ul style="list-style-type: none"> • Projet de transport urbain d'Abidjan (PTUA) • Projet Air-Côte d'Ivoire • Programme d'aménagement de route et de facilitation des transports- Union du fleuve Mano • (PARFT/UFM) • Projet d'aménagement et de facilitation du transport sur le corridor Bamako-Zantiebougou 	
	2. Coût élevé des transports internationaux et entraves à la libre circulation des personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Baisse des coûts de transports intérieurs et internationaux d'au moins 15% et 10% respectivement ; 					
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Hausse des échanges commerciaux avec les pays voisins d'environ 10%. 					
	3. Faiblesse de la connectivité nationale dans les localités de l'intérieur du pays	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Baisse des couts d'accès aux services TIC 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Infrastructures de communication en place dans 14 nouveaux districts de l'intérieur de pays à travers les diverses technologies adaptées (2 G, 3 G, LTE, WiMax) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A moins 8 nouveaux districts connectés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Infrastructures en place dans ces 8 districts 		
4. Manque de capacité de stockage suffisant pour les données publiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation sensibles des procédures administratives dématérialisées ➤ Gain de temps/et réduction des dépenses de transport des populations pour l'accès aux services administratifs ➤ Réduction sensible de l'empreinte carbone des prestations de services administratifs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Datacenter public mis en place avec 500 services administratifs en ligne, mis en production 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction de 30% de procédures papier/non électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 200 services développés et fondations du Datacenter en place 			

Objectifs stratégiques du PND 2018-2022	Contraintes entravant la réalisation des objectifs du PND 2018-2022	Effets finaux	Produits finaux	Effets à mi-parcours	Produits à mi-parcours	Programme indicatif de nouvelles interventions et en cours, sur la période du DSP 2018-2022
		<i>(prévus pour la fin de la stratégie en 2022)</i>		<i>(prévus pour 2020)</i>		
ii) Résultat 2 : Contribuer au développement des infrastructures et au marché régional d'énergie						
ENERGIE						
1. Saturation des équipements et pertes très élevées	⬇ Hausse de 40% du taux d'accès à l'électricité au niveau national	⬆ Mise en service d'une puissance hydroélectrique de 44 MW	⬇ Hausse de 20% du taux d'accès à l'électricité au niveau national	⬆ 205 km des lignes HTB	Nouveaux projets : <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'amélioration de l'accès à l'électricité • Projet de renforcement de la boucle Nord pour l'exportation vers le Burkina et le Mali • Azito 4 (255 MW) en 2021 • Ciprel 5 (390MW) en 2022 Projets en cours : <ul style="list-style-type: none"> • Projet de renforcement des réseaux de transport et de distribution • Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire-Liberia-Sierra Leone-Guinée • Projet de construction de la centrale hydroélectrique de Singrobo 	
	⬇ Réduction des pertes réseaux à moins de 14 %.	⬆ 400 km des lignes HTB	⬇ Réduction des pertes réseaux à moins de 16 %	⬆ 6 postes HTB/HTA		
2. Déséquilibre financier du secteur qui nécessite des subventions de l'Etat	⬇ Réduction du déséquilibre financier du secteur	⬆ 8 postes HTB/HTA	⬇ Réduction du déséquilibre financier du secteur de [xxx]	⬆ 800 postes H61		
3. Faible développement des énergies renouvelables	⬆ Accroissement de la part des énergies renouvelables à 40 % du mix énergétique national	⬆ 2500 km des lignes HTA	⬆ Accroissement de la part des énergies renouvelables de 44 MW	⬆ 600 localités électrifiées		
4. Augmentation de la capacité installée à travers du base load		⬆ 2500 km des lignes HTA		⬆ 40 000 ménages raccordés à l'électricité		
		⬆ 1000 postes H61				
		⬆ 993 localités électrifiées				
		⬆ 60 685 ménages raccordés à l'électricité				
iii) Résultat 3 : Améliorer la gouvernance sectorielle et financière						
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES						
1. Faiblesse de la mobilisation des ressources internes	⬇ Taux de pression fiscale > 20% en 2022	⬆ Finalisation de l'interconnexion des Douanes de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso	⬇ Taux de pression fiscale > 19% en 2020	⬆ Démarrage des travaux d'interconnexion des Douanes de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso en 2019 ;	Nouveaux projets : <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF) phase 2 • Projet de transport urbain d'Abidjan phase II ; • Projet de Transport Urbain d'Abidjan, phase 3 	
		⬆ Le cadastrage est renforcé pour améliorer le recouvrement des impôts fonciers		⬆ Démarrage des activités de renforcement du cadastrage en 2019		
2. Absence d'une stratégie nationale de bonne gouvernance	⬆ La Transparence et l'Imputabilité dans la gestion du secteur public sont renforcées	⬆ La stratégie nationale de bonne gouvernance est mise en œuvre ;	⬆ Les institutions sont renforcées pour assumer leur mission	⬆ La stratégie nationale de bonne gouvernance est adoptée ;		

Objectifs stratégiques du PND 2018-2022	Contraintes entravant la réalisation des objectifs du PND 2018-2022	Effets finaux	Produits finaux	Effets à mi-parcours	Produits à mi-parcours	Programme indicatif de nouvelles interventions et en cours, sur la période du DSP 2018-2022
		<i>(prévus pour la fin de la stratégie en 2022)</i>		<i>(prévus pour 2020)</i>		
			✚ Au moins 95% des élus assujettis font leur déclaration de biens conformément à la Loi		✚ Au moins 75% des élus assujettis font leur déclaration de biens	Projets en cours : <ul style="list-style-type: none"> Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière phase 2 (PAGEF) Projet d'appui à la gouvernance sectorielle phase 1 (PAGS 1)
GOVERNANCE SECTORIELLE : TRANSPORT/ENERGIE/AGRICULTURE (à renseigner sur la base des recommandations des revues sectorielles de dépenses publiques)						
	1. Faiblesse des institutions et de la gouvernance.	✚ Mise en œuvre des recommandations de l'audit de la décentralisation et mise en place des outils de planification urbaine				
CLIMAT DES AFFAIRES ET CAPACITES DES PME						
	1. Multiplicité et lourdeur des procédures administratives ;	✚ Dématérialisation totale des services publics à l'investisseur et réduction d'au moins 30% des procédures et formalités administratives	✚ Déploiement du Portail Unique des Services à l'Investisseur sur au moins 50% des régions de la Cote d'Ivoire	✚ Dématérialisation et réduction d'au moins 15% des procédures et formalités administratives	✚ Déploiement du Portail Unique des Services à l'Investisseur sur au moins 25% des régions de la Cote d'Ivoire	Nouveaux projets : <ul style="list-style-type: none"> Programme d'appui à l'amélioration du climat des affaires phase 1 Programme d'appui à l'amélioration du climat des affaires phase 2
	2. Difficulté d'accès pour l'investisseur à l'information et aux opportunités d'affaires	✚ Efficience du système d'informations et accroissement d'au moins 10% des PME opérant dans les différents pôles de développement économique		✚ Accroissement d'au moins 5% des PME opérant dans les différents pôles de développement économique		
	3. Faiblesse de la compétitivité des PME/PMI	✚ La contribution du secteur industriel au PIB atteint 40% en 2022 contre 33,4% en 2016	✚ Diagnostic global et plan de mise à niveau pour au moins 50 entreprises	✚ Les capacités de PME PMI sont renforcées ;	✚ Au moins 20 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic global et la mise en place de la démarche qualité ;	Nouveaux projets : <ul style="list-style-type: none"> Projet d'appui à la gouvernance de la filière cacao (PAGFIC) Projet d'appui à revitalisation du secteur financier Programme d'appui multisectoriel au renforcement des capacités PME (transport, énergie, agro-industrie)
			✚ La démarche qualité est mise en place dans au moins 50 entreprises	✚ Les capacités de régulation du CCC sont renforcées.	✚ Renforcement des critères d'attribution et du suivi des agréments dans la filière cacao	
			✚ La régulation des sociétés agréées pour la commercialisation du cacao est renforcée pour réduire les défauts d'exécution des contrats			
	4. Faible accès des PME aux ressources longues	✚ Accroissement du volume des ressources longues mobilisées par les PME via le marché financier.	✚ Achèvement de la mise en œuvre d'un programme spécifique de préparation et renforcement de capacité des PME pour accéder à la bourse.	✚ Accroissement du nombre de PME jouissant d'un renforcement de capacité en matière boursière.	✚ Identification et inscription d'un lot de PME au programme et démarrage du programme.	Projets en cours : <ul style="list-style-type: none"> Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel
		✚ Accroissement du nombre de PME ivoiriennes cotées à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.	✚ Structuration de transactions portant sur des produits financiers innovants.	✚ Disponibilité de dossiers techniques pour le lancement de l'émission de produits financiers innovants.	✚ Mise en œuvre du programme d'éducation financière pour un premier lot de personnes et d'entreprises.	

Objectifs stratégiques du PND 2018-2022	Contraintes entravant la réalisation des objectifs du PND 2018-2022	Effets finaux	Produits finaux	Effets à mi-parcours	Produits à mi-parcours	Programme indicatif de nouvelles interventions et en cours, sur la période du DSP 2018-2022	
		<i>(prévus pour la fin de la stratégie en 2022)</i>		<i>(prévus pour 2020)</i>			
		Amélioration du volume de ressources longues mobilisées par l'Etat et les entreprises par le biais de mécanismes de financement innovants.					
	5. Faible éducation financière des populations et des PME	Part de la Population et des PME jouissant d'une éducation financière augmente notamment au niveau des jeunes et des femmes ainsi que des populations rurales.	Achèvement de la mise en œuvre d'un programme d'éducation financière visant la population et les PME.	Accroissement du nombre de personnes et d'entreprises ayant une meilleure éducation financière.			
DSP 2018-2022 Pilier 2 – Développer les chaînes de valeurs agro-industrielles, pour une croissance inclusive et durable							
iv) Résultat 5 : renforcer les structures d'encadrement et de recherche/développement/vulgarisation/mécanisation/transformation							
PND-Objectifs 2 et 3 : <ul style="list-style-type: none"> • Objectif 2 : Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social • Objectif 5 : Accélération des transformations structurelles et de l'industrialisation 	1. Faible perceptibilité des orientations stratégiques de la recherche agronomiques en Côte d'Ivoire	Le système de vulgarisation technique de l'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural) est renforcé	Une trentaine d'agents de vulgarisation agricole de l'ANADER sont formés sur les bonnes pratiques d'utilisation et de gestion des pesticides et sur les bonnes pratiques de gestion des sols.	Les capacités des agents de vulgarisation agricole de l'ANADER sont renforcées.	Au moins 10 agents de vulgarisation agricole de l'ANADER sont formés et leurs capacités sont renforcées en 2019	Nouveaux projets : <ul style="list-style-type: none"> • Projet de Pôle Agro-industriel dans la région Nord (2 PAI - Nord) • Projet de Pôle Agro-industriel dans la région Ouest (2 PAI-Ouest) Projets en cours : <ul style="list-style-type: none"> • Projet de Pôle Agro-industriel de Bélier (2 PAI-Bélier) 	
			Les techniciens spécialisés et les animateurs de développement rural de l'ANADER impliqués dans le projet sont formés dans divers thématiques	Les capacités des techniciens spécialisés et des animateurs de développement rural sont renforcés	03 techniciens spécialisés et 20 animateurs de développement rural (20) de l'ANADER impliqués dans le projet sont formés dans divers thématiques en 2019.		
				Les agents de développement rural de l'ANADER sont fonctionnels pour le déplacement sur le terrain.	20 agents de développement rural sont fonctionnels.		20 agents sont recrutés et équipés en motos en 2019.
	2. Attaque des cultures 3. Faiblesse des rendements de quelques cultures 4. Faible lien entre la recherche scientifique, le conseil agricole et les producteurs dans une logique constante de la performance	Le Centre National de la recherche agronomique (CNRA) est appuyé et produit des semences de pré-base et de base de qualité.	50.000 boutures saines de pré-base de 5 variétés de manioc.	La productivité du manioc est améliorée.	50 000 boutures saines de manioc produites en 2018		
			102.000 boutures de qualité de base 1 de 3 variétés de manioc.				
		2.600 kg de semences améliorées de riz produites.	La productivité du riz s'est améliorée.	400 kg de semences améliorées produites en 2018			

Objectifs stratégiques du PND 2018-2022	Contraintes entravant la réalisation des objectifs du PND 2018-2022	Effets finaux	Produits finaux	Effets à mi-parcours	Produits à mi-parcours	Programme indicatif de nouvelles interventions et en cours, sur la période du DSP 2018-2022
		<i>(prévus pour la fin de la stratégie en 2022)</i>		<i>(prévus pour 2020)</i>		
			⚡ Environ 3000 kg de semences améliorées de cultures maraichères produites.	⚡ La productivité des cultures maraichères s'est améliorée	⚡ Au moins 300 kg de semences améliorées de cultures maraichères produites en 2018	
			⚡ Environ 2000 kg de semences améliorées de maïs produites	⚡ La productivité du maïs s'est améliorée	⚡ 500 kg de semences améliorées de maïs produites en 2018	
			⚡ La recherche-développement est appuyé dans les innovations technologiques	⚡ Système efficace de rotation de cultures intégrant le manioc, le maïs et les légumineuses alimentaire (arachide, soja, niébé) efficace	⚡ Rotation de cultures intégrant le manioc, le maïs et les légumineuses alimentaire (arachide, soja, niébé) mise en place	
				⚡ La densité de repiquage de riz et du type de granule d'urée adaptés à la pratique du Placement Profond d'Urée (PPU) est appliquée (en 2019)	⚡ Détermination de la densité de repiquage de riz et du type de granule d'urée adaptés à la pratique du Placement Profond d'Urée (PPU)	
				⚡ Le rendement en riziculture irriguée est amélioré (2019)	⚡ Fertilisation à base de paille de riz (2019)	
v) Résultat 6 : développer les infrastructures agricoles en soutien aux chaînes de valeurs						
1. Conflits liés au foncier	⚡ Le capital productif est restauré	⚡ Des barrages hydroagricoles réhabilités	⚡ La production agricole est sécurisée dans les zones concernées	⚡ 3 barrages hydroagricoles sont réhabilités	Nouveaux projets : • Projet de Pôle Agro-industriel dans la région Nord (2 PAI - Nord)	
2. Faible performance des entreprises chargées des travaux		⚡ Des bas-fonds aménagés et mis en valeur	⚡ La production des cultures de bas-fonds s'est améliorée	⚡ Au moins 1500 ha de bas-fonds sont aménagés et mis en valeur	• Projet de Pôle Agro-industriel dans la région Ouest (2 PAI-Ouest)	
3.		⚡ Des pistes rurales réhabilitées	⚡ Les conditions de transport et de commercialisation des produits agricoles se sont améliorées.	⚡ Au moins 1000 km de pistes rurales sont réhabilitées	Projets en cours : • Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin (PAIA-ID) • Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié-Djuablin (PDC-ID) • Projet de Pôle Agro-industriel de Bélier (2 PAI-Bélier)	
		⚡ Des centres de groupage et de collecte des produits agricoles construits		⚡ 4 centres de groupage et de collecte des produits agricoles sont construits		
		⚡ Des marchés ruraux réhabilités		⚡ Au moins 15 marchés ruraux sont réhabilités et sont fonctionnels		
		⚡ Des magasins de stockage des produits vivriers construits		⚡ Une trentaine de magasins de stockage de riz et autres produits vivriers sont construits		
		⚡ Des zones pastorales pilotes aménagés	⚡ La production des produits d'élevage s'est améliorée	⚡ Deux zones pastorales sont aménagées		
		⚡ Des infrastructures d'élevage construites (abattoirs, boucheries modernes, aires d'abattoirs)		⚡ 6 boucheries sont construites ⚡ 8 abattoirs et aire d'abattage sont réhabilités		

Objectifs stratégiques du PND 2018-2022	Contraintes entravant la réalisation des objectifs du PND 2018-2022	Effets finaux	Produits finaux	Effets à mi-parcours	Produits à mi-parcours	Programme indicatif de nouvelles interventions et en cours, sur la période du DSP 2018-2022
		<i>(prévus pour la fin de la stratégie en 2022)</i>		<i>(prévus pour 2020)</i>		
vi) Résultat 7 : Accroître la transformation agro-industrielle						
1. Variabilité climatique 2. Contraintes liées au foncier 3. Très faible taux de transformation des produits agricoles de base	<ul style="list-style-type: none"> Les volumes de la production agricole transformée ont augmenté 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 20.000 tonnes additionnelles de riz blanchi 	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de transformation des produits agricoles est amorcé La production des principales cultures pratiquées s'est accrue et les revenus des bénéficiaires ont connu une nette amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 10 000 tonnes additionnelles de riz ont été transformées en riz blanchi 	<p>Nouveaux projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet de Pôle Agro-industriel dans la région Nord (2 PAI - Nord) Projet de Pôle Agro-industriel dans la région Ouest (2 PAI-Ouest) <p>Projets en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région de l'Indénié-Djuablin (PAIA-ID) Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié-Djuablin (PDC-ID) Projet de Pôle Agro-industriel de Bélier (2 PAI-Bélier) 	
		<ul style="list-style-type: none"> Environ 10.000 tonnes additionnelles de légumes 		<ul style="list-style-type: none"> La production additionnelle de légumes est d'au moins 5 000 tonnes 		
		<ul style="list-style-type: none"> Au moins 300.000 tonnes additionnelles de manioc 		<ul style="list-style-type: none"> La production additionnelle de manioc est d'environ 100.000 tonnes 		
		<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80.000 tonnes additionnelles de maïs 		<ul style="list-style-type: none"> La production additionnelle de maïs est d'environ 40.000 tonnes 		
		<ul style="list-style-type: none"> Au moins 800 tonnes équivalent de porcs charcutiers et de viandes porcines 		<ul style="list-style-type: none"> La production additionnelle en produits charcutiers et en viande porcine est d'environ 300 tonnes 		
		<ul style="list-style-type: none"> Au moins 800 tonnes additionnelles de poisson 		<ul style="list-style-type: none"> La production additionnelle en poisson est d'environ 300 tonnes 		
	<ul style="list-style-type: none"> Les PME sont dynamisées 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 100 PME/unités agro-industrielle dont 20 dans la transformation 	<ul style="list-style-type: none"> Des PME sont fonctionnelles dans la zone d'intervention des projets 	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de PME fonctionnelles est d'au moins 50 dont 5 dans la transformation 		
	<ul style="list-style-type: none"> L'industrialisation est accélérée 	<ul style="list-style-type: none"> 4 Zones industrielles opérationnelles (Bélier, Indénié-Djuablin, Nord et Ouest) 	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de transformation et d'industrialisation des produits agricoles est enclenché 	<ul style="list-style-type: none"> Une zone industrielle est opérationnelle 		